

COMPTES PUBLICS 2025-2026

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec



COMPTES PUBLICS 2025-2026

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2026

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2025-2026 – Volume 1

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Juillet 2026**

ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2026

Québec, le 17 juillet 2026

Son Honneur l'honorable Manon Jeannotte
Lieutenante-gouverneure du Québec

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2026, qui seront déposés à l'Assemblée nationale dans les 15 jours suivant la reprise des travaux, conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

Je vous prie d'agréer, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'expression de ma haute considération.

Original signé

Eric Girard
Ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2026, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les méthodes comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Original signé

Lucie Pageau, CPA
Sous-ministre adjointe et contrôlease des finances

Table des matières

Message de la contrôlease des finances	1
Présentation des comptes publics	2

Partie A : Analyse des états financiers consolidés

1. Faits saillants de l'année financière 2025-2026	5
2. Évolution de la situation économique pour l'année 2025.....	9
3. Analyse des écarts.....	11
3.1. Revenus autonomes	11
3.2. Transferts du gouvernement fédéral.....	19
3.3. Comparaison des dépenses avec les prévisions initiales.....	22
3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente	26
4. État de la situation financière au 31 mars 2026	38
5. Résultat de l'analyse des indicateurs	44
6. Analyse des principales tendances	55
7. Informations complémentaires.....	71

Partie B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	81
Rapport de l'auditeur indépendant.....	83
État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.....	88
État consolidé de la situation financière	89
État consolidé de la variation de la dette nette.....	90
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	91
État consolidé des flux de trésorerie.....	92
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	93
Annexes aux états financiers consolidés.....	180

Message de la contrôlease des finances

La reddition de comptes constitue l'un des socles de la relation de confiance entre l'État et la population. En publiant les *Comptes publics 2025-2026*, le gouvernement du Québec réaffirme son engagement de grande transparence et de gestion exemplaire des deniers publics.

La qualité de cette reddition de comptes repose sur l'application rigoureuse des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le respect de ces standards garantit l'uniformité, la comparabilité et l'objectivité de l'information financière présentée. Cette intégrité informationnelle est cruciale pour maintenir la confiance des marchés financiers et assurer la pérennité de nos services publics.

Publication devancée en juillet 2026

L'édition 2025-2026 marque un tournant historique avec une publication devancée en juillet, alors que les éditions précédentes étaient publiées à l'automne, parfois même en décembre. En publiant ses résultats aussi tôt, le gouvernement va au-delà des exigences de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce devancement témoigne d'une modernisation de nos processus internes et d'une volonté d'offrir aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens un accès plus rapide à une information de qualité.

Remerciements

L'atteinte de cet objectif ambitieux en 2025-2026 n'aurait pas été possible sans la synergie et la collaboration avec nos partenaires. Je tiens à remercier :

- le personnel des ministères, des fonds spéciaux, des organismes budgétaires et autres que budgétaires, des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des entreprises du gouvernement, pour sa maîtrise des processus comptables et sa diligence lors de l'opération de clôture annuelle, sans aucun compromis sur la fiabilité des données;
- les employés du Contrôleur des finances, pour le soutien aux partenaires et la mise en œuvre de solutions innovantes en vue d'atteindre l'objectif fixé;

Enfin, je souligne la collaboration du Vérificateur général du Québec qui a audité les états financiers consolidés dans un échéancier accéléré et je les en remercie.

Original signé

Lucie Pageau, CPA

Sous-ministre adjointe et contrôlease des finances

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2025-2026* ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont publiés en deux volumes. En plus de ces volumes, des informations permettant de mieux comprendre les comptes publics sont publiées sur le site Web Quebec.ca.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente le résultat des activités et la situation financière du gouvernement du Québec. Les opérations financières englobent celles de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Afin d'accroître l'utilité et la transparence de ces états financiers consolidés, une analyse financière est présentée. Elle inclut les faits saillants de l'année financière 2025-2026, l'évolution de la situation économique pour l'année 2025, l'état de la situation financière au 31 mars 2026 ainsi que la comparaison des résultats avec les prévisions initiales et avec les résultats de l'année financière 2024-2025. Elle présente également le solde budgétaire du gouvernement conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00002), le résultat de l'analyse de 10 indicateurs et l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés. Lorsque les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure à leur publication, les données retraitées ont été utilisées.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel il exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie montre les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés à chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux ainsi que leurs dépenses et leurs investissements approuvés et réalisés.

**ANALYSE DES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

1. Faits saillants de l'année financière 2025-2026

Sommaire des résultats consolidés

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026 ^{(1),(2)}	Résultats 2025-2026	Variation par rapport au budget 2025-2026		Résultats 2024-2025 ⁽³⁾	Variation par rapport aux résultats 2024-2025	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	70 023	74 115	4 092	5,8	69 081	5 034	7,3
Taxes à la consommation	28 922	29 639	717	2,5	28 377	1 262	4,4
Droits, permis et redevances	6 387	6 708	321	5,0	6 191	517	8,4
Revenus divers	15 132	14 922	(210)	(1,4)	16 252	(1 330)	(8,2)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 268	5 241	(27)	(0,5)	5 689	(448)	(7,9)
Revenus autonomes	125 732	130 625	4 893	3,9	125 590	5 035	4,0
Transferts du gouvernement fédéral	30 610	29 803	(807)	(2,6)	30 498	(695)	(2,3)
Total des revenus	156 342	160 428	4 086	2,6	156 088	4 340	2,8
DÉPENSES							
Santé et Services sociaux	65 527	65 945	418	0,6	64 227	1 718	2,7
Éducation	23 663	23 541	(122)	(0,5)	23 352	189	0,8
Enseignement supérieur	11 311	11 183	(128)	(1,1)	11 383	(200)	(1,8)
Famille	9 308	9 633	325	3,5	9 015	618	6,9
Transports et Mobilité durable	7 308	9 176	1 868	25,6	7 684	1 492	19,4
Emploi et Solidarité sociale	5 863	5 811	(52)	(0,9)	5 707	104	1,8
Affaires municipales et Habitation	5 623	5 253	(370)	(6,6)	5 005	248	5,0
Économie, Innovation et Énergie	4 521	4 365	(156)	(3,5)	4 769	(404)	(8,5)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 436	1 802	(634)	(26,0)	2 181	(379)	(17,4)
Autres portefeuilles	20 542	19 073	(1 469)	(7,2)	17 971	1 102	6,1
Dépenses de portefeuilles	156 102	155 782	(320)	(0,2)	151 294	4 488	3,0
Service de la dette	9 670	10 148	478	4,9	9 969	179	1,8
Total des dépenses	165 772	165 930	158	0,1	161 263	4 667	2,9
Provision pour éventualités	2 000		(2 000)				
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE⁽⁴⁾	(11 430)	(5 502)	5 928	—	(5 175)	(327)	—

(1) Certaines prévisions budgétaires ont été reclassées afin d'assurer la comparabilité avec la présentation des résultats de 2025-2026. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#) des états financiers consolidés.

(2) Aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, certains facteurs constituant des éléments de risque et d'incertitude ne dépendent pas directement du gouvernement, mais peuvent conduire à des résultats différents de ceux prévus. Ces éléments sont présentés dans les [Informations complémentaires](#).

(3) Certaines données de l'année 2024-2025 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2026.

(4) Le déficit comptable réfère au déficit annuel lié aux activités présenté dans les états financiers consolidés.

1. Faits saillants de l'année financière 2025-2026 (suite)

Suivi du déficit comptable 2025-2026

Déficit comptable

5,5 G\$ (0,9 % du PIB)

Déficit moins élevé que celui de 11,4 G\$ (1,8 % du PIB) prévu dans le budget de mars 2025

	2025-2026
	En M\$
Prévision selon le budget de mars 2025	(11 430)
Révision à la hausse des revenus	4 086
Révision à la hausse des dépenses	(158)
Non-utilisation de la provision pour éventualités	2 000
Sous-total	5 928
Surplus (déficit) comptable	(5 502)

DÉFICIT COMPTABLE MOINDRE QUE PRÉVU

Révision à la hausse des revenus (4,1 G\$)

- L'augmentation des revenus de 4,1 milliards de dollars par rapport au budget de mars 2025 s'explique principalement par celle de 4,1 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu et les biens. Cette hausse est attribuable à la croissance plus importante que prévu des salaires et traitements et de l'excédent d'exploitation net des sociétés résultant d'une croissance économique en termes nominaux plus élevée que prévu. En effet, la progression du PIB nominal a été de 1,3 point de pourcentage plus importante que celle estimée dans le budget 2025-2026.
- Une amélioration de 717 millions de dollars est également constatée pour les taxes à la consommation en raison notamment d'une croissance des investissements en construction résidentielle plus forte qu'anticipé de 5,1 points de pourcentage en 2025.
- Ces améliorations ont été compensées par une révision à la baisse des transferts fédéraux de 807 millions de dollars en grande partie attribuable à des revenus moins élevés de 498 millions de dollars des transferts pour la santé, la diminution de ces revenus étant principalement due à une hausse plus grande que prévu de la valeur de l'abattement spécial du Québec et à une baisse plus importante qu'anticipé du poids démographique du Québec.

Dépenses comparables (-158 M\$) et non-utilisation de la provision pour éventualités (2,0 G\$)

- Les dépenses totales sont comparables à celles prévues dans le budget de mars 2025.
- La provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars, qui était notamment prévue pour pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, n'a pas été utilisée.

1. Faits saillants de l'année financière 2025-2026 (suite)

Faits marquants de l'année 2025-2026

Résultats

Pour une sixième année consécutive, le Vérificateur général du Québec a émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés du gouvernement.

L'année financière 2025-2026 s'est conclue par un déficit comptable de 5,5 milliards de dollars, correspondant à 0,9 % du PIB. Il s'agit d'une détérioration de 327 millions de dollars par rapport à celui de 5,2 milliards de dollars (0,8 % du PIB) constaté en 2024-2025. La dette nette s'établit à 245,9 milliards de dollars et représente 38,1 % du PIB au 31 mars 2026, soit une diminution de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2024-2025 (38,3 % du PIB). Le déficit cumulé, quant à lui, s'établit à 127,4 milliards de dollars (19,7 % du PIB) au 31 mars 2026.

La croissance des revenus de 2,8 % par rapport à 2024-2025 s'explique principalement par la progression des revenus fiscaux, qui a atteint 6,5 %. Cette évolution favorable est due en grande partie à la croissance, en 2025, des salaires et traitements (4,5 %), des dépenses de consommation des ménages¹ (3,0 %) et de l'excédent d'exploitation net des sociétés (3,5 %).

Quant à la croissance des dépenses de 2,9 % par rapport à 2024-2025, elle s'explique principalement par la hausse des dépenses de portefeuilles, notamment celles des portefeuilles Santé et Services sociaux, Famille et Transports et Mobilité durable. Elle découle notamment de l'évolution de la rémunération en santé, de la hausse des dépenses liées aux médicaments, de la création de places subventionnées en garderie, de la conversion de places non subventionnées en places subventionnées et de paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif.

¹ La consommation des ménages exclut les produits alimentaires et le logement.

1. Faits saillants de l'année financière 2025-2026 (suite)

Solde budgétaire

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars 2026

(en millions de dollars)

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026
Surplus (déficit) comptable	(11 430)	(5 502)
Revenus du Fonds des générations	(2 177)	(2 289)
Solde budgétaire	(13 607)	(7 791)

La Loi sur l'équilibre budgétaire (la Loi) a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. À cette fin, elle précise le calcul du solde budgétaire et édicte les règles applicables lorsqu'un déficit budgétaire est prévu ou constaté. Le solde budgétaire correspond au surplus (déficit) comptable, réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Conformément à la Loi et à la suite de la constatation d'un déficit budgétaire dans les *Comptes publics 2022-2023*, un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été présenté lors du discours sur le budget 2025-2026.

Ce plan prévoit des déficits décroissants jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire prévu en 2029-2030. Il prévoit également qu'en 2028-2029, soit l'année précédant le retour à l'équilibre budgétaire, le déficit budgétaire prévu n'excédera pas 1,5 milliard de dollars. Des informations additionnelles sur les actions entreprises par le gouvernement pour le retour à l'équilibre budgétaire, sont disponibles à la section F du [plan budgétaire 2026-2027](#).

2. Évolution de la situation économique pour l'année 2025

Les indicateurs économiques en 2025 montrent que la croissance économique s'est poursuivie en dépit du contexte de grande incertitude persistante, notamment sur le plan de la politique commerciale américaine. Le [tableau 1.2](#) de la section 7 présente les principaux indicateurs économiques du Québec pour les années civiles 2024 et 2025.

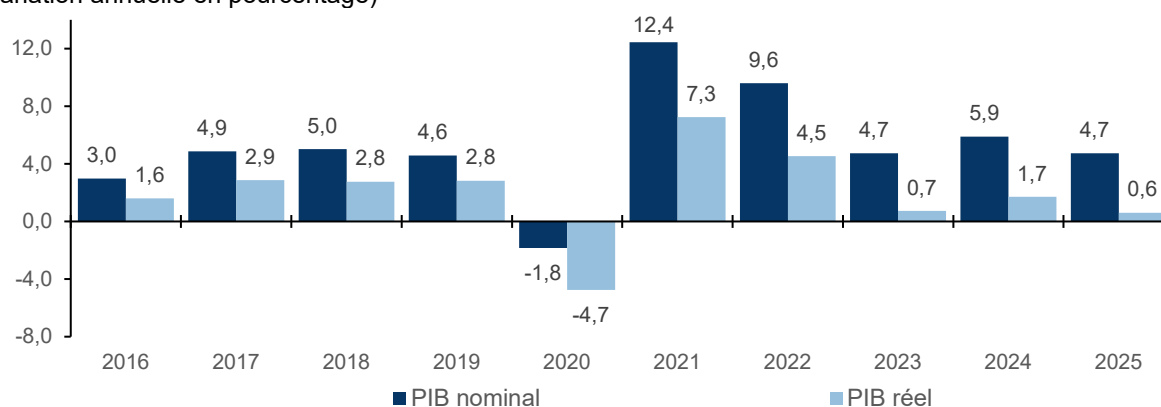
À la suite d'une croissance vigoureuse en 2024 (1,7 %), l'économie québécoise s'est graduellement adaptée à la nouvelle réalité commerciale et la progression du PIB réel a ralenti en 2025 (0,6 %). La hausse du PIB nominal a également ralenti, passant de 5,9 % en 2024 à 4,7 % en 2025.

Le **produit intérieur brut (PIB)** mesure la valeur totale des biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une période donnée.

Le PIB réel mesure le volume total des biens et services produits dans une économie pendant une période donnée, en éliminant l'effet de l'inflation.

Évolution de l'activité économique au Québec

(variation annuelle en pourcentage)

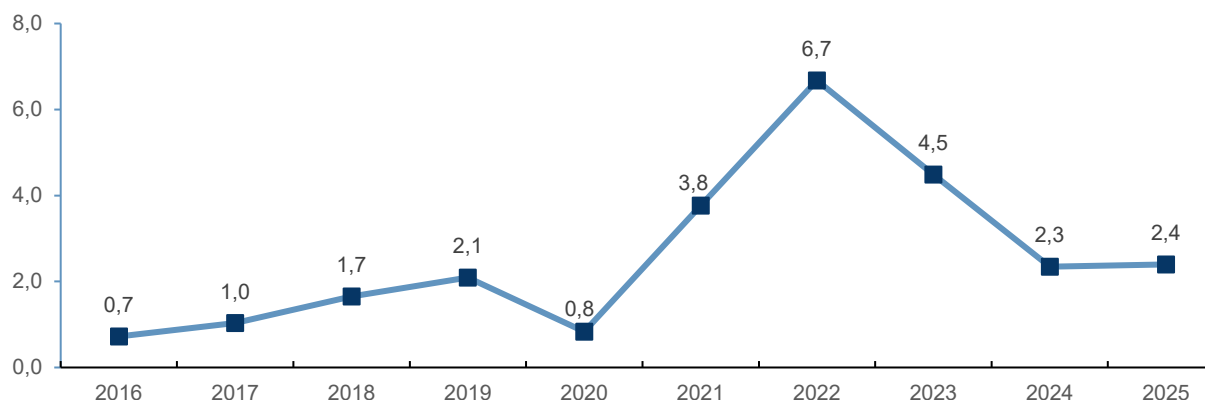


Bien que l'activité économique au Québec se soit modérée en 2025, l'inflation mesurée par la croissance de l'IPC a légèrement augmenté, passant de 2,3 % en 2024 à 2,4 % en 2025.

L'**indice des prix à la consommation (IPC)** est un indicateur de l'évolution des prix d'un panier de biens et de services achetés par les consommateurs.

Indice des prix à la consommation au Québec

(variation annuelle en pourcentage)



2. Évolution de la situation économique pour l'année 2025 (suite)

Le marché du travail est demeuré résilient en 2025, et ce, malgré le contexte d'incertitude commerciale. En moyenne pour l'ensemble de l'année, 78 800 emplois ont été créés (1,7 %). De son côté, le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 5,3 % en moyenne en 2024 à 5,6 % en moyenne en 2025. En dépit de cette progression, le taux de chômage au Québec en 2025 est demeuré relativement faible. Seule la Saskatchewan (5,2 %) présentait un taux de chômage plus bas parmi les provinces (6,8 % au Canada). En outre, le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans, qui a atteint 77,4 % en moyenne au Québec en 2025, était le plus élevé au sein des provinces (74,2 % au Canada). La résilience du marché du travail ainsi que les paiements de rétroactivité salariale accordés aux employés des secteurs public et parapublic ont soutenu la croissance des salaires et traitements, qui ont affiché un gain de 4,5 % en 2025 (6,0 % en 2024).

En 2025, le maintien de l'inflation près de la cible de 2 % a permis à la Banque du Canada de poursuivre l'assouplissement de sa politique monétaire amorcé en 2024. Elle a ainsi procédé à quatre baisses de 25 points de base de son taux directeur, pour le porter à 2,25 %.

Les coûts d'emprunt relativement faibles, le marché du travail qui demeure tendu, l'accroissement de la valeur des actifs ainsi que la situation financière favorable des ménages ont soutenu la consommation, même si la décélération de la croissance démographique en 2025 a atténué la demande de biens et services. Globalement, la valeur des dépenses de consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement a augmenté de 3,0 % en 2025, après un gain de 4,1 % en 2024.

Malgré le climat d'incertitude persistant, la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés s'est accélérée, passant de 3,1 % en 2024 à 3,5 % en 2025. Cette évolution montre que la valeur des ventes des sociétés a augmenté malgré un contexte économique difficile découlant notamment du conflit commercial avec les États-Unis et des tensions géopolitiques. Elle traduit aussi la vigueur de la demande intérieure.

3. Analyse des écarts

Conformément aux normes édictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse financière accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement compare ses résultats avec les prévisions initiales ainsi qu'avec ceux de l'année financière précédente.

3.1. Revenus autonomes

Composition des revenus autonomes

Les revenus autonomes se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt sur les revenus et les biens (impôt des particuliers, cotisations pour les services de santé, impôts des sociétés et impôt foncier scolaire) et les taxes à la consommation.

- Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits, permis et redevances, notamment les revenus liés aux véhicules automobiles, aux ressources naturelles et aux émissions de gaz à effet de serre;
- les revenus divers, comme ceux pour les services rendus, les donations de tiers, les revenus sur les placements ainsi que les pénalités, amendes et recouvrements;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui correspondent essentiellement aux résultats nets des sociétés à vocation commerciale détenues par le gouvernement qui ont une autonomie de gestion et une autosuffisance financière.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus fiscaux

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation par rapport au budget 2025-2026		Résultats 2024-2025	Variation par rapport aux résultats 2024-2025	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Impôt sur les revenus et les biens	70 023	74 115	4 092	5,8	69 081	5 034	7,3
Taxes à la consommation	28 922	29 639	717	2,5	28 377	1 262	4,4
Total	98 945	103 754	4 809	4,9	97 458	6 296	6,5

Au 31 mars 2026, les revenus fiscaux sont supérieurs à la prévision de 4,8 milliards de dollars (4,9 %), pour atteindre 103,8 milliards de dollars, et affichent une augmentation de 6,3 milliards de dollars (6,5 %) par rapport à 2024-2025.

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation par rapport au budget 2025-2026		Résultats 2024-2025	Variation par rapport aux résultats 2024-2025	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Impôt des particuliers	46 944	48 969	2 025	4,3	45 689	3 280	7,2
Cotisations pour les services de santé	9 242	9 304	62	0,7	8 852	452	5,1
Impôts des sociétés	12 491	14 599	2 108	16,9	13 344	1 255	9,4
Impôt foncier scolaire	1 346	1 243	(103)	(7,7)	1 196	47	3,9
Total	70 023	74 115	4 092	5,8	69 081	5 034	7,3

La prévision 2025-2026, d'un montant de 70,0 milliards de dollars, reflétait l'incidence de la hausse prévue du revenu des ménages, dont celle de 3,7 % des salaires et traitements en 2025, sur l'impôt des particuliers et sur les cotisations pour les services de santé. De plus, elle prenait en compte l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, comme l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu ainsi que l'effet de l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière à partir de 2025-2026.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

La prévision des revenus provenant des impôts des sociétés tenait compte d'une diminution prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 1,1 % en 2025, qui reflétait le conflit commercial déclenché par les États-Unis. Ces revenus considéraient également une diminution occasionnée par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital¹ proposée dans le budget fédéral d'avril 2024 et par l'annonce de l'harmonisation de cette mesure par le Québec. Plus précisément, ces annonces ont entraîné le devancement en 2024 de transactions initialement prévues en 2025 et en 2026.

L'impôt sur les revenus et les biens est en hausse de 4,1 milliards de dollars (5,8 %) par rapport à la prévision. L'évolution de certains indicateurs économiques par rapport au budget 2025-2026 explique cet écart favorable. L'augmentation du PIB nominal a atteint 4,7 %, alors qu'une progression de 3,4 % était prévue. Les salaires et traitements ont progressé de 4,5 % en 2025, soit une croissance supérieure de 0,8 point de pourcentage à la croissance prévue. Enfin, l'excédent d'exploitation net des sociétés a connu une croissance de 3,5 % en 2025, alors qu'un recul de 1,1 % était plutôt attendu.

La variation à la hausse de 2,0 milliards de dollars (4,3 %) de l'impôt des particuliers par rapport au budget s'explique notamment par la croissance plus forte qu'anticipé des salaires et traitements et par l'impact de la performance des marchés financiers en 2025 sur les gains en capital réalisés par les contribuables. Ces éléments expliquent également la hausse de 3,3 milliards de dollars (7,2 %) observée par rapport à 2024-2025.

Concernant les impôts des sociétés, la hausse de 2,1 milliards de dollars (16,9 %) par rapport à la prévision s'explique notamment par une croissance supérieure de 4,6 points de pourcentage de l'excédent d'exploitation net des sociétés par rapport à la prévision, par la hausse des gains en capital réalisés par les sociétés en lien avec la bonne performance des marchés financiers en 2025 et par la hausse de l'impôt sur le revenu issu du secteur minier. L'augmentation de 1,3 milliard de dollars (9,4 %) par rapport à 2024-2025 est notamment expliquée par la croissance de 3,5 % de l'excédent d'exploitation net des sociétés et par la hausse de leurs gains en capital.

Par ailleurs, les revenus des cotisations pour les services de santé sont comparables à la prévision, mais en hausse de 452 millions de dollars (5,1 %) par rapport aux résultats au 31 mars 2025. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des salaires et traitements.

¹ Cette mesure fiscale n'a pas été mise en œuvre par le gouvernement fédéral ni par le gouvernement du Québec.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus fiscaux – Taxes à la consommation

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation par rapport au budget 2025-2026		Résultats 2024-2025	Variation par rapport aux résultats 2024-2025	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Ventes	25 126	25 930	804	3,2	24 650	1 280	5,2
Carburants	2 135	2 158	23	1,1	2 135	23	1,1
Tabac	910	815	(95)	(10,4)	853	(38)	(4,5)
Boissons alcooliques	617	573	(44)	(7,1)	596	(23)	(3,9)
Autres	134	163	29	21,6	143	20	14,0
Total	28 922	29 639	717	2,5	28 377	1 262	4,4

La prévision 2025-2026, d'un montant de 28,9 milliards de dollars, reflétait notamment une croissance anticipée de la consommation des ménages¹ par rapport à l'année précédente de 4,0 %, croissance stimulée par les taux d'intérêt plus faibles. Par ailleurs, la prévision de revenus de taxes à la consommation faisait état d'une progression des investissements en construction résidentielle, appuyés notamment par les baisses additionnelles prévues des taux d'intérêt. La prévision tenait également compte des deux hausses de la taxe spécifique sur les produits du tabac, entrant en vigueur le 13 mars 2024 et le 6 janvier 2025, annoncées dans le cadre du budget 2024-2025.

Au 31 mars 2026, les revenus de taxes à la consommation, issus principalement de la taxe de vente du Québec, sont supérieurs de 717 millions de dollars (2,5 %) à la prévision, malgré une croissance plus faible que prévu de la consommation des ménages de 1,0 point de pourcentage, soit 3,0 %. Cette situation s'explique notamment par une croissance de 13,1 % des investissements résidentiels, alors que la croissance prévue était de 8,0 %.

En comparaison avec les résultats au 31 mars 2025, les revenus de taxes à la consommation affichent une hausse de 1,3 milliard de dollars (4,4 %). Cette hausse est principalement attribuable à la croissance de la consommation des ménages et des investissements en construction résidentielle en 2025.

¹ La consommation des ménages exclut les produits alimentaires et le logement.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

Droits, permis et redevances

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation par rapport au budget 2025-2026		Résultats 2024-2025	Variation par rapport aux résultats 2024-2025	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Véhicules automobiles	2 055	2 181	126	6,1	2 055	126	6,1
Ressources naturelles	1 680	2 229	549	32,7	1 667	562	33,7
Émissions de gaz à effet de serre	1 487	1 123	(364)	(24,5)	1 329	(206)	(15,5)
Autres	1 165	1 175	10	0,9	1 140	35	3,1
Total	6 387	6 708	321	5,0	6 191	517	8,4

La prévision des revenus de droits, permis et redevances, d'un montant de 6,4 milliards de dollars, prenait notamment en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %. Ce plafonnement concerne notamment les droits d'immatriculation et de permis de conduire.

Les revenus totalisant 6,7 milliards de dollars au 31 mars 2026 sont supérieurs de 321 millions de dollars à la prévision. Cette révision à la hausse s'explique principalement par des revenus plus élevés qu'anticipé de 549 millions de dollars (32,7 %) concernant les ressources naturelles, principalement les redevances minières en raison de la bonne performance des sociétés minières d'or, hausse soutenue par des prix historiquement élevés. Les revenus liés aux droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ont plutôt subi une variation à la baisse de 364 millions de dollars (-24,5 %) par rapport à la prévision en raison du prix moyen des unités vendues plus faible qu'anticipé. Cette situation est notamment attribuable à l'incertitude générée par l'administration fédérale américaine concernant le marché du carbone californien, qui est étroitement lié à celui du Québec.

Les revenus de droits, permis et redevances affichent une augmentation de 517 millions de dollars (8,4 %) par rapport aux résultats de 2024-2025. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des revenus provenant des ressources naturelles, principalement les redevances minières. Cette hausse est toutefois partiellement compensée par une baisse de 206 millions de dollars (-15,5 %) des revenus liés aux droits d'émissions de GES en raison principalement du fait que le prix moyen des unités vendues a été plus faible qu'en 2024-2025.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Revenus divers	15 132	14 922	(210)	(1,4)

La prévision 2025-2026, d'un montant de 15,1 milliards de dollars, reflétait une évolution favorable des revenus divers issus des différentes organisations qui composent le gouvernement, y compris les revenus des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Entre autres, la prévision considérait une hausse des revenus de frais de scolarité liée à une croissance attendue de la clientèle en enseignement supérieur, tout en tenant compte de l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %. Par ailleurs, la non-réurrence de la somme initiale de 1,7 milliard de dollars obtenue en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers avait également été prise en compte dans la prévision.

Les revenus divers totalisant 14,9 milliards de dollars au 31 mars 2026 sont comparables à la prévision.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

Par rapport aux résultats de l'année financière précédente, les variations des revenus divers se détaillent de la façon suivante :

	Résultats 2025-2026	Résultats 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Services rendus				
Hébergements et services non assurés en santé	1 857	1 761	96	5,5
Primes de l'assurance médicaments	1 751	1 672	79	4,7
Frais de scolarité	655	627	28	4,5
Garde d'enfants en milieu scolaire	544	522	22	4,2
Services policiers	455	427	28	6,6
Autres	3 870	3 711	159	4,3
	9 132	8 720	412	4,7
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 566	1 979	(413)	(20,9)
Pénalités, amendes et recouvrements	1 563	1 176	387	32,9
Donations de tiers	1 186	1 180	6	0,5
Revenus sur les placements	1 072	1 218	(146)	(12,0)
Autres	403	1 979	(1 576)	(79,6)
Total	14 922	16 252	(1 330)	(8,2)

La décroissance globale de 1,3 milliard de dollars (–8,2 %) résulte principalement de la baisse des revenus classés dans la rubrique « Revenus divers – Autres » en raison de la non-récurrence de la somme initiale de 1,7 milliard de dollars reçue en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers. À compter de 2025-2026, les revenus sont constatés en fonction de la quote-part des bénéfices annuels nets après impôt au Canada des compagnies de tabac, excluant les activités liées aux produits alternatifs, comme le vapotage.

3. Analyse des écarts (suite)

3.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation par rapport au budget 2025-2026		Résultats 2024-2025	Variation par rapport aux résultats 2024-2025	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Hydro-Québec	1 905	1 818	(87)	(4,6)	2 625	(807)	(30,7)
Loto-Québec	1 517	1 523	6	0,4	1 515	8	0,5
Société des alcools du Québec	1 419	1 389	(30)	(2,1)	1 401	(12)	(0,9)
Investissement Québec	268	367	99	36,9	11	356	3 236,4
Autres	159	144	(15)	(9,4)	137	7	5,1
Total	5 268	5 241	(27)	(0,5)	5 689	(448)	(7,9)

La prévision 2025-2026, d'un montant de 5,3 milliards de dollars, reflétait une diminution des résultats d'Hydro-Québec en raison notamment de la baisse de ses exportations, découlant d'une faible hydraulité.

Hydro-Québec

Les revenus de 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2026 sont comparables à la prévision. La baisse des revenus de 807 millions de dollars (-30,7 %) par rapport à 2024-2025 est principalement attribuable à la faible hydraulité et aux périodes de froid intense à l'hiver 2026, ces deux facteurs ayant entraîné une hausse des achats d'électricité et une réduction des exportations. Cette baisse est en partie compensée par la croissance des ventes sur le marché du Québec.

Investissement Québec

Les revenus provenant d'Investissement Québec sont supérieurs de 99 millions de dollars (36,9 %) par rapport à la prévision et de 356 millions de dollars (3 236,4 %) comparativement à l'année précédente. Ces variations s'expliquent notamment par la hausse des cours boursiers.

3. Analyse des écarts (suite)

3.2. Transferts du gouvernement fédéral

Composition des transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral correspondent aux revenus qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi qu'aux revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Le programme de péréquation a pour but de combler les écarts de capacité fiscale des provinces à la moyenne des 10 provinces, permettant ainsi aux provinces bénéficiaires d'offrir des services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Les transferts pour la santé sont principalement composés des revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS), dont l'enveloppe est répartie en fonction du nombre d'habitants. Ils comprennent également les revenus qui découlent d'ententes bilatérales relatives à la santé. Ces ententes ont une durée déterminée.

Les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux sont déterminés à partir des revenus du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), dont l'enveloppe est également répartie en fonction du nombre d'habitants.

Les transferts d'autres programmes résultent d'ententes dans divers domaines (par exemple : acquisition ou construction d'immobilisations du gouvernement ou de tiers, intégration des immigrants, apprentissage et garde des jeunes enfants, marché du travail).

Transferts du gouvernement fédéral

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Résultats 2025-2026	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Péréquation	13 567	13 567	—	—
Transferts pour la santé	8 942	8 444	(498)	(5,6)
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 330	1 168	(162)	(12,2)
Autres programmes	6 771	6 624	(147)	(2,2)
Total	30 610	29 803	(807)	(2,6)

3. Analyse des écarts (suite)

3.2. Transferts du gouvernement fédéral (suite)

La prévision 2025-2026, d'un montant de 30,6 milliards de dollars, tenait notamment compte d'une hausse des transferts pour la santé de manière à considérer la hausse de 5,0 % de l'enveloppe du TCS à l'échelle canadienne. Cette prévision prenait également en considération une baisse des revenus provenant des autres programmes, causée par la non-réurrence de certains revenus, comme le remboursement des coûts du Québec en lien avec l'accueil des demandeurs d'asile.

Au 31 mars 2026, les transferts du gouvernement fédéral, d'un montant de 29,8 milliards de dollars, sont inférieurs de 807 millions de dollars (-2,6 %) à la prévision.

Cette variation est principalement attribuable à des revenus moins élevés que prévu de 498 millions de dollars (-5,6 %) des transferts pour la santé en raison d'une hausse plus grande que prévu de la valeur de l'abattement spécial du Québec¹ et d'une baisse plus importante qu'anticipé du poids démographique du Québec.

¹ L'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers perçu au Québec) est soustrait des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

3. Analyse des écarts (suite)

3.2. Transferts du gouvernement fédéral (suite)

Par rapport aux résultats de l'année financière précédente, la baisse des revenus se détaille de la façon suivante :

	Résultats 2025-2026	Résultats 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Péréquation	13 567	13 316	251	1,9
Transferts pour la santé	8 444	8 432	12	0,1
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 168	1 350	(182)	(13,5)
Autres programmes				
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisation de tiers	1 574	1 498	76	5,1
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations du gouvernement	333	269	64	23,8
Pour d'autres fins	4 717	5 633	(916)	(16,3)
	6 624	7 400	(776)	(10,5)
Total	29 803	30 498	(695)	(2,3)

La décroissance de 695 millions de dollars (–2,3 %) s'explique par l'incidence des éléments suivants :

Péréquation

La hausse de 251 millions de dollars (1,9 %) s'explique par l'augmentation de l'enveloppe à l'échelle canadienne, qui est liée à celle du PIB nominal canadien.

Transferts pour la santé

La hausse de 12 millions de dollars (0,1 %) s'explique notamment par :

- l'augmentation de 429 millions de dollars due à la croissance minimale du TCS de 5,0 % à l'échelle canadienne en 2025-2026;
- l'évaluation à la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec¹, occasionnant une diminution des revenus de 405 millions de dollars.

Autres programmes

La baisse de 776 millions de dollars (–10,5 %) s'explique principalement par la somme non récurrente de 683 millions de dollars obtenue en 2024-2025 pour l'accueil des demandeurs d'asile.

¹ L'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers perçu au Québec) est soustrait des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

3. Analyse des écarts (suite)

3.3. Comparaison des dépenses avec les prévisions initiales

Composition des dépenses de portefeuilles

Les dépenses de portefeuilles représentent l'ensemble des ressources consacrées à la prestation des services publics. Pour fournir cette prestation, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés directement par les entités gouvernementales, comme les ministères et les organismes autres que budgétaires.

- Les programmes et les entités sous la responsabilité d'un ministre représentent un portefeuille.

La composition et le montant de dépenses de chaque portefeuille varient selon la nature de la fonction et des programmes sous la responsabilité du ministre. Ainsi, certains portefeuilles auront plus de dépenses que d'autres, en fonction de la mission de chacun.

Composition du service de la dette

Le service de la dette correspond à la somme des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Il dépend notamment de la taille de la dette et des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Chaque année, le gouvernement doit consacrer une part des revenus de l'État au paiement des intérêts.

Dépenses

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Budget 2025-2026	Dépenses 2025-2026	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Dépenses de portefeuilles	156 102	155 782	(320)	(0,2)
Service de la dette	9 670	10 148	478	4,9
Total des dépenses	165 772	165 930	158	0,1

3. Analyse des écarts (suite)

3.3. Comparaison des dépenses avec les prévisions initiales (suite)

Dépenses de portefeuilles

Gestion des dépenses des portefeuilles

Lors de la préparation du budget, des prévisions de dépenses sont établies pour chacun des portefeuilles. Dans ces prévisions, des sommes sont prévues au Fonds de suppléance du portefeuille Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État et visent notamment à couvrir¹ les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux des ministères. Ainsi, les dépenses de portefeuilles sont gérées de manière globale, notamment pour assurer une meilleure agilité budgétaire et une gestion saine et efficiente des fonds publics.

Les dépenses financées par le Fonds de suppléance sont comptabilisées dans les portefeuilles qui en ont bénéficié. Cette situation peut susciter des variations par rapport au budget initial alloué à certains portefeuilles, alors qu'elles sont résorbées par des sommes budgétisées au Fonds de suppléance.

De plus, lors de la mise à jour économique et financière, les prévisions de dépenses des portefeuilles peuvent faire l'objet d'une révision, tout comme au moment du dépôt du budget subséquent.

Les trois principaux portefeuilles, soit Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur, représentent près de 65 % des dépenses des 25 portefeuilles de 2025-2026.

Globalement, les dépenses de portefeuilles 2025-2026 s'élèvent à 155,8 milliards de dollars et représentent une diminution de 320 millions de dollars (0,2 %) par rapport à la prévision de 156,1 milliards de dollars. Cette diminution s'explique notamment par :

- des dépenses moins importantes que prévu de 1,8 milliard de dollars dans 14 portefeuilles;
- des dépenses plus élevées de 2,2 milliards de dollars que le budget attribué dans 10 portefeuilles, compensées par des disponibilités budgétaires de 2,7 milliards de dollars dans le portefeuille Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État résultant principalement des sommes prévues au Fonds de suppléance pour couvrir les risques et les besoins additionnels;
- des paiements anticipés de 2,0 milliards de dollars effectués par le portefeuille Transports et Mobilité durable pour des subventions relatives au transport collectif.

¹ Le Fonds de suppléance vise également à couvrir des dépenses pour les infrastructures subventionnées et certaines mesures annoncées dans le budget. Dans le plan budgétaire 2025-2026, les prévisions de ces dépenses sont classées dans les portefeuilles qui prévoient les réaliser.

3. Analyse des écarts (suite)

3.3. Comparaison des dépenses avec les prévisions initiales (suite)

Parmi les portefeuilles présentant des dépenses moindres que prévu figurent :

- le portefeuille Affaires municipales et Habitation, qui a réalisé une économie de 370 millions de dollars, en raison notamment de dépenses de transfert moins élevées que prévu pour 207 millions de dollars. De cette somme :
 - 82 millions de dollars sont attribuables à des projets d'infrastructure concernant le Programme de rénovation des habitations à loyer modique, dont les travaux ont été moins importants qu'anticipé,
 - 125 millions de dollars sont relatifs à l'aide financière accordée moindre qu'attendu dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif, en raison de la hausse plus importante que prévu des revenus perçus auprès des locataires¹ et de la baisse des dépenses des offices d'habitation;
- le portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, qui a réduit de 634 millions de dollars ses dépenses par rapport au budget en raison notamment de la baisse des aides financières accordées de 422 millions de dollars dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, étant donné que les revenus liés aux droits d'émissions de GES ont été moindres qu'attendu.

Les paiements anticipés effectués par le portefeuille Transports et Mobilité durable sont les suivants :

- 1,7 milliard de dollars pour des projets d'infrastructure en transport collectif, dont 1,4 milliard de dollars à la Société de transport de Montréal pour le prolongement de la ligne bleue et 330 millions de dollars à la Ville de Québec pour le réseau structurant de transport en commun;
- 251 millions de dollars annoncés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024* pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif, qui vise à assurer le maintien des niveaux de service, notamment en raison de l'augmentation importante des coûts de fonctionnement.

Service de la dette

L'excédent de 478 millions de dollars (4,9 %) des dépenses du service de la dette par rapport à la prévision s'explique principalement par des taux d'intérêt à long terme à l'échelle mondiale plus élevés que prévu.

¹ L'augmentation des rentes provinciales et fédérales a été supérieure au taux d'indexation utilisé pour la prévision.

3. Analyse des écarts (suite)

3.3. Comparaison des dépenses avec les prévisions initiales (suite)

Conformité aux autorisations législatives

Un excédent des dépenses par rapport à celles prévues dans les portefeuilles ne requiert pas automatiquement l'approbation de crédits ou la délivrance d'autorisations supplémentaires de dépenser par le Parlement. En effet, les dépenses comprennent celles des ministères, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Seules les dépenses des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux sont soumises au vote parlementaire annuel. Par ailleurs, certaines dépenses sont couvertes par des crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ou par les crédits pourvus dans le Fonds de suppléance.

En 2025-2026, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits annuels des ministères n'a été constaté, alors que des excédents des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées de 2 604 millions de dollars et de 394 millions de dollars ont respectivement été constatés.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente

Santé et Services sociaux

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	7 231	7 171	60	0,8
Rémunération	40 822	39 923	899	2,3
Fonctionnement	17 757	16 974	783	4,6
Créances douteuses, autres provisions et pertes	135	159	(24)	(15,1)
Total	65 945	64 227	1 718	2,7

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les activités de Santé Québec, qui est chargée de coordonner les opérations du réseau de la santé et des services sociaux, et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Il comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux liés à la santé, comme Héma-Québec.

La croissance de 1,7 milliard de dollars (2,7 %) comparativement aux dépenses de 2024-2025 est essentiellement engendrée par la hausse des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Rémunération

La hausse de 899 millions de dollars (2,3 %) s'explique principalement par :

- une hausse des dépenses de 904 millions de dollars découlant des indexations salariales, des avancements d'échelon, des primes et des autres mesures établies dans les conventions collectives ainsi que des charges sociales;
- une augmentation de 355 millions de dollars de la rémunération des médecins omnipraticiens et spécialistes en raison notamment de la hausse du coût moyen des services médicaux rendus;
- une diminution de 494 millions de dollars des coûts relatifs à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante dans les établissements de santé et de services sociaux;
- une baisse du coût des régimes de retraite de 87 millions de dollars en raison principalement de la réévaluation de certaines hypothèses à la suite du dépôt des nouvelles évaluations actuarielles.

Fonctionnement

L'augmentation de 783 millions de dollars (4,6 %) s'explique par :

- une hausse de 211 millions de dollars des dépenses liées au fonctionnement des établissements privés conventionnés, notamment en raison du conventionnement de nouveaux établissements;
- une hausse de 114 millions de dollars pour des rétributions versées aux ressources non institutionnelles en raison notamment de l'indexation des taux de rétribution;
- une hausse de 104 millions de dollars du coût des médicaments des établissements de santé et de services sociaux, notamment des médicaments utilisés pour les traitements en oncologie.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Éducation

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	1 386	1 305	81	6,2
Rémunération	17 195	17 080	115	0,7
Fonctionnement	4 949	4 957	(8)	(0,2)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	11	10	1	10,0
Total	23 541	23 352	189	0,8

Composition du portefeuille

Il regroupe principalement les activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

Il comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

L'augmentation de 189 millions de dollars (0,8 %) des dépenses par rapport à celles de 2024-2025 provient essentiellement de la hausse des dépenses de rémunération.

Rémunération

La hausse de 115 millions de dollars (0,7 %) s'explique notamment par :

- une hausse des dépenses de 257 millions de dollars dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires, principalement attribuable à l'accroissement du personnel scolaire lié à l'ajout d'aides à la classe, ainsi qu'aux indexations salariales et aux avancements d'échelon;
- une baisse du coût des régimes de retraite de 119 millions de dollars en raison principalement de la réévaluation de certaines hypothèses à la suite du dépôt des nouvelles évaluations actuarielles.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Enseignement supérieur

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	4 985	5 171	(186)	(3,6)
Rémunération	4 745	4 693	52	1,1
Fonctionnement	1 381	1 425	(44)	(3,1)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	72	94	(22)	(23,4)
Total	11 183	11 383	(200)	(1,8)

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire.

Il comprend également l'aide financière aux études.

La diminution de 200 millions de dollars (−1,8 %) des dépenses par rapport à celles de 2024-2025 provient principalement de la baisse des dépenses de transfert.

Transferts

La baisse de 186 millions de dollars (−3,6 %) s'explique essentiellement par une diminution de 172 millions de dollars des subventions accordées pour les projets d'infrastructure des universités privées en raison de travaux moins importants qu'en 2024-2025.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Famille

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	9 383	8 762	621	7,1
Rémunération	144	144	—	—
Fonctionnement	106	109	(3)	(2,8)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	—	—	—	—
Total	9 633	9 015	618	6,9

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées au financement des services de garde éducatifs à l'enfance et à l'aide financière aux familles.

Les dépenses affichent une croissance de 618 millions de dollars (6,9 %) par rapport à 2024-2025, croissance qui s'explique principalement par la hausse des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse de 621 millions de dollars (7,1 %) s'explique principalement par :

- une augmentation des subventions de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance attribuable à des paiements anticipés de 285 millions de dollars effectués en 2023-2024, ce qui a réduit d'autant les dépenses de subventions en 2024-2025;
- une croissance de 183 millions de dollars des subventions accordées aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies privées subventionnées pour la création de nouvelles places dans le réseau, pour la conversion de places non subventionnées en places subventionnées ainsi que pour l'indexation annuelle des subventions de fonctionnement, notamment attribuable aux indexations salariales du personnel des services de garde;
- une hausse de 108 millions de dollars des dépenses associées au crédit d'impôt Allocation famille, engendrée par une indexation de ce crédit de 2,85 % le 1^{er} janvier 2025 et de 2,05 % le 1^{er} janvier 2026.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Transports et Mobilité durable

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	4 709	3 363	1 346	40,0
Rémunération	898	900	(2)	(0,2)
Fonctionnement	3 560	3 411	149	4,4
Créances douteuses, autres provisions et pertes	9	10	(1)	(10,0)
Total	9 176	7 684	1 492	19,4

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures routières ainsi qu'au financement des services de transport en commun.

Les dépenses liées à la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement sont également incluses dans ce portefeuille

La hausse de 1,5 milliard de dollars (19,4 %) des dépenses par rapport à celles de 2024-2025 provient principalement de l'augmentation des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse de 1,3 milliard de dollars (40,0 %) s'explique principalement par :

- des paiements anticipés de 1,7 milliard de dollars pour des projets d'infrastructure en transport collectif, dont 1,4 milliard de dollars à la Société de transport de Montréal pour le prolongement de la ligne bleue et 330 millions de dollars à la Ville de Québec pour le réseau structurant de transport en commun;
- une augmentation de 361 millions de dollars des subventions accordées pour le réseau structurant de transport en commun et pour le prolongement de la ligne bleue en raison de l'avancement de travaux plus important en 2025-2026 que l'année précédente;
- l'octroi de subventions totalisant 500 millions de dollars pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif, dont 251 millions de dollars qui ont fait l'objet de paiements anticipés par rapport à ce qui avait été annoncé dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024*;
- une diminution de 911 millions de dollars des subventions accordées pour des projets d'infrastructure dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) en raison de la comptabilisation en 2024-2025 de subventions pour des travaux déjà réalisés par les sociétés de transport;
- une diminution de 123 millions de dollars des subventions accordées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale attribuable à des travaux moins importants qu'en 2024-2025 réalisés par les bénéficiaires.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Emploi et Solidarité sociale

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	5 052	4 994	58	1,2
Rémunération	536	540	(4)	(0,7)
Fonctionnement	142	148	(6)	(4,1)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	81	25	56	224,0
Total	5 811	5 707	104	1,8

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées aux programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours et les programmes d'aide à l'emploi.

Les dépenses liées aux activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises sont également incluses dans ce portefeuille.

Les dépenses de ce portefeuille affichent une croissance de 104 millions de dollars (1,8 %) par rapport à celles de 2024-2025, en raison notamment de l'augmentation des dépenses de créances douteuses, autres provisions et pertes.

Créances douteuses, autres provisions et pertes

La hausse de 56 millions de dollars (224,0 %) s'explique par la révision de la provision pour créances douteuses liée à l'aide financière de dernier recours. Les créances liées à ce programme sont en hausse en 2025-2026.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Affaires municipales et Habitation

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	4 856	4 590	266	5,8
Rémunération	152	154	(2)	(1,3)
Fonctionnement	243	220	23	10,5
Créances douteuses, autres provisions et pertes	2	41	(39)	(95,1)
Total	5 253	5 005	248	5,0

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées au soutien financier des municipalités, notamment pour les infrastructures, les logements sociaux et les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

La hausse de 248 millions de dollars (5,0 %) des dépenses par rapport à celles de 2024-2025 s'explique par une augmentation des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse de 266 millions de dollars (5,8 %) s'explique principalement par :

- une augmentation de 376 millions de dollars des subventions accordées à divers organismes pour accroître l'offre de 4 112 logements sociaux et abordables;
- une hausse de 182 millions de dollars concernant le Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) en raison de l'augmentation du nombre de projets admissibles comparativement à l'année précédente;
- une baisse de 135 millions de dollars attribuable aux programmes d'infrastructures municipales d'eau, dont les travaux réalisés par les bénéficiaires ont été moins importants qu'en 2024-2025.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Économie, Innovation et Énergie

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	3 418	3 326	92	2,8
Rémunération	104	105	(1)	(1,0)
Fonctionnement	210	244	(34)	(13,9)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	633	1 094	(461)	(42,1)
Total	4 365	4 769	(404)	(8,5)

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

La diminution de 404 millions de dollars (–8,5 %) des dépenses comparativement à celles de 2024-2025 s'explique principalement par la baisse des dépenses de créances douteuses, autres provisions et pertes.

Créances douteuses, autres provisions et pertes

La baisse de 461 millions de dollars (–42,1 %) est principalement attribuable à une diminution de la dépense du Fonds du développement économique de 440 millions de dollars, qui s'explique principalement par des provisions pour pertes sur des prêts moins élevées que celles de l'année précédente.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	1 277	1 604	(327)	(20,4)
Rémunération	369	378	(9)	(2,4)
Fonctionnement	163	196	(33)	(16,8)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	(7)	3	(10)	(333,3)
Total	1 802	2 181	(379)	(17,4)

Composition du portefeuille

Il comprend principalement les dépenses consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Il comprend également les dépenses liées à l'exploitation des barrages publics, à la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et à la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

Les dépenses de 2025-2026 sont en baisse de 379 millions de dollars (–17,4 %) par rapport à celles de l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par une diminution des dépenses de transfert.

Transferts

La baisse de 327 millions de dollars (–20,4 %) s'explique essentiellement par la diminution de 575 millions de dollars des subventions allouées dans le cadre du programme Roulez vert en raison d'une baisse des ventes de véhicules électriques neufs et de la réduction graduelle de l'aide financière accordée par le programme. Cette diminution est partiellement compensée par une hausse totalisant 227 millions de dollars des autres programmes d'aide financière établis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Autres portefeuilles

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	6 412	6 239	173	2,8
Rémunération	7 166	7 083	83	1,2
Fonctionnement	4 633	3 999	634	15,9
Créances douteuses, autres provisions et pertes	862	650	212	32,6
Total	19 073	17 971	1 102	6,1

Composition du portefeuille

Il inclut les dépenses des 16 autres portefeuilles, lesquels comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux¹.

La croissance des dépenses de 1,1 milliard de dollars (6,1 %) par rapport à 2024-2025 s'explique principalement par une hausse des dépenses de transferts, de fonctionnement et de créances douteuses, autres provisions et pertes au sein des portefeuilles du groupe.

Transferts

La hausse de 173 millions de dollars (2,8 %) est le résultat de plusieurs variations, dont les suivantes :

- une hausse de 174 millions de dollars attribuable aux dépenses associées au crédit d'impôt pour les services de production cinématographique, en raison de la hausse du nombre de demandes. Ce crédit, se rapportant au portefeuille Culture et Communications, vise à favoriser le tournage au Québec des productions étrangères;
- une augmentation de 151 millions de dollars principalement attribuable à des travaux déjà réalisés pour des projets d'infrastructure subventionnés par le portefeuille Culture et Communications;
- une hausse de 242 millions de dollars dans le portefeuille Finances, principalement attribuable aux dépenses pour le volet infrastructures et eau potable du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)² et pour le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun. Cette augmentation s'explique principalement par des travaux admissibles plus importants qu'en 2024-2025;
- une diminution de 117 millions de dollars dans le portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation, en raison principalement d'une baisse des interventions dans les programmes agricoles, attribuable aux conditions de marchés plus favorables.

¹ Il s'agit du ministère des Finances, du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor.

² Lors du renouvellement de l'enveloppe accordée pour les années 2024-2028, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec a été renommé « Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec ». Il est toujours désigné par le sigle TECQ.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Fonctionnement

La hausse des dépenses de 634 millions de dollars (15,9 %) en 2025-2026 s'explique notamment par des ajustements aux provisions comptabilisées relativement à des poursuites et à des litiges contre le gouvernement.

Créances douteuses, autres provisions et pertes

La hausse des dépenses de 212 millions de dollars (32,6 %) est principalement attribuable à la révision des estimations de la dépense pour mauvaises créances, révision engendrée par la hausse du solde des créances, notamment celles relatives aux impôts et aux taxes à la consommation.

3. Analyse des écarts (suite)

3.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Service de la dette

Année financière terminée le 31 mars 2026

	Dépenses 2025-2026	Dépenses 2024-2025	Variation		Composition du service de la dette Il se compose principalement des intérêts sur la dette ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ¹ .
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	
Service de la dette	10 148	9 969	179	1,8	

La croissance du service de la dette de 179 millions de dollars (1,8 %) s'explique principalement par :

- une hausse des dépenses de 126 millions de dollars en raison principalement de la croissance du volume moyen des dettes contractées sur les marchés financiers, partiellement compensée par la baisse des taux d'intérêt à court terme;
- une augmentation des dépenses de 629 millions de dollars en raison d'une baisse des revenus nets de placement², baisse principalement attribuable à la diminution des taux d'intérêt à court terme;
- une baisse de 576 millions de dollars des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs :
 - attribuable à une hausse de 847 millions de dollars des revenus de placement destinés aux avantages sociaux futurs en raison principalement de la croissance du Fonds d'amortissement des régimes de retraite,
 - partiellement compensée par une augmentation de 271 millions de dollars des dépenses d'intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises, attribuable principalement à la croissance de l'obligation au titre des régimes de retraite.

¹ Il s'agit des intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes.

² Les revenus nets de placement sont composés des revenus sur les équivalents de trésorerie et les placements liés à la gestion de la dette et des revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts. Ces derniers sont notamment composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition d'actifs. Les revenus nets de placement sont déduits du service de la dette.

4. État de la situation financière au 31 mars 2026



Actifs

276,7 G\$

Augmentation de 12,1 G\$
(4,6 %) depuis 2024-2025



Passifs

404,1 G\$

Augmentation de 15,1 G\$
(3,9 %) depuis 2024-2025

Composition des actifs

Les actifs du gouvernement se composent des **actifs financiers** et des **actifs non financiers**. Les actifs financiers sont ceux qui peuvent servir au règlement des passifs existants ou au financement des activités futures du gouvernement. Les actifs non financiers sont normalement utilisés pour fournir des services aux citoyens, comme les bâtiments et les infrastructures pour le transport routier.

Les actifs de 276,7 milliards de dollars sont composés d'actifs financiers de 158,2 milliards de dollars et d'actifs non financiers de 118,5 milliards de dollars. Ils sont en hausse de 12,1 milliards de dollars depuis 2024-2025, en raison essentiellement de l'accroissement de 5,3 milliards de dollars des actifs financiers et de celui de 6,7 milliards de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations (actifs non financiers).

Quant aux passifs du gouvernement, leur hausse de 15,1 milliards de dollars s'explique principalement par le déficit comptable de 5,5 milliards de dollars et par les emprunts réalisés sur les marchés pour financer les investissements en immobilisations de 12,8 milliards de dollars. La hausse des passifs, partiellement compensée par l'augmentation des actifs financiers, explique l'évolution de la dette nette du gouvernement, qui s'élève à 245,9 milliards de dollars au 31 mars 2026.

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Bâtiments	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Autres	Total
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	59 384	35 708	5 668	9 216	109 976
Investissements en immobilisations	6 359	4 093	1 035	1 310	12 797
<i>En % des investissements en immobilisations</i>	<i>49,7</i>	<i>32,0</i>	<i>8,1</i>	<i>10,2</i>	
Dépenses d'amortissement	(2 128)	(1 817)	(907)	(1 132)	(5 984)
Dispositions, réductions de valeurs et autres ajustements	(82)	2	3	(43)	(120)
Augmentation nette	4 149	2 278	131	135	6 693
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	63 533	37 986	5 799	9 351	116 669
<i>En % de la valeur comptable nette au 31 mars 2026</i>	<i>54,5</i>	<i>32,6</i>	<i>5,0</i>	<i>8,0</i>	

L'augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations de 6,7 milliards de dollars résulte principalement des investissements¹ de 12,8 milliards de dollars réalisés, pour l'essentiel, dans les bâtiments et les réseaux complexes, investissements compensés par l'amortissement totalisant 6,0 milliards de dollars.

¹ Les investissements en immobilisations comprennent les acquisitions et les travaux en cours présentés dans la note 19 des états financiers consolidés au 31 mars 2026.

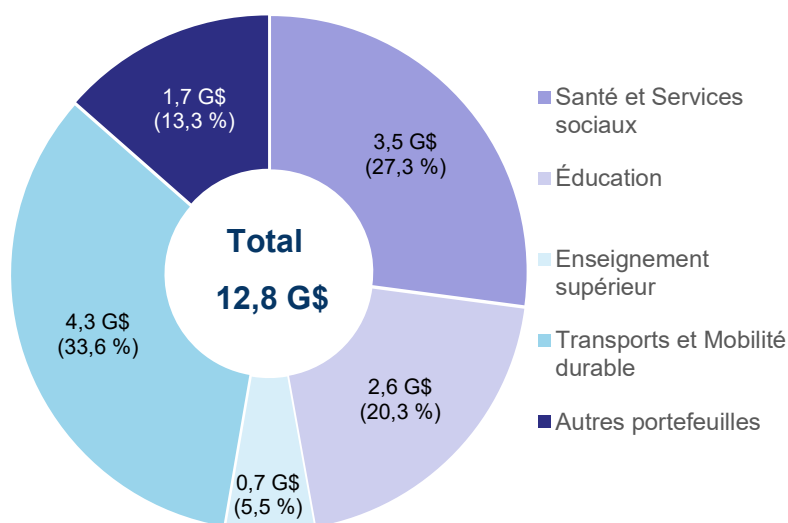
4. Situation financière au 31 mars 2026 (suite)

Immobilisations (suite)

Investissements en immobilisations par portefeuilles

Au 31 mars 2026

(en milliards de dollars et en pourcentage des investissements totaux)



En 2025-2026, le gouvernement a principalement investi dans les immobilisations des portefeuilles Santé et Services sociaux (27,3 %), Éducation (20,3 %) et Transports et Mobilité durable (33,6 %). L'essentiel des investissements des portefeuilles Santé et Services sociaux et Éducation a été réalisé dans les établissements hospitaliers, les maisons des aînés et les établissements d'enseignement, alors que ceux du portefeuille Transports et Mobilité durable ont été consacrés à des projets routiers majeurs et à des ponts.

Bâtiments

Les travaux sont réalisés pour maintenir ou bonifier le parc actuel. Le maintien du parc en état consiste notamment à reconstruire des bâtiments existants ou leurs composantes, comme la toiture, les fenêtres, la plomberie, le chauffage et la ventilation. Des travaux de transformation et de réaménagement des locaux existants sont également effectués pour optimiser l'espace. Les travaux de bonification du parc ont pour objectif d'augmenter l'offre de services afin de répondre aux besoins de la population. Ils consistent principalement à construire de nouveaux bâtiments, à mettre en place des solutions immobilières temporaires et à réaliser des agrandissements.

4. Situation financière au 31 mars 2026 (suite)

Immobilisations (suite)

Santé et Services sociaux

Les investissements réalisés pour les bâtiments représentent 2,7 milliards de dollars sur les 3,5 milliards de dollars investis dans ce portefeuille en 2025-2026. Les projets les plus importants sont les suivants :

- Hôpital de Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Vaudreuil-Dorion – Construction : 766 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 2 595 millions de dollars pour les années financières 2022-2023 à 2027-2028);
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement : 263 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 2 657 millions de dollars pour les années financières 2018-2019 à 2031-2032);
- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement : 101 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 703 millions de dollars pour les années financières 2021-2022 à 2029-2030);
- Maison des aînés (ancien CHSLD Nicolet) – Montréal – Construction : 88 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 214 millions de dollars pour les années financières 2023-2024 à 2026-2027);
- Résidence Angelica (CHSLD) – Montréal – Acquisition : 83 millions de dollars;
- Hôpital de Lachine, complexe hospitalier – Montréal – Agrandissement et réaménagement : 75 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 368 millions de dollars pour les années financières 2018-2019 à 2028-2029);
- Maison des aînés (anciens CHSLD Parphilia-Ferland et Saint-Eusèbe) – Saint-Charles-Borromée – Construction : 67 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 219 millions de dollars pour les années financières 2023-2024 à 2027-2028);
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et service d'urgence – Sherbrooke – Construction : 62 millions de dollars (projet mis en service totalisant 433 millions de dollars pour les années financières 2017-2018 à 2025-2026);
- Maison des aînés (ancien CHSLD Jeanne-Le Ber) – Montréal – Construction : 50 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 238 millions de dollars pour les années financières 2022-2023 à 2027-2028).

4. État de la situation financière au 31 mars 2026 (suite)

Immobilisations (suite)

Éducation

Les investissements réalisés pour les bâtiments représentent 2,0 milliards de dollars sur les 2,6 milliards de dollars investis dans ce portefeuille en 2025-2026, principalement dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves observée depuis quelques années.

Les projets les plus importants en 2025-2026 sont les suivants :

- école secondaire Louis-Philippe-Paré du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – Châteauguay – Reconstruction et agrandissement : 85 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 468 millions de dollars pour les années financières 2020-2021 à 2027-2028);
- école secondaire Jacques-Leber du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – Saint-Constant – Reconstruction et agrandissement : 78 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 219 millions de dollars pour les années financières 2023-2024 à 2026-2027);
- école de formation professionnelle de Châteauguay du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – Construction : 69 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 206 millions de dollars pour les années financières 2023-2024 à 2026-2027).

Réseaux complexes

La quasi-totalité des investissements pour les réseaux complexes est réalisée par le portefeuille Transports et Mobilité durable, principalement pour maintenir les routes du Québec en état. Parmi les nombreux chantiers, totalisant 4,0 milliards de dollars sur les 4,3 milliards de dollars investis dans ce portefeuille en 2025-2026, les projets suivants ont été réalisés :

- pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction et élargissement : 464 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 2 302 millions de dollars pour les années financières 2022-2023 à 2027-2028);
- pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île d'Orléans – Reconstruction : 443 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 2 759 millions de dollars pour les années financières 2022-2023 à 2033-2034);
- tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil – Réfection : 409 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 2 796 millions de dollars pour les années financières 2019-2020 à 2027-2028);
- échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec intégrant des mesures pour le transport collectif – Québec – Reconstruction et aménagement : 138 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 477 millions de dollars pour les années financières 2024-2025 à 2027-2028);
- pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Maintien : 101 millions de dollars (projet en réalisation totalisant 422 millions de dollars pour les années financières 2014-2015 à 2028-2029).

4. État de la situation financière au 31 mars 2026 (suite)

Dette

L'endettement du gouvernement est mesuré selon trois différents concepts.

Dette selon différents concepts

Au 31 mars

	2026	2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Dette brute	265 547	255 999	9 548	3,7
Dette nette	245 907	236 163	9 744	4,1
Dette représentant les déficits cumulés	127 398	124 412	2 986	2,4

Dette brute

La **dette brute** correspond principalement à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers ainsi que du passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Dette brute

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Dettes	313 997	296 885
Plus : Titres autodétenus par le gouvernement du Québec	11 151	15 686
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	8 768	10 439
Passifs nets des avantages sociaux futurs	2 555	3 716
Moins : Fonds des générations	(16 644)	(16 855)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts (solde avant compensation des titres autodétenus)	(28 709)	(29 731)
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(9 025)	(11 008)
Actifs nets des avantages sociaux futurs	(306)	(381)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	281 787	268 751
Moins : Emprunts réalisés par anticipation ⁽¹⁾	(16 240)	(12 752)
Dette brute	265 547	255 999

(1) Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière, pour lesquels la trésorerie a été reçue au 31 mars et qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

4. Situation financière au 31 mars 2026 (suite)

Dette (suite)

Dette nette

La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.

L'augmentation de la dette nette de 9,7 milliards de dollars (4,1 %) en 2025-2026 s'explique principalement par les investissements en immobilisations de 12,8 milliards de dollars réalisés au cours de l'année financière.

La section 6, « Analyse des principales tendances », présente les [facteurs d'évolution de la dette nette](#).

Dette représentant les déficits cumulés

La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif.

L'augmentation de la dette représentant les déficits cumulés de 3,0 milliards de dollars (2,4 %) en 2025-2026 s'explique par le déficit comptable de 5,5 milliards de dollars réalisé cette année, partiellement compensé par des gains de réévaluation nets de 2,5 milliards de dollars se rapportant principalement aux instruments financiers du gouvernement et aux avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec.

La section 6, « Analyse des principales tendances », présente les [facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés](#).

5. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Le gouvernement du Québec présente 10 indicateurs¹, principalement inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans l'énoncé de pratiques recommandées portant sur les indicateurs de l'état des finances. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement sur une période suffisamment longue pour permettre de dégager une tendance. Le gouvernement présente les 10 dernières occurrences de chaque indicateur, ce qui permet de dégager la plus récente tendance sur une période de 9 ans.

Évolution des indicateurs

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Évolution ⁽¹⁾
Durabilité											
Dette nette / Revenus	189,3	177,1	164,3	160,8	158,6	141,7	144,8	151,2	151,3	153,3	 +
Dette nette / PIB	48,9	45,9	42,9	40,9	43,1	38,8	37,5	37,8	38,3	38,1	 +
Dette nette / Habitant (en dollars)	23 726	23 153	22 485	22 168	22 756	22 957	24 085	24 940	26 254	27 147	 -
Dette représentant les déficits cumulés / PIB	31,3	29,1	26,3	24,1	24,8	21,5	20,7	20,3	20,2	19,7	 +
Surplus (déficit) comptable / PIB	1,0	0,7	1,7	0,4	-1,0	0,5	-0,6	-1,0	-0,8	-0,9	 -
Dépenses / PIB	24,8	25,2	24,4	25,0	28,2	26,9	26,5	26,0	26,1	25,7	 -
Investissements en immobilisations / Revenus	5,6	5,7	6,2	6,8	7,2	7,1	8,2	9,6	9,7	8,0	 +
Flexibilité											
Service de la dette / Revenus	9,4	8,6	7,7	6,7	6,4	6,3	7,1	6,9	6,4	6,3	 +
Revenus autonomes / PIB	20,8	20,5	20,8	20,0	20,4	21,6	20,8	19,7	20,4	20,2	 +
Vulnérabilité											
Transferts du gouvernement fédéral / Revenus	19,6	20,7	20,1	21,6	25,0	21,0	19,9	21,2	19,5	18,6	 +

 Tendence à la hausse de l'indicateur  Tendence à la baisse de l'indicateur

 Évolution favorable  Évolution défavorable

(1) La tendance (hausse ou baisse) est déterminée en comparant les valeurs les plus éloignées de la période de référence, soit celles de 2025-2026 et de 2016-2017.

¹ Dans la présente section, les produits intérieurs bruts (PIB) utilisés correspondent aux PIB nominaux établis en date du 26 juin 2026. Lorsque cela est applicable, les PIB des années de référence sont redressés aux fins du calcul des indicateurs.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité

La durabilité, aussi appelée soutenabilité, désigne la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie. La durabilité des finances publiques se traduit habituellement par une croissance de la dette à long terme équivalente ou inférieure à celle de l'économie.



L'importance des indicateurs de durabilité

Si la situation financière du gouvernement n'est pas viable à long terme, ce dernier devra compter sur des revenus futurs pour couvrir ses dépenses courantes. Cela pourrait entraîner une hausse des impôts et des taxes, ou encore une réduction des services offerts à la population.

Dette nette par rapport aux revenus

Ce ratio indique dans quelle mesure des revenus futurs seront requis pour régler les opérations passées. Un ratio en baisse indique qu'il faudra moins de temps au gouvernement pour diminuer sa dette nette, ce qui lui permettra de consacrer davantage de revenus futurs aux services à la population.



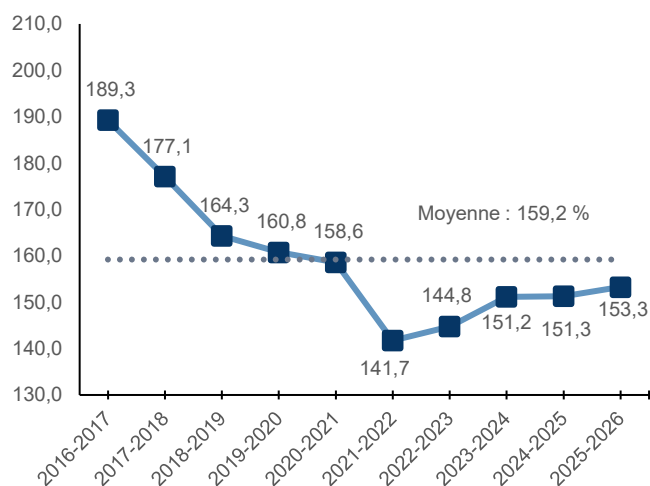
Tendance à la baisse de l'indicateur



Évolution favorable

Dette nette

(en pourcentage des revenus)



Entre 2016-2017 et 2021-2022, ce ratio montre une décroissance soutenue, en passant de 189,3 % à 141,7 %, grâce à une croissance des revenus plus rapide que celle de la dette nette. La baisse plus marquée en 2021-2022 découle essentiellement des effets du rebond économique postpandémie sur les revenus du gouvernement. Depuis 2022-2023, l'augmentation du ratio découle principalement de la hausse des investissements en immobilisations, notamment dans le transport routier, dans les réseaux de la santé et des services sociaux et dans celui de l'éducation, ainsi que de la progression plus modérée des revenus.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité (suite)

Dette nette par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette nette du gouvernement et sa capacité à la rembourser, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie que la dette du gouvernement fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie, alors qu'une tendance à la hausse peut amener le gouvernement à prendre des mesures pour réduire le fardeau de la dette.



Tendance à la baisse de l'indicateur

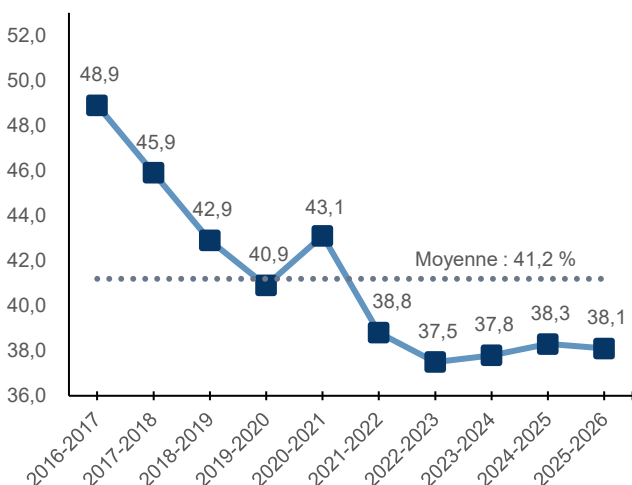


Évolution favorable

Le gouvernement s'est doté de cibles pour réduire le poids de la dette nette dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Elles s'établissent à 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038.

Dette nette

(en pourcentage du PIB)



Le ratio de la dette nette par rapport au PIB a globalement diminué depuis 2016-2017, malgré une hausse ponctuelle liée à la pandémie en 2020-2021, pour s'établir à 38,1 % du PIB au 31 mars 2026. Ce ratio se situe à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, en étant en baisse de 4,8 points de pourcentage depuis 2018-2019. Sur cette période de sept ans, les déficits et les investissements en immobilisations ont respectivement fait augmenter le poids de la dette nette de 3,0 points de pourcentage et de 6,9 points de pourcentage, alors que la hausse du PIB nominal l'a fait baisser de 13,7 points de pourcentage.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité (suite)

Dettes nettes par habitant

Cet indicateur représente la dette nette divisée par le nombre total des habitants, peu importe leur âge. Une hausse de l'indicateur reflète une augmentation du fardeau de la dette par habitant et un risque plus important que le remboursement de la dette du gouvernement repose sur une hausse de la fiscalité future de sa population.



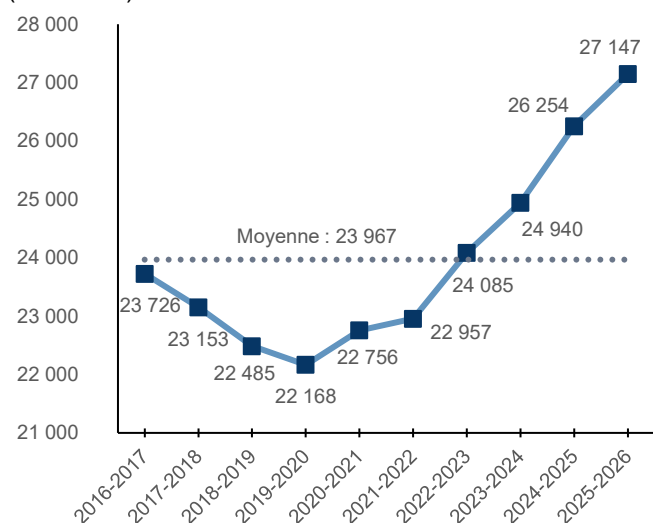
Tendance à la hausse de l'indicateur



Évolution défavorable

Dettes nettes par habitant

(en dollars)



Le ratio de la dette nette par habitant a diminué de 2016-2017 à 2019-2020 en raison des surplus réalisés par le gouvernement au cours de cette période. Depuis la pandémie en 2020-2021, les déficits comptables combinés aux investissements réalisés en immobilisations ont fait augmenter le ratio.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité (suite)

Dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.



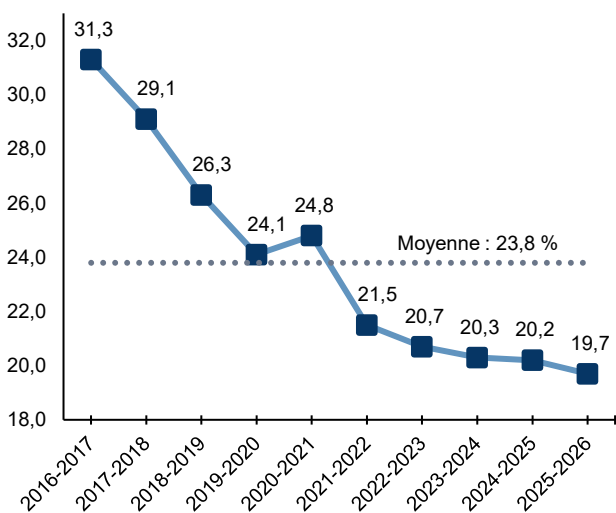
Tendance à la baisse de l'indicateur



Évolution favorable

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a globalement diminué depuis 2016-2017 à l'exception de l'année 2020-2021, où une hausse temporaire liée à la pandémie a été enregistrée. À compter de 2021-2022 et grâce à une croissance du PIB plus élevée que celle du déficit cumulé, le ratio a poursuivi sa diminution, atteignant 19,7 % en 2025-2026, soit le niveau le plus bas de la période de référence.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité (suite)

Surplus (déficit) comptable par rapport au PIB

Cet indicateur, qui met en perspective le surplus ou le déficit comptable et le PIB, permet de mesurer l'ampleur de ce surplus ou de ce déficit par rapport à la taille de l'économie. Une tendance à la baisse signifie que les dépenses du gouvernement augmentent plus vite que la croissance de l'économie ou que ses revenus progressent moins rapidement, et donc que sa situation financière se dégrade. Une tendance à la baisse prolongée de ce ratio laisse présager une hausse accélérée de la dette.



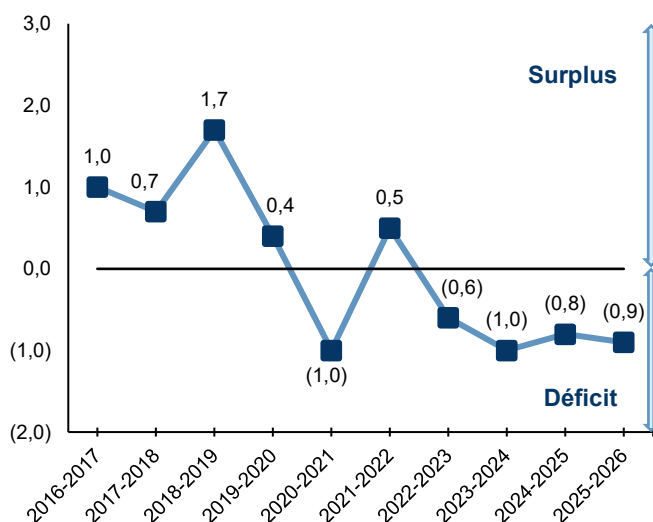
Tendance à la baisse de l'indicateur



Évolution défavorable

Surplus (déficit) comptable

(en pourcentage du PIB)



De 2016-2017 à 2019-2020, l'indicateur est demeuré positif, pour ensuite chuter en 2020-2021 en raison du déficit engendré par la pandémie. Sous l'effet de l'inflation et de la hausse des dépenses du gouvernement, le ratio est demeuré négatif pour le reste de la période de référence à l'exception de l'année financière 2021-2022, où le rebond économique stimulé par l'assouplissement des mesures sanitaires s'est traduit par un surplus annuel. Ce ratio s'est toutefois légèrement amélioré depuis 2023-2024, passant de -1,0 % à -0,9 % en 2025-2026.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité (suite)

Dépenses par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie.



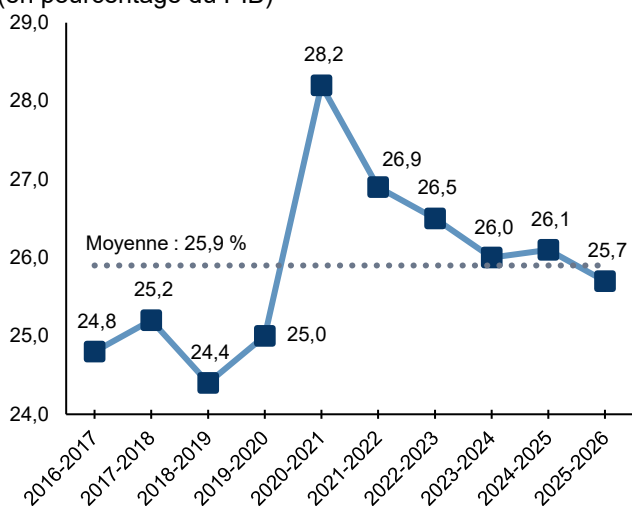
Tendance à la hausse de l'indicateur



Évolution défavorable

Dépenses

(en pourcentage du PIB)



Le ratio des dépenses par rapport au PIB était relativement stable avant de subir une importante hausse en 2020-2021, occasionnée par les initiatives mises en place pour gérer la pandémie et relancer l'économie, lui faisant atteindre un sommet à 28,2 %. Cet indicateur a ensuite diminué jusqu'à 25,7 % en 2025-2026, en raison notamment d'un contrôle accru de la croissance des dépenses depuis la publication des *Comptes publics 2022-2023* et le dépôt d'un plan de retour de l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Durabilité (suite)

Investissements en immobilisations par rapport aux revenus

Cet indicateur montre la part des revenus consacrée aux investissements¹ en immobilisations. Une hausse prolongée indique que le gouvernement leur consacre une part de plus en plus importante de ses revenus, ce qui contribue à stimuler l'économie, mais également à accroître son endettement. À l'inverse, une baisse soutenue peut mener à la dégradation des infrastructures, entraînant des interruptions ou des ralentissements de service et nécessitant la mise en place de mesures d'atténuation des risques. Le niveau optimal dépend à la fois de l'état des immobilisations permettant d'appuyer la prestation de services publics et de la situation financière du gouvernement.



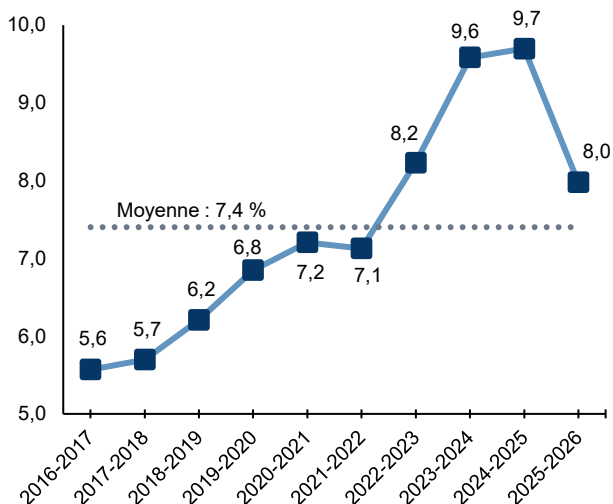
Tendance à la hausse de l'indicateur



Évolution favorable

Investissements en immobilisations

(en pourcentage des revenus)



Les investissements en immobilisations ont connu une progression notable au cours de la dernière décennie, culminant à 9,7 % des revenus totaux en 2024-2025. En 2025-2026, le maintien d'un niveau d'investissements supérieur à la moyenne de 7,4 % des dernières années s'inscrit dans les efforts du gouvernement pour stimuler l'économie québécoise dans le contexte d'incertitude actuel, notamment sur le plan de la politique commerciale américaine.

Bien que ces investissements aient accru l'endettement du gouvernement, ils ont permis de stimuler l'économie et maintenir en bon état un parc immobilier vieillissant.

¹ Les investissements en immobilisations comprennent les acquisitions et les travaux en cours présentés dans la [note 19](#).

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.



L'importance des indicateurs de flexibilité

Plus un gouvernement est flexible, plus il aura la capacité de prendre les mesures nécessaires pour augmenter ses revenus ou son endettement en cas de conjoncture économique défavorable.

Service de la dette par rapport aux revenus

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des portefeuilles servant à rendre des services à la population.



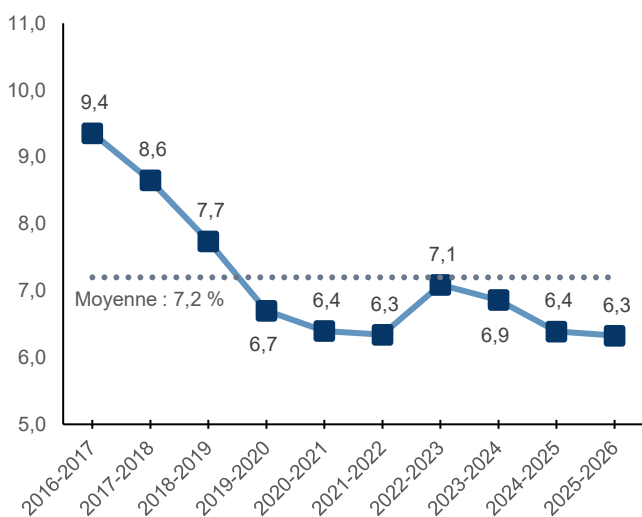
Tendance à la baisse de l'indicateur



Évolution favorable

Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



La part des revenus consacrée au service de la dette est passée de 9,4 % en 2016-2017 à 6,3 % en 2021-2022. Cette part a rebondi à 7,1 % en 2022-2023 en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la dette, puis elle a légèrement diminué jusqu'en 2025-2026 grâce à l'augmentation des revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, comptabilisés en diminution des dépenses du service de la dette.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Flexibilité (suite)

Revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes incluent tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition de la population, alors qu'une augmentation tend à indiquer une réduction de la flexibilité du gouvernement quant à sa capacité d'augmenter ses revenus dans le futur.



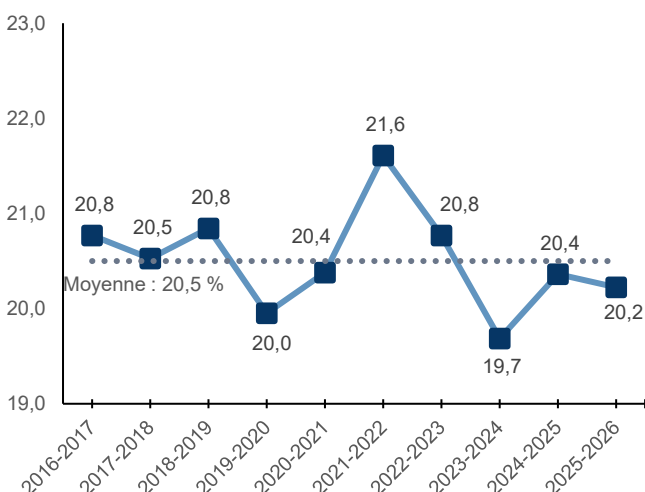
Tendance à la baisse de l'indicateur



Évolution favorable

Revenus autonomes

(en pourcentage du PIB)



Le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB entre 2016-2017 et 2025-2026 a légèrement diminué. Les fluctuations constatées en 2019-2020 et en 2020-2021 sont notamment occasionnées par les effets de la pandémie. La reprise économique qui a suivi explique la hausse de l'indicateur à 21,6 %, la croissance des revenus autonomes (19,2 %) étant supérieure à celle du PIB (12,4 %). Les années 2022-2023 et 2023-2024 ont notamment été marquées par les mesures de réduction du fardeau fiscal des particuliers. En 2024-2025, la hausse des revenus fiscaux, stimulée par l'évolution favorable de l'activité économique, dont l'évolution des salaires et traitements et de la consommation des ménages, ainsi que la somme initiale obtenue en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers expliquent le rebond du ratio à 20,4 %. En 2025-2026, la croissance du PIB (4,7 %) a dépassé celle des revenus autonomes (4,0 %), faisant diminuer légèrement cet indicateur à 20,2 %.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.



L'importance de l'indicateur de vulnérabilité

Si un gouvernement est vulnérable, il dépend de facteurs hors de son contrôle. Un changement défavorable pourrait avoir un impact considérable sur les revenus et entraîner l'augmentation des impôts et des taxes ou la réduction des services.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus

Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral. Un ratio à la hausse indique que le gouvernement du Québec dépend davantage des transferts du gouvernement fédéral.



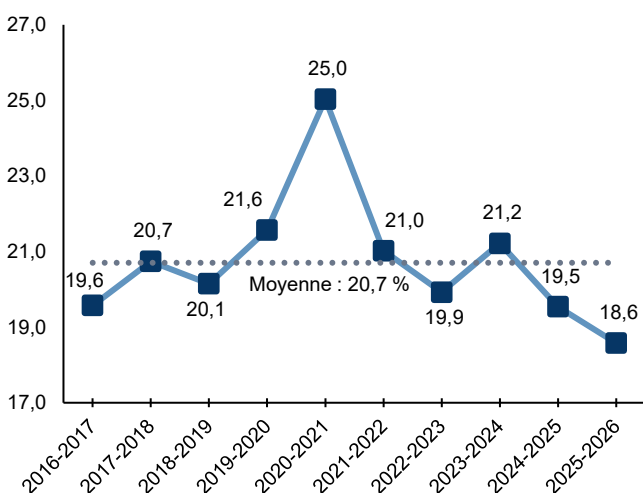
Tendance à la baisse de l'indicateur



Évolution favorable

Transferts du gouvernement fédéral

(en pourcentage des revenus)



Le ratio des transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus affichait une tendance à la hausse jusqu'en 2020-2021, année où il a atteint un sommet en raison des transferts reçus pour gérer la crise sanitaire. En 2021-2022, il a fortement diminué, en raison de la baisse de transferts non récurrents et de la croissance des revenus, stimulée par la reprise économique. Finalement, ce ratio a atteint 18,6 % en 2025-2026, soit le niveau le plus bas de la période de référence, alors que la moyenne sur 10 ans est de 20,7 %.

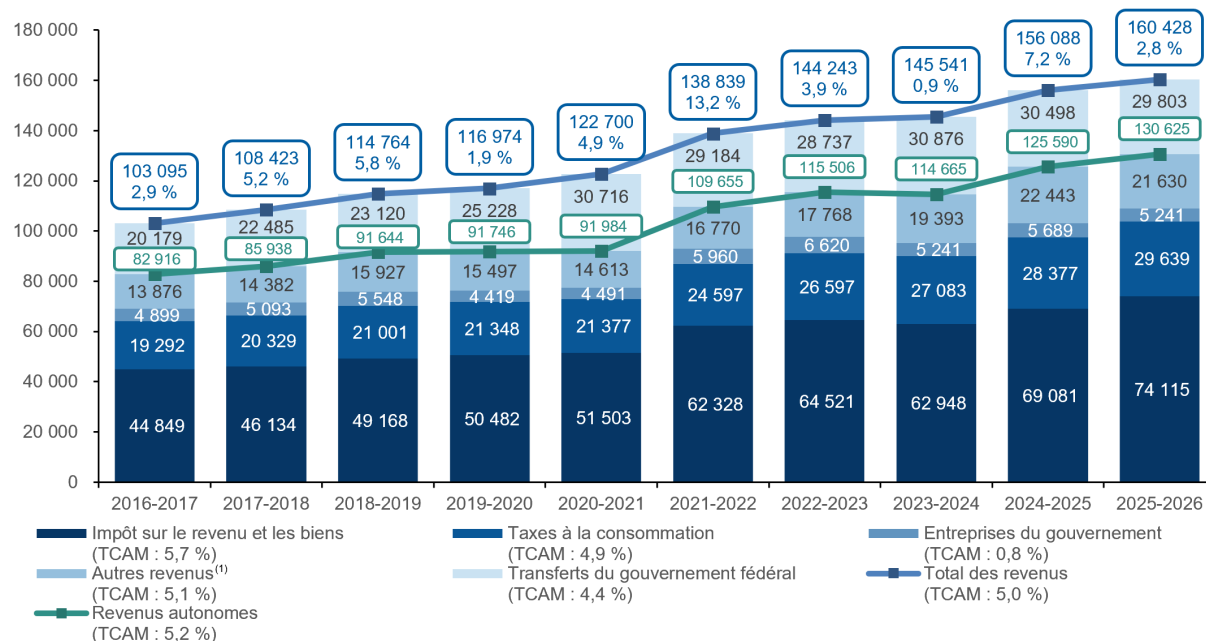
6. Analyse des principales tendances

Cette section présente l'évolution des revenus, des dépenses, des immobilisations et de la dette.

Évolution des revenus

Revenus

(en millions de dollars, variation annuelle en pourcentage)



Note : Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) correspond à la moyenne géométrique sur 9 ans, soit de 2016-2017 à 2025-2026.

(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits, permis et redevances ainsi que les revenus divers.

Les revenus totaux ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,0 % depuis 2016-2017, passant de 103,1 milliards de dollars à 160,4 milliards de dollars en 2025-2026.

Quote-part des revenus

(en pourcentage des revenus totaux)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Évolution
Revenus autonomes	80,4	79,3	79,9	78,4	75,0	79,0	80,1	78,8	80,5	81,4	
Impôt sur le revenu et les biens	43,5	42,6	42,8	43,2	42,0	44,9	44,7	43,3	44,3	46,1	
Taxes à la consommation	18,7	18,7	18,3	18,3	17,4	17,7	18,4	18,6	18,2	18,5	
Entreprises du gouvernement	4,8	4,7	4,8	3,8	3,7	4,3	4,6	3,6	3,6	3,3	
Autres revenus	13,4	13,3	14,0	13,1	11,9	12,1	12,4	13,3	14,4	13,5	
Transferts du gouvernement fédéral	19,6	20,7	20,1	21,6	25,0	21,0	19,9	21,2	19,5	18,6	



Tendance à la hausse



Tendance à la baisse

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

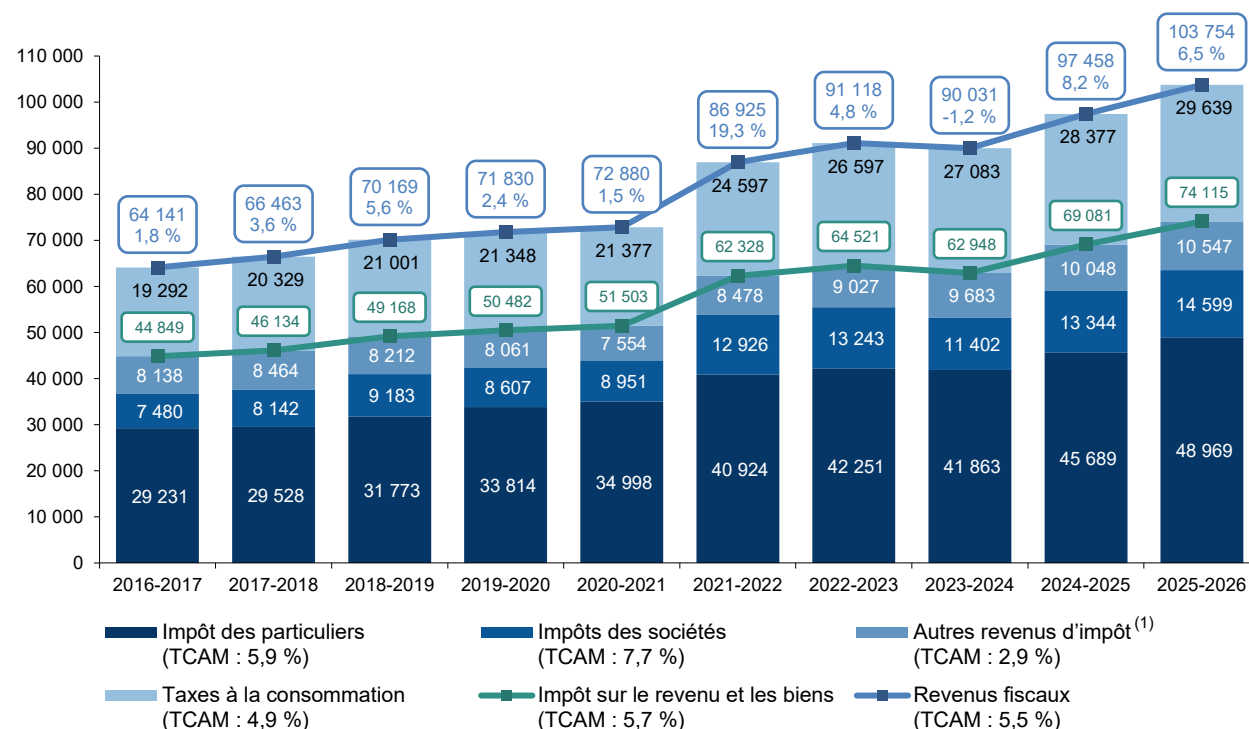
Revenus autonomes

Entre 2016-2017 et 2025-2026, les revenus autonomes ont augmenté de façon soutenue, passant de 82,9 milliards de dollars à 130,6 milliards de dollars, soit une croissance annuelle moyenne de 5,2 %. Leur quote-part dans les revenus totaux du gouvernement s'établit à 81,4 % en 2025-2026, alors qu'elle était de 80,4 % en 2016-2017.

La quote-part des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens a augmentée de 2,7 points de pourcentage, tandis que celle des revenus provenant des entreprises du gouvernement a diminué de 1,5 point de pourcentage en raison de la baisse de la valeur des exportations d'électricité par Hydro-Québec, causée notamment par la faible hydraulité observée durant les dernières années.

Revenus fiscaux

(en millions de dollars, variation annuelle en pourcentage)



Note : Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) correspond à la moyenne géométrique sur 9 ans, soit de 2016-2017 à 2025-2026.

(1) Les autres revenus d'impôt incluent les cotisations pour les services de santé et l'impôt foncier scolaire.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 44,8 milliards de dollars en 2016-2017 à 74,1 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance annuelle moyenne de 5,7 %. Les impôts des particuliers et des sociétés ont connu un fort rebond en 2021-2022, après la pandémie, suivi d'une croissance plus modérée en 2022-2023. En 2023-2024, les revenus de l'impôt des particuliers ont reculé en raison de la baisse des deux premiers taux d'imposition des particuliers et de l'indexation du régime fiscal. Ceux liés aux impôts des sociétés ont également subi un recul, principalement attribuable au ralentissement économique et à la baisse des exportations des matières premières, causée notamment par la baisse des prix. En 2024-2025, la forte hausse de ces revenus s'explique par l'évolution favorable de l'activité économique et par le devancement de transactions, occasionné par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital proposée dans le budget fédéral d'avril 2024 et par l'annonce de l'harmonisation de cette mesure par le Québec¹.

Les revenus provenant des impôts des particuliers et des sociétés ont continué à progresser de manière importante en 2025-2026 en raison de la croissance soutenue des salaires et traitements et de l'excédent d'exploitation net des sociétés ainsi que de l'impact de la performance des marchés financiers sur les gains en capital réalisés par les contribuables et les sociétés en 2025.

Les autres revenus d'impôt ont été relativement stables, avec une croissance annuelle moyenne de 2,9 %. Les cotisations pour les services de santé ont augmenté en cohérence avec la croissance des salaires et traitements, tandis que les revenus de l'impôt foncier scolaire ont diminué à la suite de la réforme visant à réduire progressivement le taux de la taxe scolaire depuis 2018-2019.

Revenus fiscaux – Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2016-2017, passant de 19,3 milliards de dollars à 29,6 milliards de dollars en 2025-2026. Leur augmentation annuelle moyenne s'établit à 4,9 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, particulièrement pour les années 2021-2022 et 2022-2023, et de la forte inflation, qui a contribué à la hausse marquée des prix des biens et services assujettis aux taxes à la consommation.

¹ Cette mesure fiscale n'a pas été mise en œuvre par le gouvernement fédéral ni par le gouvernement du Québec.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Entreprises du gouvernement

Les revenus des entreprises du gouvernement sont passés de 4,9 milliards de dollars en 2016-2017 à 5,2 milliards de dollars en 2025-2026, soit une hausse de 342 millions de dollars, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,8 %. Globalement, une hausse de 936 millions de dollars est essentiellement attribuable aux revenus de la Société des alcools du Québec (croissance de 2,8 %), d'Investissement Québec (croissance de 6,5 %) et de Loto-Québec (croissance de 2,6 %). Les revenus provenant d'Hydro-Québec ont subi une baisse de 594 millions de dollars sur la période, soit une décroissance de 3,1 %.

Après un sommet en 2018-2019 attribuable notamment au gain exceptionnel d'Hydro-Québec lié à la cession partielle de la filiale TM4, les revenus ont reculé en 2019-2020 et sont demeurés au même niveau en 2020-2021 en raison de la pandémie. Ils ont repris leur croissance dès 2021-2022 avec la relance économique, soutenue en 2022-2023 par la hausse des prix de l'énergie qui a fait augmenter la valeur des exportations d'électricité. Une baisse marquée de 20,8 % est survenue en 2023-2024, en raison de la baisse de la valeur des exportations d'électricité liée à la faible hydraulité, avant un rebond de 8,5 % en 2024-2025, porté par des températures hivernales plus froides, la hausse des tarifs d'électricité et la reprise de valeur du placement dans Innergex. Enfin, le recul de 7,9 % en 2025-2026 est notamment attribuable à la hausse des achats d'électricité et à une réduction des exportations, particulièrement due à la faible hydraulité.

Autres revenus

Les autres revenus sont passés de 13,9 milliards de dollars en 2016-2017 à 21,6 milliards de dollars en 2025-2026. Leur croissance annuelle moyenne a été de 5,1 % pendant cette période. Sauf pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2025-2026, qui affichent une décroissance, l'évolution des autres revenus reflète une tendance à la hausse.

Parmi les facteurs expliquant cette progression depuis 2016-2017, mentionnons :

- la croissance de la vente aux enchères de droits d'émission de GES dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment celle des revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la croissance des revenus provenant des ressources minières;
- la hausse des revenus liés à l'hébergement et aux services non assurés en santé ainsi qu'aux frais de scolarité de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La non-récurrence de la somme initiale de 1,7 milliard de dollars reçue en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers explique principalement la décroissance (-3,6 %) observée des autres revenus en 2025-2026.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 20,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 29,8 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance annuelle moyenne de 4,4 %. Leur quote-part dans les revenus totaux du gouvernement est passée de 19,6 % à 18,6 % au cours de cette période.

La progression de ces revenus s'est maintenue de 2016-2017 jusqu'en 2020-2021, soutenue par l'augmentation de l'ensemble des transferts et, en 2020-2021, par les mesures exceptionnelles liées à la gestion de la pandémie. Le caractère temporaire de ces revenus de soutien a entraîné une baisse des transferts en 2021-2022 et en 2022-2023. Les transferts ont ensuite augmenté de 7,4 % en 2023-2024, principalement en raison de la croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) liée au PIB nominal. En 2024-2025, les transferts ont diminué en raison des modifications à la formule de péréquation qui a réduit ce transfert et de la fin du relèvement ponctuel du TCS accordé l'année précédente.

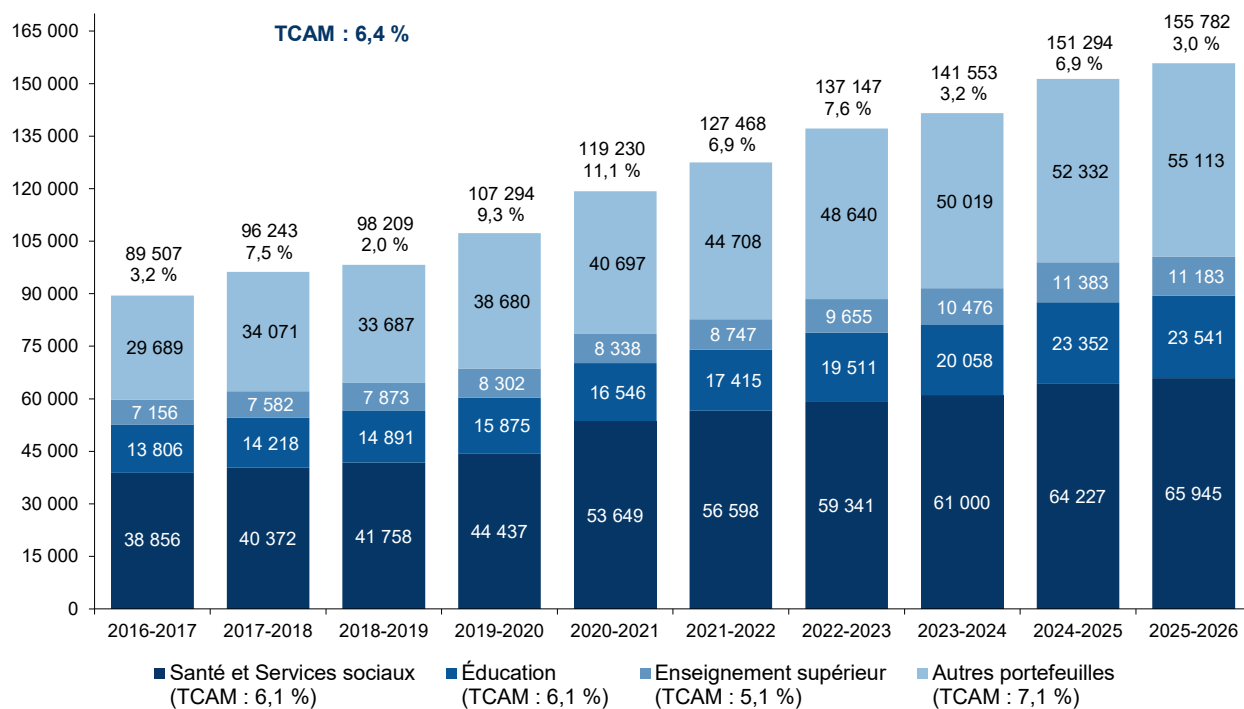
En 2025-2026, les transferts fédéraux ont baissé (-2,3 %), notamment en raison de la non-récurrence du remboursement obtenu en 2024-2025 relativement aux dépenses supplémentaires réalisées pour accueillir les demandeurs d'asile.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses

Dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars, variation annuelle en pourcentage)



Note : Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) correspond à la moyenne géométrique sur 9 ans, soit de 2016-2017 à 2025-2026.

Les dépenses de portefeuilles ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,4 % depuis 2016-2017, passant de 89,5 milliards de dollars à 155,8 milliards de dollars en 2025-2026.

Quote-part des dépenses de portefeuilles

(en pourcentage)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Évolution
Santé et Services sociaux	43,4	41,9	42,5	41,4	45,0	44,4	43,3	43,1	42,5	42,3	
Éducation	15,4	14,8	15,2	14,8	13,9	13,7	14,2	14,2	15,4	15,1	
Enseignement supérieur	8,0	7,9	8,0	7,7	7,0	6,9	7,0	7,4	7,5	7,2	
Autres portefeuilles	33,2	35,4	34,3	36,1	34,1	35,0	35,5	35,3	34,6	35,4	



Tendance à la hausse



Tendance à la baisse

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux représentent la part la plus importante des dépenses du gouvernement. Elles sont en hausse continue depuis 2016-2017, avec une croissance annuelle moyenne de 6,1 %. Entre 2016-2017 et 2019-2020, leur quote-part est demeurée relativement stable. La pandémie a entraîné une forte hausse des dépenses en 2020-2021, portant la part du portefeuille à 45,0 %. Celle-ci a ensuite diminué graduellement pour s'établir à 42,3 % en 2025-2026. Sur l'ensemble de la période de référence, la quote-part des dépenses consacrées au portefeuille Santé et Services sociaux affiche un recul de 1,1 point de pourcentage, celle-ci ayant passé de 43,4 % à 42,3 %.

Portefeuille Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation ont crû en moyenne de 6,1 % par an entre 2016-2017 et 2025-2026. Toutefois, la croissance de ces dépenses a été particulièrement marquée durant les années 2022-2023 à 2024-2025 (10,3 %) en raison des avancements d'échelon, des indexations salariales, de la hausse des effectifs enseignants liée à la hausse du nombre d'élèves, des coûts du transport scolaire. En 2024-2025, ce portefeuille a connu la plus forte croissance parmi les ministères (16,4 %), soutenue par l'augmentation du nombre d'élèves, l'ajout de personnel pour l'aide à la classe et la non-réalisation des dépenses de rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024. En excluant les économies liées à la grève, la croissance aurait été de 12,8 %. En 2025-2026, la croissance s'est limitée à 0,8 %. Pendant cette période, la quote-part des dépenses de portefeuilles du gouvernement consacrées à cette mission a diminué de 0,3 point de pourcentage, pour s'établir à 15,1 %.

Portefeuille Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur ont crû en moyenne de 5,1 % par an entre 2016-2017 et 2025-2026. L'augmentation des dépenses de ce portefeuille a été plus marquée durant les années 2022-2023 à 2024-2025 (9,2 %), soutenue par l'évolution de la rémunération du personnel, l'augmentation du financement accordé aux universités privées, notamment pour des projets d'infrastructure, et la croissance du programme de bourses Perspective Québec. En 2025-2026, les dépenses ont diminué de 1,8 %, principalement en raison d'une diminution des subventions accordées pour les projets d'infrastructure des universités privées due à des travaux moins importants qu'en 2024-2025. La quote-part du portefeuille a diminué de 0,8 point de pourcentage, en passant de 8,0 % à 7,2 %.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Autres portefeuilles

Les dépenses des 22 autres portefeuilles ont augmenté en moyenne de 7,1 % par an entre 2016-2017 et 2025-2026. Leur quote-part est passée de 33,2 % à 35,4 %, soit une hausse de 2,2 points de pourcentage durant la dernière décennie. Ces hausses s'expliquent notamment par les éléments suivants :

- la croissance des investissements dans le réseau routier et les systèmes de transport collectif (portefeuille Transports et Mobilité durable);
- l'accroissement des dépenses pour les infrastructures municipales et l'amélioration de l'accès au logement, ainsi que pour les réseaux d'aqueduc, d'égout et l'assainissement des eaux usées (portefeuilles Affaires municipales et Habitation ainsi que Finances);
- l'augmentation du soutien aux services de garde subventionnés éducatifs à l'enfance, incluant la création de nouvelles places subventionnées et la conversion de places non subventionnées en places subventionnées, et la hausse de l'Allocation famille (portefeuille Famille);
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques (portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs).

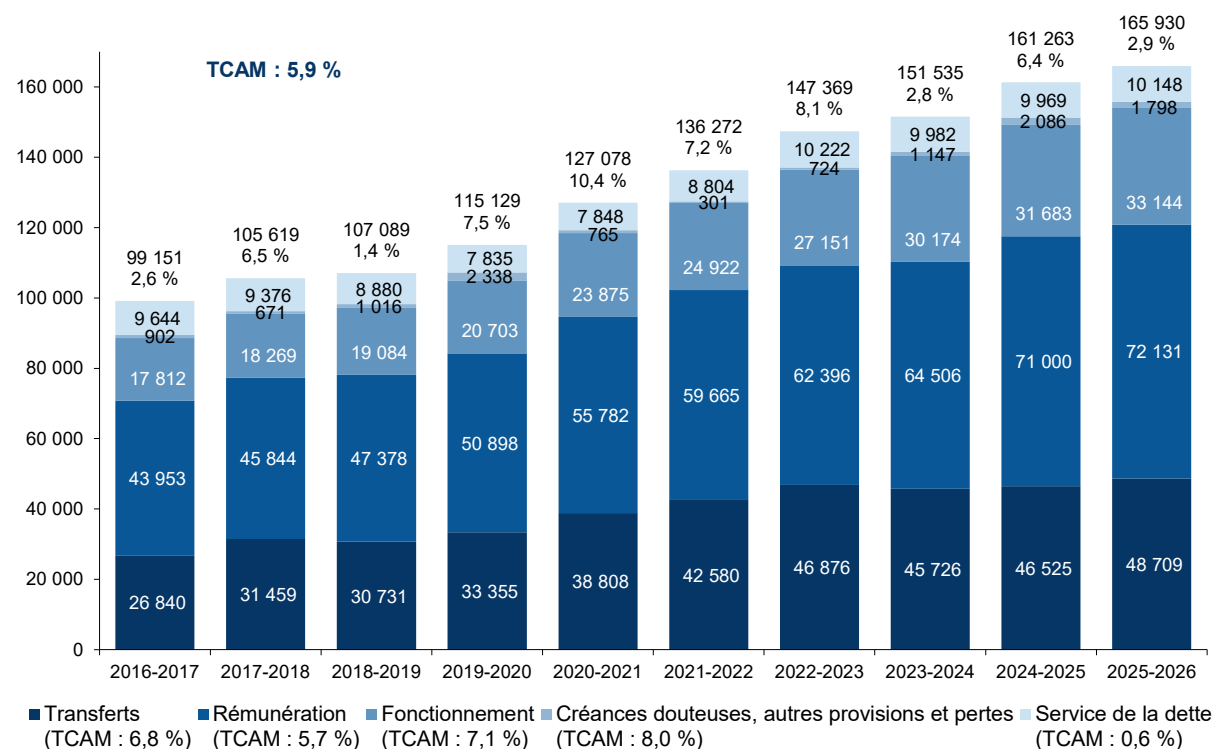
6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Évolution des dépenses par nature

Dépenses par nature

(en millions de dollars, variation annuelle en pourcentage)



Note : Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) correspond à la moyenne géométrique sur 9 ans, soit de 2016-2017 à 2025-2026.

Quote-part des dépenses par nature

(en pourcentage des dépenses totales)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Évolution
Transferts	27,1	29,8	28,7	29,0	30,5	31,2	31,8	30,2	28,9	29,4	▲
Rémunération	44,3	43,4	44,3	44,2	43,9	43,8	42,4	42,5	44,0	43,4	▲
Fonctionnement	18,0	17,3	17,8	18,0	18,8	18,3	18,4	19,9	19,6	20,0	▲
Créances douteuses, autres provisions et pertes	0,9	0,6	0,9	2,0	0,6	0,2	0,5	0,8	1,3	1,1	▲
Service de la dette	9,7	8,9	8,3	6,8	6,2	6,5	6,9	6,6	6,2	6,1	▲



Tendance à la hausse



Tendance à la baisse

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Transferts

Les **transferts** sont des dépenses effectuées dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes; elles sont réalisées sans contrepartie. Ainsi, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles le gouvernement s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement, comme dans le cas des prêts.

Les transferts ont augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 26,8 milliards de dollars en 2016-2017 à 48,7 milliards de dollars en 2025-2026. Cette augmentation représente une croissance annuelle moyenne de 6,8 %, soit une croissance supérieure à celle des dépenses totales (5,9 %). Elle s'explique principalement par des investissements accrus pour le transport collectif, pour des projets d'infrastructures municipales, pour la création de places subventionnées et la conversion de places non subventionnées en places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance, pour le soutien à l'accès à un logement abordable et pour le soutien à l'électrification des transports, plus particulièrement pour l'achat de véhicules électriques neufs.

Quant à sa quote-part des dépenses totales, elle est passée de 27,1 % à 29,4 %, soit une hausse de 2,3 points de pourcentage sur la période de référence. Elle a toutefois été plus importante pour les années 2021-2022 (31,2 %) et 2022-2023 (31,8 %), principalement en raison de montants ponctuels versés aux Québécois pour faire face à la hausse du coût de la vie pendant cette période. La hausse de la quote-part des dépenses de transfert en 2025-2026 s'explique principalement par des paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif et par l'octroi de subventions pour appuyer la transition des sociétés de transport.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Rémunération

La **rémunération** comprend les dépenses encourues à ce titre, incluant les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers, ainsi que les dépenses encourues pour la rémunération des professionnels de la santé. Elle comprend également tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

La rémunération du personnel a connu une croissance annuelle moyenne de 5,7 %, passant de 44,0 milliards de dollars en 2016-2017 à 72,1 milliards de dollars en 2025-2026. Sur cette période, la croissance de la rémunération du personnel est légèrement inférieure à celle des dépenses totales (5,9 %). Sa quote-part sur les dépenses totales a diminué de 0,9 % entre 2016-2017 et 2025-2026, passant de 44,3 % à 43,4 %.

L'augmentation de la rémunération a été plus prononcée durant la pandémie, c'est-à-dire en 2020-2021 (9,6 %), en raison notamment des bonifications salariales octroyées au personnel de la santé et des besoins en personnel pour la campagne de vaccination.

En 2024-2025, la rémunération a bondi de 10,1 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'investissement majeur fait dans les services publics afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, principalement en santé et en éducation, et de la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024. En 2025-2026, la croissance de la rémunération s'est limitée à 1,6 % par rapport à l'année précédente en raison notamment des mesures mises en place pour réduire la taille de l'État.

Fonctionnement

Les dépenses de **fonctionnement** comprennent notamment les fournitures et les approvisionnements (par exemple, les médicaments et les fournitures médicales et chirurgicales), les honoraires professionnels, les services rendus aux personnes en hébergement de soins de longue durée, les dépenses d'entretien et de réparation, les services de transport, la publicité et les services de communication ainsi que l'amortissement des immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement ont constamment augmenté depuis 2016-2017, atteignant 33,1 milliards de dollars en 2025-2026. Leur croissance annuelle moyenne a été de 7,1 %, soit une progression plus importante que celle des dépenses totales (5,9 %). La quote-part des dépenses de fonctionnement a également augmenté (de 2,0 points de pourcentage) durant cette période et s'établit à 20,0 % en 2025-2026.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Cette augmentation s'explique principalement par l'inflation, qui a entraîné une hausse généralisée des coûts de fonctionnement. De plus, les dépenses d'amortissement d'immobilisations ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,3 % en raison des investissements annuels qui ont constamment augmenté sur la période de référence, comme le démontre le tableau portant sur les [facteurs d'évolution de la dette nette](#).

Créances douteuses, autres provisions et pertes

Les dépenses de **créances douteuses, autres provisions et pertes** comprennent celles résultant des variations des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement, ainsi que des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances. Elles incluent également les pertes sur disposition réalisées sur les prêts, les placements et les avances, ainsi que les moins-values durables sur les placements.

Le niveau de ces dépenses varie d'une année à l'autre selon la conjoncture économique et les circonstances propres à chacune des années. Leur quote-part est restée relativement stable durant la dernière décennie sauf en 2019-2020, où elle a culminé à 2,0 % en raison des incidences néfastes de la pandémie sur l'économie, ce qui a occasionné des moins-values durables sur des placements et une hausse de différentes provisions relatives aux prêts, aux placements, aux débiteurs et aux interventions financières garanties. Depuis 2023-2024, ces dépenses ont été plus importantes en raison notamment des moins-values durables sur des placements et des provisions pour pertes sur des prêts octroyés par le Fonds du développement économique pour différentes interventions financières, ainsi que de la révision des estimations de la dépense pour mauvaises créances, révision engendrée par la hausse du solde des créances fiscales.

Service de la dette

Le service de la dette a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 0,6 % pour l'ensemble de la période de référence. De plus, sa quote-part des dépenses totales est passée de 9,7 % en 2016-2017 à 6,1 % en 2025-2026, soit une importante réduction de 3,6 points de pourcentage.

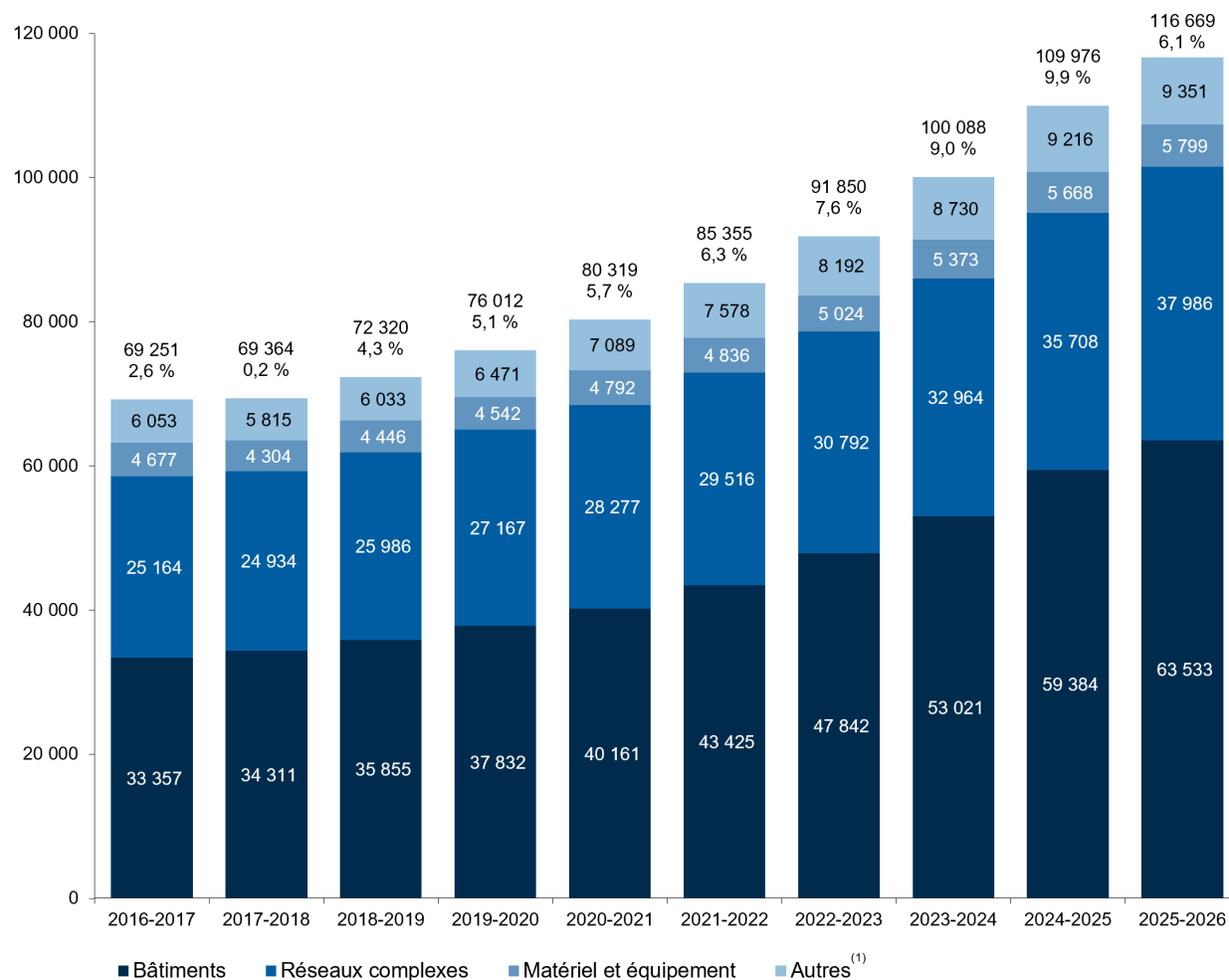
De 2016-2017 à 2019-2020, le service de la dette a diminué de façon constante, avant de subir une légère hausse de 0,2 % en 2020-2021. Il a ensuite augmenté fortement en 2021-2022 (12,2 %) et en 2022-2023 (16,1 %), principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt. Malgré l'effet des taux et de l'augmentation du volume des dettes, le service de la dette a baissé de 2,3 % en 2023-2024 et de 0,1 % en 2024-2025, en raison principalement des revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) appliqués en diminution de la dépense d'intérêt. En 2025-2026, le service de dette a augmenté de 1,8 % en raison principalement de la croissance du volume moyen des dettes contractées sur les marchés financiers, partiellement compensée par la baisse des taux d'intérêt à court terme.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des immobilisations

Valeur comptable nette par catégories d'immobilisations

(en millions de dollars, variation annuelle en pourcentage)



(1) Les autres immobilisations incluent les terrains, les aménagements, les équipements informatiques et bureautiques et le développement informatique.

Durant la dernière décennie, la valeur comptable nette des immobilisations a crû de 6,0 % en moyenne par année, passant de 69,3 milliards de dollars en 2016-2017 à 116,7 milliards de dollars en 2025-2026, une augmentation témoignant des investissements réalisés par le gouvernement dans son parc immobilier. Cette tendance à la hausse de la valeur comptable nette démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La croissance annuelle a augmenté dans le temps pour culminer en 2024-2025 à 9,9 %, avant de diminuer à 6,1 % en 2025-2026.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la dette

Dette brute, nette et représentant les déficits cumulés

Au 31 mars

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Dette brute	203 574	201 187	199 246	200 111	211 441	211 198	226 344	245 832	255 999	265 547
<i>En % du PIB</i>	<i>51,0</i>	<i>48,1</i>	<i>45,3</i>	<i>43,5</i>	<i>46,8</i>	<i>41,6</i>	<i>40,7</i>	<i>42,2</i>	<i>41,5</i>	<i>41,1</i>
Moins : actifs financiers, nets des autres éléments de passif	(8 423)	(9 184)	(10 669)	(12 059)	(16 852)	(14 409)	(17 524)	(25 816)	(19 836)	(19 640)
Dette nette	195 151	192 003	188 577	188 052	194 589	196 789	208 820	220 016	236 163	245 907
<i>En % du PIB</i>	<i>48,9</i>	<i>45,9</i>	<i>42,9</i>	<i>40,9</i>	<i>43,1</i>	<i>38,8</i>	<i>37,5</i>	<i>37,8</i>	<i>38,3</i>	<i>38,1</i>
Moins : actifs non financiers	(70 003)	(70 123)	(73 113)	(77 066)	(82 432)	(87 891)	(93 884)	(101 711)	(111 751)	(118 509)
Dette représentant les déficits cumulés	125 148	121 880	115 464	110 986	112 157	108 898	114 936	118 305	124 412	127 398
<i>En % du PIB</i>	<i>31,3</i>	<i>29,1</i>	<i>26,3</i>	<i>24,1</i>	<i>24,8</i>	<i>21,5</i>	<i>20,7</i>	<i>20,3</i>	<i>20,2</i>	<i>19,7</i>

Dette brute

La dette brute a augmenté de 62,0 milliards de dollars depuis 2016-2017 et s'élève à 265,5 milliards de dollars au 31 mars 2026. Bien que la dette brute ait augmenté durant la période de référence, la dette brute en pourcentage du PIB a diminué de 9,9 points de pourcentage, pour s'établir à 41,1 % du PIB. Cette situation s'explique par le fait que la croissance annuelle moyenne de la dette brute (3,0 %) durant cette période a été inférieure à celle du PIB nominal (5,5 %).

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la dette (suite)

Dette nette

Facteurs d'évolution de la dette nette

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Dette nette au début	Déficit (surplus) comptable	Immobilisations			Autres facteurs			Variation totale	Dette nette à la fin
			Investissements	Amortissement	Dispositions, réductions de valeur et autres ajustements	Autres actifs non financiers	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	Pertes (gains) de réévaluation nets ⁽¹⁾		
2025-2026	236 163	5 502	12 797	(5 984)	(120)	65	(1 630)	(886)	9 744	245 907
2024-2025	220 016	5 175	15 134	(5 569)	323	152	275	657	16 147	236 163
2023-2024	208 820	5 994	13 945	(5 108)	(599)	(411)	(1 852)	(773)	11 196	220 016
2022-2023	196 789	3 126	11 869	(4 888)	(486)	(498)	(947)	3 855	12 031	208 820
2021-2022	194 589	(2 567)	9 894	(4 625)	(233)	422	(691)		2 200	196 789
2020-2021	188 052	4 378	8 840	(4 443)	(90)	1 060	(3 208)		6 537	194 589
2019-2020	188 577	(1 845)	8 009	(4 243)	(74)	260	(2 632)		(525)	188 052
2018-2019	192 003	(7 675)	7 124	(4 078)	(90)	35	1 258		(3 426)	188 577
2017-2018	195 151	(2 804)	6 177	(3 971)	(2 093) ⁽²⁾	7	(464)		(3 148)	192 003
Total		9 284	93 789	(42 909)	(3 462)	1 092	(9 891)	2 853	50 756	
				47 418			(5 946)			

(1) La comptabilisation des gains et pertes de réévaluation nets découle de l'application prospective des normes comptables portant sur les instruments financiers à compter du 1^{er} avril 2022.

(2) Un ajustement à la baisse de 2 013 M\$ a été effectué en 2017-2018 lors du transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport métropolitain.

La dette nette s'élève à 245,9 millions de dollars au 31 mars 2026, ce qui représente une hausse de 50,8 milliards de dollars par rapport à celle du 31 mars 2017. Cette augmentation s'explique par des investissements de 47,4 milliards de dollars dans les immobilisations, nets de l'amortissement et des dispositions, réduction de valeurs et autres ajustements, ainsi que par des déficits comptables de 9,3 milliards de dollars. Ces augmentations sont atténuées par une variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer la dette nette de 5,9 milliards de dollars.

La section 5, « Résultat de l'analyse des indicateurs », présente l'analyse de l'évolution de la [dette nette par rapport au PIB](#).

6. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la dette (suite)

Dette représentant les déficits cumulés

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Déficit cumulé au début	Déficit (surplus) comptable	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	Pertes (gains) de réévaluation nets ⁽¹⁾	Variation totale	Déficit cumulé à la fin
2025-2026	124 412	5 502	(1 630)	(886)	2 986	127 398
2024-2025	118 305	5 175	275	657	6 107	124 412
2023-2024	114 936	5 994	(1 852)	(773)	3 369	118 305
2022-2023	108 898	3 126	(947)	3 855	6 038	114 936
2021-2022	112 157	(2 567)	(691)		(3 259)	108 898
2020-2021	110 986	4 378	(3 208)		1 171	112 157
2019-2020	115 464	(1 845)	(2 632)		(4 478)	110 986
2018-2019	121 880	(7 675)	1 258		(6 416)	115 464
2017-2018	125 148	(2 804)	(464)		(3 268)	121 880
Total		9 284	(9 891)	2 853	2 250	

(1) La comptabilisation des gains et pertes de réévaluation nets découle de l'application prospective des normes comptables portant sur les instruments financiers à compter du 1^{er} avril 2022.

Au 31 mars 2026, la dette représentant les déficits cumulés s'élève à 127,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2,3 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2017 (1,8 %) sur la période de référence. La réalisation de surplus comptables de 2017-2018 à 2019-2020 totalisant 12,3 milliards de dollars a contribué à réduire le solde du déficit cumulé de 14,2 milliards de dollars, le faisant passer de 125,1 milliards de dollars à 111,0 milliards de dollars. Par la suite, la dette représentant les déficits cumulés a augmenté de façon continue, principalement en raison des déficits comptables annuels enregistrés.

La section 5, « Résultat de l'analyse des indicateurs », présente l'analyse de l'évolution de la [dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB](#).

7. Informations complémentaires

Surplus (besoins) financiers nets

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les décaissements du gouvernement. Plus précisément, il s'agit du niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités. Ils prennent en compte :

- les variations des surplus (déficits) annuels comptables;
- les ressources ou les besoins découlant notamment d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités, comme le paiement des crédateurs et des frais courus et la perception des débiteurs.

Le principal objectif de l'établissement des surplus ou des besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions concernant les changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts, ce qui fait diminuer la dette brute.

Les diverses rubriques des besoins financiers nets représentent les encaissements et les décaissements nets générés par les investissements du gouvernement en prêts, en placements, en participations dans ses entreprises et en immobilisations, par les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, ainsi que par les autres comptes.

- Cette dernière rubrique comprend notamment le paiement des comptes fournisseurs et la perception des comptes débiteurs. Les versements au Fonds des générations créent également des besoins financiers.

Pour la période d'avril 2025 à mars 2026, les besoins financiers nets atteignent 17,9 milliards de dollars, ce qui s'explique par :

- le déficit comptable de 5,5 milliards de dollars résultant de la différence entre les revenus et les dépenses du gouvernement;
- les besoins financiers de 1,8 milliard de dollars pour les placements, prêts et avances, qui découlent notamment de l'acquisition de nouveaux placements par le Fonds du développement économique et par le fonds Capital ressources naturelles et énergie;

7. Informations complémentaires (suite)

Surplus (besoins) financiers nets (suite)

- les besoins financiers de 7,0 milliards de dollars liés aux immobilisations du gouvernement, dus principalement à des investissements de 12,8 milliards de dollars, notamment pour la réfection et la construction d'écoles, d'établissements de santé et d'infrastructures routières. Ces investissements sont compensés en partie par des dépenses d'amortissement de 6,0 milliards de dollars¹;
- les besoins financiers de 3,9 milliards de dollars liés au passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, qui résultent du versement des prestations aux employés de l'État de 8,3 milliards de dollars compensé par le coût net des régimes de 4,4 milliards de dollars¹;
- les surplus financiers de 2,7 milliards de dollars provenant des autres comptes, qui découlent notamment de l'encaissement des sommes liées au Plan d'arrangement concernant les recours contre les compagnies de tabac au Canada;
- les besoins financiers de 2,3 milliards de dollars générés par les versements au Fonds des générations.

Surplus (besoins) financiers nets

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	(5 502)	(5 175)
Opérations non budgétaires		
Placements, prêts et avances	(1 776)	(2 205)
Immobilisations	(7 047)	(8 336)
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	(3 947)	(2 800)
Autres comptes ⁽¹⁾	2 690	1 108
Versements au Fonds des générations	(2 289)	(2 797)
Total des opérations non budgétaires	(12 369)	(15 030)
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	(17 871)	(20 205)

(1) Les surplus ou besoins financiers relatifs aux autres comptes peuvent varier de façon importante d'un mois à l'autre, notamment en fonction du moment où le gouvernement encaisse ou décaisse les sommes relatives à ses activités. Par exemple, lorsque le dernier jour d'un mois n'est pas un jour ouvrable, les remises relatives à la TVQ sont encaissées au début du mois suivant, de sorte que l'équivalent de deux mois de remises peut être encaissé au cours d'un même mois.

¹ Ces éléments, qui sont inclus dans le surplus (déficit) comptable du gouvernement, sont éliminés dans les opérations non budgétaires, car ils n'ont pas d'effet sur les liquidités.

7. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières

Tableau 1.1 – Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficits) comptable	Fonds des générations	Sous-total	Ajustements ⁽²⁾	Solde budgétaire ⁽³⁾	Réserve de stabilisation ⁽¹⁾		Solde budgétaire au sens de la loi après réserve de stabilisation
						Affectation à la réserve de stabilisation	Utilisation de la réserve de stabilisation	
2025-2026	(5 502)	(2 289)	(7 791)		(7 791)			s. o.
2024-2025	(5 175)	(2 397)	(7 572)		(7 572)			s. o.
2023-2024	(5 994)	(2 047)	(8 041)		(8 041)			s. o.
2022-2023	(3 126)	(3 082)	(6 208)	124	(6 084)		449	(5 635)
2021-2022	2 567	(3 617)	(1 050)	278	(772)		772	—
2020-2021	(4 378)	(3 313)	(7 691)	(3 069)	(10 760)		10 760	—
2019-2020	1 845	(2 606)	(761)	765	4	(4)		—
2018-2019	7 675	(3 477)	4 198	605	4 803	(4 803)		—
2017-2018	2 804	(2 293)	511	2 111	2 622	(2 622)		—
2016-2017	3 944	(2 001)	1 943	418	2 361	(2 361)		—

(1) En 2023-2024, la réserve de stabilisation a été abrogée.

(2) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00002), il est nécessaire d'apporter des ajustements aux surplus et aux déficits annuels comptables pour établir le solde budgétaire. L'un de ces ajustements est que les modifications comptables qui ont pour incidence de porter des sommes directement au déficit cumulé doivent être considérées dans l'année financière où elles sont effectuées. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte, premièrement, du fait que les retraitements découlant de l'application de la norme comptable portant sur les partenariats public-privé et de celle portant sur les revenus applicables en 2023-2024 ne doivent pas être pris en compte dans l'établissement des soldes budgétaires et, deuxièmement, du fait que la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert doit être uniquement prise en compte dans l'établissement du solde budgétaire de 2020-2021.

(3) Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas aux années 2021-2022 et 2022-2023.

7. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Indicateurs économiques au Québec

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sauf indication contraire)

	2024	2025		
	Obs.	Prévision du budget 2025-2026	Prévision du budget 2026-2027	Obs.
Création d'emplois (en milliers)	43,2	39,1	78,8	78,8
Taux de chômage (en pourcentage)	5,3	5,8	5,6	5,6
Indice des prix à la consommation	2,3	2,1	2,4	2,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,7	50,5	59,9	59,9
PIB réel	1,7	1,1	0,8	0,6
PIB (en termes nominaux)	5,9	3,4	4,5	4,7
Consommation des ménages (en termes nominaux)	5,1	4,6	4,0	4,6
– Excluant les produits alimentaires et le logement	4,1	4,0	2,6	3,0
Salaires et traitements (en termes nominaux)	6,0	3,7	4,4	4,5
Excédent d'exploitation net des sociétés (en termes nominaux)	3,1	-1,1	5,7	3,5
Investissements résidentiels (en termes nominaux)	9,4	8,0	14,2	13,1

7. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Historique des postes des états financiers consolidés

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

État consolidé des résultats										
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
REVENUS										
Impôt sur le revenu et les biens	44 849	46 134	49 168	50 482	51 503	62 328	64 521	62 948	69 081	74 115
Variation en %		2,9	6,6	2,7	2,0	21,0	3,5	(2,4)	9,7	7,3
Taxes à la consommation	19 292	20 329	21 001	21 348	21 377	24 597	26 597	27 083	28 377	29 639
Variation en %		5,4	3,3	1,7	0,1	15,1	8,1	1,8	4,8	4,4
Entreprises du gouvernement	4 899	5 093	5 548	4 419	4 491	5 960	6 620	5 241	5 689	5 241
Variation en %		4,0	8,9	(20,3)	1,6	32,7	11,1	(20,8)	8,5	(7,9)
Autres revenus	13 876	14 382	15 927	15 497	14 613	16 770	17 768	19 393	22 443	21 630
Variation en %		3,6	10,7	(2,7)	(5,7)	14,8	6,0	9,1	15,7	(3,6)
Revenus autonomes	82 916	85 938	91 644	91 746	91 984	109 655	115 506	114 665	125 590	130 625
Variation en %		3,6	6,6	0,1	0,3	19,2	5,3	(0,7)	9,5	4,0
Transferts du gouvernement fédéral	20 179	22 485	23 120	25 228	30 716	29 184	28 737	30 876	30 498	29 803
Variation en %		11,4	2,8	9,1	21,8	(5,0)	(1,5)	7,4	(1,2)	(2,3)
Total des revenus	103 095	108 423	114 764	116 974	122 700	138 839	144 243	145 541	156 088	160 428
Variation en %		5,2	5,8	1,9	4,9	13,2	3,9	0,9	7,2	2,8
DÉPENSES										
Santé et Services sociaux	38 856	40 372	41 758	44 437	53 649	56 598	59 341	61 000	64 227	65 945
Variation en %		3,9	3,4	6,4	20,7	5,5	4,8	2,8	5,3	2,7
Éducation	13 806	14 218	14 891	15 875	16 546	17 415	19 511	20 058	23 352	23 541
Variation en %		3,0	4,7	6,6	4,2	5,3	12,0	2,8	16,4	0,8
Enseignement supérieur	7 156	7 582	7 873	8 302	8 338	8 747	9 655	10 476	11 383	11 183
Variation en %		6,0	3,8	5,4	0,4	4,9	10,4	8,5	8,7	(1,8)
Autres portefeuilles	29 689	34 071	33 687	38 680	40 697	44 708	48 640	50 019	52 332	55 113
Variation en %		14,8	(1,1)	14,8	5,2	9,9	8,8	2,8	4,6	5,3
Sous-total	89 507	96 243	98 209	107 294	119 230	127 468	137 147	141 553	151 294	155 782
Service de la dette	9 644	9 376	8 880	7 835	7 848	8 804	10 222	9 982	9 969	10 148
Variation en %		(2,8)	(5,3)	(11,8)	0,2	12,2	16,1	(2,3)	(0,1)	1,8
Total des dépenses	99 151	105 619	107 089	115 129	127 078	136 272	147 369	151 535	161 263	165 930
Variation en %		6,5	1,4	7,5	10,4	7,2	8,1	2,8	6,4	2,9
SURPLUS (DÉFICIT)										
COMPTABLE	3 944	2 804	7 675	1 845	(4 378)	2 567	(3 126)	(5 994)	(5 175)	(5 502)

État consolidé de la situation financière										
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Actifs financiers	89 102	98 004	94 557	103 614	115 128	120 565	134 607	155 680	152 879	158 228
Passifs	284 253	290 007	283 134	291 666	309 717	317 354	343 427	375 696	389 042	404 135
Dette nette	(195 151)	(192 003)	(188 577)	(188 052)	(194 589)	(196 789)	(208 820)	(220 016)	(236 163)	(245 907)
Actifs non financiers	70 003	70 123	73 113	77 066	82 432	87 891	93 884	101 711	111 751	118 509
Déficits cumulés	(125 148)	(121 880)	(115 464)	(110 986)	(112 157)	(108 898)	(114 936)	(118 305)	(124 412)	(127 398)

7. Informations complémentaires (suite)

Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats différents de ceux qui ont été prévus :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée concernant la croissance de l'économie, l'emploi et l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1,1 milliard de dollars sur les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques et l'hydraulicité. Par exemple, une variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact d'environ 60 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Ces facteurs incluent notamment :
 - une variation de la clientèle, concernant par exemple les personnes recevant de l'aide financière de dernier recours ou fréquentant les établissements d'enseignement,
 - les changements technologiques, qui influencent entre autres le coût des médicaments et des équipements médicaux pour la réalisation de diagnostics,
 - une main-d'œuvre insuffisante, dans un contexte de réduction du bassin de travailleurs, qui limite la capacité du gouvernement à mettre en œuvre ses programmes,
 - le changement dans le niveau général des prix, qui influence différemment chacun des portefeuilles gouvernementaux;
- des situations imprévues, comme une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et celle des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et poursuites judiciaires dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, dans leurs notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

7. Informations complémentaires (suite)

Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, il influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, car cela pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le suivi de ses revenus et de ses dépenses;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou un ralentissement de l'économie. Il dispose cependant des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

Le cadre financier intègre une provision pour éventualités qui vise à faire face à différents risques résultant de la conjoncture économique ou d'autres événements influençant la situation financière du gouvernement. Il inclut également le Fonds de suppléance, qui est une provision administrée par le Conseil du trésor visant notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière, ainsi qu'à couvrir le coût de certaines mesures annoncées dans le budget.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés, qui sont préparés conformément aux méthodes comptables mentionnées dans les notes complémentaires et établies selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

La sous-ministre des Finances,

La sous-ministre adjointe et
contrôleuse des finances,

Original signé

Original signé

Christyne Tremblay

Lucie Pageau, CPA

Québec, le 17 juillet 2026



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités, l'état consolidé de la variation de la dette nette, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2026, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de mon audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite	
Comme il est mentionné à la note 16 <i>Avantages sociaux futurs</i> des états financiers consolidés du gouvernement, les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite s'élèvent à 135 072 millions de dollars au 31 mars 2026. Les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite à prestations déterminées sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Le gouvernement a exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses nécessaires pour estimer ces montants. Ainsi, les montants comptabilisés aux états financiers consolidés peuvent varier de façon significative à mesure que ces hypothèses se réalisent ou qu'elles sont révisées à la suite de l'obtention de nouvelles informations. C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses actuarielles que l'évaluation des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite est considérée comme une question clé de l'audit.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : ▪ obtenir une compréhension des systèmes, des processus et des contrôles utilisés pour évaluer les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite; ▪ évaluer le caractère raisonnable des hypothèses, notamment le taux d'actualisation, le taux de progression des salaires et l'espérance de vie, et celui de la méthode utilisée; ▪ valider l'exhaustivité et l'exactitude des données de base utilisées pour établir les évaluations actuarielles; ▪ tester le calcul des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite; ▪ évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés. J'ai eu recours aux services d'une firme d'actuaire-conseils pour m'assister dans mes travaux.
Impôt des particuliers	
Le gouvernement comptabilise un ajustement de ses revenus provenant de l'impôt des particuliers à la date des états financiers consolidés afin de tenir compte des revenus non perçus et des remboursements qui n'ont pas été effectués avant la fin de l'année financière. Cet ajustement est comptabilisé sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière. D'autre part, le gouvernement comptabilise l'impôt à recevoir à la valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Par la suite, ces débiteurs sont ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. L'estimation de la valeur de réalisation des revenus est établie à partir des données historiques de règlement de dossiers similaires, alors que le taux de provision pour créances douteuses est calculé à partir d'un échantillon	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : ▪ auditer les estimations liées aux revenus provenant de l'impôt des particuliers non perçus et aux remboursements non émis à la fin de l'année financière; ▪ obtenir une compréhension des systèmes, des processus et des contrôles mis en place concernant les estimations; ▪ tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles; ▪ évaluer le caractère raisonnable des méthodes, des hypothèses, des données et des calculs utilisés pour l'établissement des estimations afin de nous assurer qu'elles sont appropriées; ▪ réaliser des sondages pour auditer les comptes assujettis à une provision et les taux de provision;

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. C'est en raison de l'importance des montants estimés et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses que l'établissement de ces estimations est considéré comme une question clé de l'audit. Les informations concernant les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont présentées dans les notes suivantes : ▪ Note 4 – Revenus; ▪ Note 8 – Débiteurs; ▪ Note 13 – Créditeurs, frais à payer et autres provisions.	▪ évaluer la présentation aux états financiers consolidés. J'ai eu recours aux services d'un expert en statistiques pour m'assister dans mes travaux.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2025-2026, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers consolid  s

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, je con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du gouvernement;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du gouvernement    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers consolid  s, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers consolid  s repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le;

- je planifie et réalise l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du gouvernement pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées à la direction, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, je détermine que je ne devrais pas communiquer une question dans mon rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2026 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les méthodes comptables du gouvernement énoncées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, FCPA auditrice

Québec, le 17 juillet 2026

État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2026

(en millions de dollars)

	Notes	2026		2025
		Budget (note 3)	Résultats	Résultats
REVENUS	4			
Impôt sur le revenu et les biens		70 023	74 115	69 081
Taxes à la consommation		28 922	29 639	28 377
Droits, permis et redevances		6 387	6 708	6 191
Revenus divers		15 132	14 922	16 252
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	10	5 268	5 241	5 689
Revenus autonomes		125 732	130 625	125 590
Transferts du gouvernement fédéral		30 610	29 803	30 498
Total des revenus		156 342	160 428	156 088
DÉPENSES	5			
Santé et Services sociaux		65 527	65 945	64 227
Éducation		23 663	23 541	23 352
Enseignement supérieur		11 311	11 183	11 383
Famille		9 308	9 633	9 015
Transports et Mobilité durable		7 308	9 176	7 684
Emploi et Solidarité sociale		5 863	5 811	5 707
Affaires municipales et Habitation		5 623	5 253	5 005
Économie, Innovation et Énergie		4 521	4 365	4 769
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		2 436	1 802	2 181
Autres portefeuilles		20 542	19 073	17 971
Dépenses de portefeuilles		156 102	155 782	151 294
Service de la dette		9 670	10 148	9 969
Total des dépenses		165 772	165 930	161 263
Provision pour éventualités		2 000		
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS		(11 430)	(5 502)	(5 175)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS				
SOLDE AU DÉBUT			(128 754)	(123 579)
SOLDE À LA FIN			(134 256)	(128 754)

Informations sectorielles

[Annexe 2](#)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2026

(en millions de dollars)

	Notes	2026	2025
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	21 993	19 858
Débiteurs	8	29 027	29 806
Placements	9	12 492	10 214
Participations dans les entreprises du gouvernement	10	40 939	39 105
Prêts	11	6 915	7 045
Fonds des générations	12	16 644	16 855
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	18	20 767	18 097
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	17	9 025	11 008
Actifs nets des avantages sociaux futurs	16	306	381
Autres actifs financiers		120	510
Total des actifs financiers		158 228	152 879
PASSIFS			
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	13	61 320	60 910
Revenus reportés	14	8 943	8 574
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental	15	8 552	8 518
Passifs nets des avantages sociaux futurs	16	2 555	3 716
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	17	8 768	10 439
Dettes	18	313 997	296 885
Total des passifs		404 135	389 042
DETTE NETTE		(245 907)	(236 163)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	19	116 669	109 976
Autres actifs non financiers		1 840	1 775
Total des actifs non financiers		118 509	111 751
DÉFICIT CUMULÉ		(127 398)	(124 412)
Composantes			
Déficit cumulé lié aux activités		(134 256)	(128 754)
Gains de réévaluation cumulés		6 858	4 342
Obligations contractuelles et droits contractuels	20		
Éventualités	21		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2026

(en millions de dollars)

		2026		2025
	Notes	Budget	Résultats	Résultats
Déficit annuel lié aux activités		(11 430)	(5 502)	(5 175)
Variation due aux immobilisations	19			
Acquisitions et travaux en cours		(13 894)	(12 797)	(15 134)
Amortissement		5 851	5 984	5 569
Dispositions, réductions de valeur et autres ajustements			120	(323)
		(8 043)	(6 693)	(9 888)
Variation due aux autres actifs non financiers			(65)	(152)
Gains (pertes) de réévaluation nets		296	2 516	(932)
Augmentation de la dette nette		(19 177)	(9 744)	(16 147)
DETTE NETTE				
SOLDE AU DÉBUT		(235 826)	(236 163)	(220 016)
SOLDE À LA FIN		(255 003)	(245 907)	(236 163)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2026

(en millions de dollars)

	Notes	2026			2025
		Instruments financiers	Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	Total	Total
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT		(3 739)	8 081	4 342	5 274
Gains (pertes) non réalisés					
Cours du change		(171)		(171)	(4 883)
Instruments financiers dérivés		1 031		1 031	4 340
Placements à la juste valeur		75		75	(170)
		935		935	(713)
(Gains) pertes réalisés, reclassés à l'état consolidé des résultats					
Cours du change		278		278	1 211
Instruments financiers dérivés		(382)		(382)	(1 234)
Placements à la juste valeur		55		55	79
		(49)		(49)	56
Gains (pertes) sur les autres éléments du résultat étendu	10				
Avantages sociaux futurs			1 710	1 710	(129)
Instruments financiers			41	41	(268)
Autres			(121)	(121)	122
			1 630	1 630	(275)
Gains (pertes) de réévaluation nets		886	1 630	2 516	(932)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN		(2 853)	9 711	6 858	4 342

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La composition des gains de réévaluation cumulés des entreprises du gouvernement est présentée dans la [note 10](#).

État consolidé des flux de trésorerie
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2026
(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Déficit annuel lié aux activités		(5 502)	(5 175)
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	22	6 021	6 335
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	22	1 033	(1 333)
Prestations versées pour les avantages sociaux futurs		(8 341)	(8 106)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement		(6 789)	(8 279)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Placements effectués		(9 787)	(5 993)
Placements encaissés		4 508	4 770
Prêts effectués		(1 099)	(1 309)
Prêts encaissés		1 072	769
Entreprises du gouvernement			
Opérations portant sur l'avoir		(20)	
Prêts et avances effectués		(14 332)	(5 006)
Prêts et avances encaissés		14 161	4 846
Dividendes encaissés		5 225	5 127
Placements effectués dans le Fonds des générations		(1 520)	(1 478)
Retraits du Fonds des générations		2 500	4 400
Placements effectués dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts		(2 629)	(2 203)
Retraits des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		3 610	4 600
Retraits des fonds destinés aux avantages sociaux futurs		2 861	2 515
Flux de trésorerie provenant des activités de placements		4 550	11 038
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Immobilisations acquises et travaux en cours		(13 122)	(13 937)
Immobilisations disposées		95	5
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		(13 027)	(13 932)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes contractées		34 702	40 993
Dettes remboursées		(17 301)	(24 943)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		17 401	16 050
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 135	4 877
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		19 858	14 981
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		21 993	19 858

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les méthodes comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces méthodes comptables.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de telle sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées dans l'[annexe 1](#). Les biens détenus en fiducie et les activités afférentes exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'[annexe 3](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement, puisque ces biens ne sont pas la propriété du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les méthodes comptables du gouvernement. Les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

À la date de conclusion d'une opération en devises, tous les actifs, passifs et montants présentés dans les résultats sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. À la date de fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. Pour certains instruments financiers désignés, les gains et pertes de change sont comptabilisés directement aux résultats et non par le biais de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Gains et pertes de réévaluation

Les gains et les pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et dus aux variations du cours du change sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier. À cette date, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation relatif à ces instruments est reclassé dans les résultats.

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Ces autres éléments sont exclus des résultats du gouvernement et sont comptabilisés dans les gains (pertes) de réévaluation cumulés. Lorsque ces gains ou pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et comptabilisés dans les résultats du gouvernement. Les gains et pertes sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats des activités du gouvernement.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Principales méthodes comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales méthodes comptables par composantes sont détaillées dans les notes complémentaires suivantes :

Note	Composante
<u>4</u>	Revenus
<u>5</u>	Dépenses
<u>6</u>	Instruments financiers et risques
<u>7</u>	Trésorerie et équivalents de trésorerie
<u>8</u>	Débiteurs
<u>9</u>	Placements
<u>10</u>	Participations dans les entreprises du gouvernement
<u>11</u>	Prêts
<u>12</u>	Fonds des générations
<u>13</u>	Créditeurs, frais à payer et autres provisions
<u>14</u>	Revenus reportés
<u>15</u>	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental
<u>16</u>	Avantages sociaux futurs
<u>17</u>	Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés
<u>18</u>	Dettes
<u>19</u>	Immobilisations
<u>20</u>	Obligations contractuelles et droits contractuels
<u>21</u>	Éventualités

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitudes relatives à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers consolidés. Le dénouement des incertitudes peut se répercuter sur les résultats à court ou à long terme.

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux événements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme de certaines composantes des états financiers consolidés.

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement. La durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels est aussi estimée.

Des informations supplémentaires concernant les incertitudes relatives à la mesure sont détaillées dans les notes complémentaires suivantes :

Note	Composante	Type d'incertitudes et horizon des répercussions possibles sur les résultats liés aux activités
21	Éventualités	Incertitudes importantes, répercussions possibles à court terme
10	Participations dans les entreprises du gouvernement	
15	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental	Incertitudes importantes, répercussions possibles à long terme
16	Avantages sociaux futurs	
8	Débiteurs	Incertitudes relatives au cours normal des activités, répercussions possibles à court terme
9	Placements	
11	Prêts	
13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions	
14	Revenus reportés	
17	Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitudes relatives à la mesure (suite)

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont comptabilisées au cours de la période de révision et des suivantes.

Norme comptable à venir

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié une nouvelle norme comptable ainsi qu'un nouveau cadre conceptuel, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2026. Le gouvernement retraitera les chiffres de l'année financière comparative 2025-2026 afin de répondre aux exigences de présentation de la nouvelle norme. De son côté, le nouveau cadre conceptuel s'appliquera prospectivement.

SP 1202, Présentation des états financiers

Cette norme fournit des indications sur la présentation des informations dans les états financiers. Elle remplace la norme SP 1201, Présentation des états financiers. Les principales modifications sont les suivantes :

- l'état consolidé de la situation financière regroupera désormais tous les actifs au même endroit, afin de présenter leur ampleur. Les passifs seront dorénavant présentés sous deux catégories, soit les passifs financiers et les passifs non financiers. Ces derniers seront composés essentiellement des revenus reportés dont le règlement ne se fera pas au moyen d'actifs financiers existants ou futurs, comme de la trésorerie. Finalement, le déficit cumulé sera renommé passif net;
- l'indicateur de la dette nette sera remplacé par celui du passif financier net. Cet indicateur correspondra à la différence entre les passifs financiers et les actifs financiers, alors que le calcul actuel de la dette nette prend en compte tous les passifs. En cohérence, l'état consolidé du passif financier net remplacera l'état consolidé de la variation de la dette nette;
- un nouvel état, appelé état consolidé de l'évolution du passif net, présentera les variations provenant de l'évolution du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation. Il inclura l'information actuellement présentée dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Normes comptables à venir (suite)

Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est un ensemble de concepts interdépendants qui constituent les bases des normes de comptabilité et d'information financière. Il énonce la nature, la fonction et les limites de la comptabilité et de l'information financière, et sert d'assise à l'élaboration des normes et à l'exercice du jugement professionnel. Il remplace les normes SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et SP 1100, Objectifs des états financiers.

L'application de cette nouvelle norme et du nouveau cadre conceptuel n'aura aucune incidence sur les résultats et le déficit cumulé du gouvernement.

2. Conformité aux autorisations législatives

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour pouvoir prélever des sommes sur le fonds consolidé du revenu, lequel est composé du fonds général et des fonds spéciaux. Le Parlement donne son aval en adoptant annuellement des lois sur les crédits ou en adoptant des lois particulières, ce qui autorise les ministères et les organismes budgétaires à effectuer des dépenses, des acquisitions d'immobilisations, des prêts et des placements et à assumer d'autres coûts à même le fonds général. Pour les fonds spéciaux, les prévisions annuelles de dépenses et d'investissements sont approuvées par le Parlement dans le cadre de l'adoption de lois sur les crédits ou de lois particulières, notamment lors de la constitution d'un fonds spécial.

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le volume 2 des comptes publics rend compte de l'utilisation annuelle des autorisations législatives en matière d'investissements et de dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels et des fonds spéciaux.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2026, aucun excédent des dépenses, des investissements et des autres coûts sur les crédits annuels n'a été constaté. Des excédents, correspondant respectivement à 2 604 millions de dollars et à 394 millions de dollars, des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées ont été constatés. Les excédents relatifs à l'année financière 2024-2025 ont été approuvés dans le cadre du processus budgétaire 2026-2027.

3. Reclassements

Reclassement des prévisions budgétaires

Certaines prévisions budgétaires ont été reclassées afin d'assurer la comparabilité avec la présentation des résultats de 2025-2026.

Rapprochement des prévisions entre le budget 2025-2026 et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	Reclassements	Budget après reclassements
REVENUS			
Droits, permis et redevances	6 220	167	6 387
Revenus divers	15 299	(167)	15 132
	21 519	—	21 519
DÉPENSES			
Éducation	23 517	146	23 663
Emploi et Solidarité sociale	5 804	59	5 863
Autres portefeuilles	21 347	(805)	20 542
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	(600)	600	—
	50 068	—	50 068

(1) Ces données sont tirées du budget 2025-2026 du ministère des Finances, déposé le 25 mars 2025.

Reclassement des données financières comparatives

Dans le but d'améliorer la comparabilité, certaines données financières de 2024-2025 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2025-2026. Des reclassements sont notamment effectués dans l'année financière comparative lors de changements dans les responsabilités ministérielles quant à la composition des portefeuilles.

Ces ajustements n'ont aucune incidence sur les résultats annuels liés aux activités, la dette nette et le déficit cumulé de l'année financière comparative.

4. Revenus

Principales méthodes comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies notamment à partir d'avis de cotisation délivrés après la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant des impôts des sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas comptabilisées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont comptabilisés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation à la suite des activités de contrôle fiscal ou après la production de déclarations par les contribuables.

Droits, permis, redevances et revenus divers

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers pour lesquels le gouvernement a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. Le gouvernement a une obligation de prestation lorsqu'il doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément :

- les revenus relatifs aux véhicules automobiles sont constitués principalement de droits provenant de l'émission des certificats d'immatriculation et des permis de conduire. Ils sont comptabilisés au moment où les avantages associés aux droits sont transférés au citoyen ou à l'entreprise. Les avantages sont transférés au premier des deux événements suivants :
 - le citoyen ou l'entreprise a manifesté sa décision de renouveler le droit en le payant, ou
 - les droits sont entrés en vigueur;
- les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont constitués notamment des droits de coupe de bois, lesquels sont comptabilisés au fur et à mesure de la récolte du bois;

4. Revenus (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

- les revenus de droits relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisés lors de la vente aux enchères des unités;
- les revenus provenant de l'hébergement et des services non assurés en santé, des frais de scolarité, de la garde d'enfants en milieu scolaire et de l'offre de services policiers aux municipalités sont comptabilisés à mesure que les services sont offerts par le gouvernement. Ceux provenant des primes de l'assurance médicaments sont comptabilisés sur la durée de la couverture d'assurance.

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque le gouvernement a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément :

- les revenus provenant des pénalités et amendes sont comptabilisés lorsque ces deux conditions sont réunies : 1) un avis est émis; 2) la culpabilité est reconnue par le citoyen ou l'entreprise, le délai de contestation est échu ou un jugement est rendu;
- les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont constitués notamment des redevances dues par tout détenteur de forces hydrauliques sur la production d'électricité générée. Ces redevances sont comptabilisées au moment où l'électricité est produite.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont comptabilisés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont comptabilisés dans l'année d'acquisition.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts provenant du gouvernement fédéral sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans cette situation, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

Incertitudes relatives à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)), celle sur les créditeurs, frais à payer et autres provisions se rapportant à l'impôt et aux taxes à rembourser ([note 13](#)) et celle sur les revenus reportés ([note 14](#)).

4. Revenus (suite)

Revenus autonomes par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Revenus autonomes		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt des particuliers	48 969	45 689
Cotisations pour les services de santé	9 304	8 852
Impôts des sociétés	14 599	13 344
Impôt foncier scolaire	1 243	1 196
	74 115	69 081
Taxes à la consommation		
Ventes ⁽¹⁾	25 930	24 650
Carburants	2 158	2 135
Tabac	815	853
Boissons alcooliques	573	596
Autres	163	143
	29 639	28 377
Droits, permis et redevances		
Véhicules automobiles	2 181	2 055
Ressources naturelles	2 229	1 667
Émissions de gaz à effet de serre	1 123	1 329
Autres	1 175	1 140
	6 708	6 191
Revenus divers		
Services rendus		
Hébergement et services non assurés en santé	1 857	1 761
Primes de l'assurance médicaments	1 751	1 672
Frais de scolarité	655	627
Garde d'enfants en milieu scolaire	544	522
Services policiers	455	427
Autres	3 870	3 711
	9 132	8 720
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 566	1 979
Pénalités, amendes et recouvrements	1 563	1 176
Donations de tiers	1 186	1 180
Revenus sur les placements	1 072	1 218
Autres	403	1 979
	14 922	16 252
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Hydro-Québec	1 818	2 625
Loto-Québec	1 523	1 515
Société des alcools du Québec	1 389	1 401
Investissement Québec	367	11
Autres	144	137
	5 241	5 689
Total des revenus autonomes	130 625	125 590

(1) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 996 M\$ (1 944 M\$ en 2024-2025), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant des ventes.

4. Revenus (suite)

Revenus de transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation	13 567	13 316
Transferts pour la santé	8 444	8 432
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 168	1 350
Autres programmes		
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations de tiers	1 574	1 498
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations du gouvernement	333	269
Pour d'autres fins	4 717	5 633
	6 624	7 400
Total des transferts du gouvernement fédéral	29 803	30 498

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, soit des avantages financiers accordés aux contribuables autres que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'ils auraient dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 11 578 millions de dollars (11 130 millions de dollars en 2024-2025) ont été reclassés dans les dépenses de transfert, de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 74 115 millions de dollars (69 081 millions de dollars en 2024-2025).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2026		2025
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt des particuliers	40 678	8 291	48 969
Cotisations pour les services de santé	9 304		9 304
Impôts des sociétés	11 312	3 287	14 599
Impôt foncier scolaire	1 243		1 243
	62 537	11 578	74 115
			69 081

4. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par portefeuilles

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars							
2026							2025
Santé et Services sociaux	Famille	Emploi et Solidarité sociale	Économie, Innovation et Énergie	Culture et Communications	Autres	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens							
Impôt des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Allocation famille	3 941					3 941	3 833
Soutien aux aînés	1 710					1 710	1 700
Frais de garde d'enfants	965					965	982
Maintien à domicile des aînés	760					760	710
Prime au travail		330				330	307
Personnes aidantes	243					243	211
Incitatif québécois à l'épargne-études					150	150	139
Autres	97	42			53	192	177
2 810	4 906	372	—	—	203	8 291	8 059
Impôts des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Production cinématographique				631		631	457
Investissements			629			629	612
Développement des affaires électroniques			600			600	563
Recherche, développement et précommercialisation			549			549	508
Titres multimédias			432			432	410
Déclaration des pourboires					133	133	123
Autres		33	82	70	128	313	398
—	—	33	2 292	701	261	3 287	3 071
2 810	4 906	405	2 292	701	464	11 578	11 130

5. Dépenses

Principales méthodes comptables

Transfert

Les dépenses de transfert sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Rémunération et fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Service de la dette

Les intérêts sur les dettes sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépenses et les revenus sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont comptabilisés au moment où ils sont engagés. Quant aux pertes et aux revenus sur les placements et sur les équivalents de trésorerie, ils sont comptabilisés au moment où ils sont réalisés.

Les intérêts sur les avantages sociaux futurs sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente. Les revenus de placement des fonds destinés aux avantages sociaux futurs sont obtenus en appliquant le taux de rendement prévu dans les évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Incertitudes relatives à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)) ainsi que dans celles sur les placements ([note 9](#)), les prêts ([note 11](#)), les créditeurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)), les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et le passif environnemental ([note 15](#)), les avantages sociaux futurs ([note 16](#)) et les éventualités ([note 21](#)).

5. Dépenses (suite)

Dépenses par supercatégories (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Dépenses de portefeuilles		
Transfert		
Immobilisations de tiers ⁽¹⁾	8 805	7 577
Soutien financier	39 904	38 948
	48 709	46 525
Rémunération	72 131	71 000
Fonctionnement ⁽²⁾	33 144	31 683
Créances douteuses, autres provisions et pertes	1 798	2 086
Sous-total	155 782	151 294
Service de la dette	10 148	9 969
Total des dépenses	165 930	161 263

(1) Les transferts pour subventionner l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations comprennent un montant de 265 M\$ (266 M\$ en 2024-2025) à titre de transfert en intérêts pour subventionner le coût de financement des immobilisations.

(2) Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les fournitures et approvisionnements (par exemple, les médicaments et les fournitures médicales et chirurgicales), les honoraires professionnels, les services rendus aux personnes en hébergement de soins de longue durée, les dépenses d'entretien et de réparation, les services de transport, la publicité et les services de communication ainsi que l'amortissement des immobilisations ([note 19](#)).

5. Dépenses (suite)

Service de la dette

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Dettes		
Intérêts sur les dettes ⁽¹⁾	11 316	11 575
Dépenses sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	2 518	3 509
Pertes sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts	408	598
	14 242	15 682
Revenus sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(2 298)	(3 674)
Revenus sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽¹⁾	(802)	(1 246)
Revenus sur les équivalents de trésorerie et les placements liés à la gestion de la dette ⁽¹⁾	(551)	(926)
	(3 651)	(5 846)
	10 591	9 836
Avantages sociaux futurs		
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	8 619	8 348
Revenus de placement des fonds destinés aux avantages sociaux futurs	(9 062)	(8 215)
	(443)	133
	10 148	9 969

(1) Le gouvernement détenant une partie de ses propres titres, des dépenses d'intérêt sur les dettes de 525 M\$ (642 M\$ en 2024-2025) ont été compensées à l'encontre de revenus, soit 345 M\$ (406 M\$ en 2024-2025) sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 104 M\$ (128 M\$ en 2024-2025) sur les équivalents de trésorerie et les placements liés à la gestion de la dette ainsi que 76 M\$ (108 M\$ en 2024-2025) sur les revenus de placement présentés dans les revenus divers à la [note 4](#).

6. Instruments financiers et risques

Un instrument financier est un contrat qui est un actif financier pour une partie, comme les placements, les prêts et les actifs liés aux instruments financiers dérivés, et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie, comme les dettes et les passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Principales méthodes comptables

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, le gouvernement évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- les remboursements ou encaissements;
- l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- la réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs¹, les placements autres que ceux constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les prêts, le Fonds des générations, les fonds d'amortissement afférents à des emprunts et les sommes à recevoir des contrepartistes incluses dans les actifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Les créiteurs, frais à payer et autres provisions², les sommes à payer aux contrepartistes incluses dans les passifs liés aux instruments financiers dérivés et les dettes sont classés dans les passifs comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, autres que les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

¹ Excluant l'impôt et les taxes à recevoir et certains débiteurs issus des catégories des droits, permis et redevances ainsi que de revenus divers qui ne sont pas des instruments financiers.

² Excluant l'impôt et les taxes à rembourser, les avantages sociaux à payer liés à la rémunération, les avances des fonds en fidéicommis et les comptes d'accords de perception fiscale qui ne sont pas des instruments financiers.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés dans les dépenses à la date de la transaction, alors que ceux relatifs aux instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à leur valeur comptable.

Compensation des instruments financiers

Titres autodétenus

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement peut racheter ses propres titres de dettes sur les marchés financiers sans annuler, éteindre ou acquitter les dettes correspondantes. Ces titres constituant des actifs pour le gouvernement ainsi que les dettes correspondantes sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges d'intérêts liés à ces titres et dettes sont également présentés au net dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

Autres actifs financiers et passifs financiers compensés

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière uniquement si les conditions suivantes sont réunies :

- il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- le gouvernement a l'intention de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Dans le cours normal de ses activités, le gouvernement est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques et des procédures de contrôle et de gestion sont en place afin de gérer ces risques et d'en réduire les impacts potentiels.

Note	Composante des états financiers consolidés	Exposition importante aux risques				
		Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de marché		
				Change	Taux d'intérêt	Prix
7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	✓			✓	
8	Débiteurs	✓				
9	Placements	✓			✓	✓
11	Prêts	✓			✓	
12	Fonds des générations	✓			✓	
13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions		✓			
17	Actifs liés aux instruments financiers dérivés	✓		✓	✓	
17	Passifs liés aux instruments financiers dérivés		✓	✓	✓	
18	Dettes		✓	✓	✓	
18	Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	✓	✓	✓	✓	

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène le gouvernement à subir une perte financière.

Tous les instruments financiers comptabilisés à titre d'actifs financiers exposent le gouvernement à un risque de crédit, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

En date de fin d'année financière, l'exposition maximale du gouvernement au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers qui sont des instruments financiers, sans qu'il soit tenu compte des garanties détenues ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Le gouvernement est également exposé au risque de crédit associé à des garanties totalisant 16 407 millions de dollars (17 181 millions de dollars au 31 mars 2025) accordées sur des interventions financières, déduction faite de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 13](#)), ainsi que sur les promesses de prêts ([note 20](#)).

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le gouvernement éprouve des difficultés à honorer ses passifs financiers.

Échéancier des flux de trésorerie contractuels non actualisés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2026					2025
	Échéance au 31 mars ⁽¹⁾					
	2027	2028 et 2029	2030 et 2031	2032 et suivantes	Total	Total
Passifs découlant des transferts ⁽²⁾						
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires	923	1 508	1 336	4 586	8 353	8 677
Autres subventions à payer	7 343	2 034	590	48	10 015	10 952
Dettes contractées sur les marchés financiers	52 007	43 823	62 206	299 696	457 732	438 707
Dettes découlant d'ententes et de contrats	460	913	912	7 236	9 521	9 831
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés ⁽³⁾						
Flux contractuels à payer	20 320	24 705	35 672	64 854	145 551	143 615
Flux contractuels à recevoir	(19 502)	(24 528)	(35 897)	(68 043)	(147 970)	(145 606)
	818	177	(225)	(3 189)	(2 419)	(1 991)
	61 551 ⁽⁴⁾	48 455	64 819	308 377	483 202	466 176

(1) Les montants présentés incluent les intérêts et les sommes liés aux dettes dont les titres sont autodétenus.

(2) À l'exception de ces passifs, la majorité des créiteurs, frais à payer et autres provisions est due à court terme et réglée au cours de l'année financière suivante.

(3) Les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont étroitement liés, puisqu'ils sont utilisés par le gouvernement pour gérer les risques liés aux dettes contractées sur les marchés financiers.

(4) En plus de ce montant, les flux de trésorerie liés aux passifs des fonds d'amortissement afférents à des emprunts totalisant 11 402 M\$ seront versés au cours de l'année financière 2026-2027.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Gestion globale du risque de liquidité

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La gestion quotidienne des liquidités est basée sur des prévisions de trésorerie mises à jour régulièrement et permet au gouvernement de gérer la désynchronisation des entrées et sorties de fonds. Cette gestion des liquidités repose sur différents outils, comme les programmes d'emprunts à court terme, les facilités de crédit et une saine gestion de l'encaisse et des placements à court terme.

De plus, le gouvernement a constitué des fonds d'amortissement afférents à des emprunts ([note 18](#)) afin de pourvoir au remboursement de dettes contractées sur les marchés financiers conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il verse annuellement des sommes dans ces fonds.

Le gouvernement a également créé le Fonds des générations ([note 12](#)), dont l'objectif est de réduire la dette du gouvernement. Le gouvernement verse annuellement des sommes qui sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1). Le gouvernement peut retirer des sommes pour rembourser la dette.

Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations associées au marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le gouvernement est exposé à l'ensemble de ces risques.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Exposition au risque de change

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2026				2025
	Équivalent en dollars canadiens				
	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total	Total
Fonds d’amortissement afférents à des emprunts ⁽²⁾	2 144			2 144	2 482
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	35 511	32 281	8 721	76 513	71 843
Dettes ⁽²⁾	(35 173)	(32 368)	(8 703)	(76 244)	(71 650)
Exposition nette	2 482	(87)	18	2 413	2 675

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de change

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. L'objectif du gouvernement est de s'approcher d'une exposition nulle sur les dettes en devises.

Toutefois, dans le cadre de la gestion des placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et conformément à la politique de placement en vigueur, le gouvernement investit dans des titres libellés en devises, ce qui l'expose aux fluctuations des taux de change sur une faible portion de son actif.

Au 31 mars 2026, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du dollar canadien par rapport à la devise américaine aurait eu une incidence de près de 220 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement (250 millions de dollars au 31 mars 2025). Pour les autres devises, l'incidence d'une telle variation aurait été négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Exposition au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	21 993	19 858
Placements ⁽¹⁾	2 785	3 087
Prêts	1 172	1 215
Fonds des générations	761	1 482
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽¹⁾	18 282	14 989
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(26 444)	(16 364)
Dettes ⁽¹⁾	(35 649)	(37 159)
Exposition nette	(17 100)	(12 892)

(1) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de taux d'intérêt

Le gouvernement a recours à plusieurs stratégies pour gérer le risque de taux d'intérêt, notamment l'utilisation d'instruments financiers dérivés. De plus, la détention de placements dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts exposés au risque de taux d'intérêt contribue à réduire l'exposition des passifs financiers exposés à ce même risque.

Au 31 mars 2026, une variation de 1 % à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt aurait eu une incidence de près de 170 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement (115 millions de dollars au 31 mars 2025).

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou encore par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

En date de fin d'année financière, les composantes des états financiers consolidés ayant une exposition au risque de prix se limitent aux placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, d'une valeur comptable de 504 millions de dollars (440 millions de dollars au 31 mars 2025).

Aux 31 mars 2026 et 2025, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours des marchés boursiers aurait eu une incidence négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

Parmi les instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif ou sous forme de dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec ne sont pas exposés au risque de prix. En effet, bien que leur juste valeur puisse fluctuer en raison des variations des prix du marché, celles-ci auront une incidence sur les états financiers consolidés du gouvernement uniquement au moment de la disposition de ces instruments financiers ou advenant que ceux-ci subissent une baisse de valeur durable.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principale méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements qui sont détenus dans le but de faire face, à court terme, aux engagements de trésorerie. Ces placements, très liquides, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Trésorerie ⁽¹⁾	8 413	6 979
Équivalents de trésorerie ⁽²⁾	13 580	12 879
	21 993	19 858

(1) La trésorerie est présentée au net d'un découvert bancaire de 530 M\$ (799 M\$ au 31 mars 2025) découlant de chèques en circulation.

(2) Le gouvernement détenait 305 M\$ (76 M\$ au 31 mars 2025) de ses propres titres en équivalents de trésorerie. Ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible. Le gouvernement s'est doté d'un cadre de gestion qui limite les risques associés à ses placements, y compris aux équivalents de trésorerie. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Certains équivalents de trésorerie portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à ces opérations est toutefois limité, puisque l'échéance de ces titres est très rapprochée et que le gouvernement peut recourir à des instruments financiers dérivés, conformément à ses politiques de gestion.

8. Débiteurs

Principales méthodes comptables

L'impôt et les taxes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Ces débiteurs sont subséquemment ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses.

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et de taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des impôts des sociétés non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Les autres débiteurs sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La variation annuelle de la provision pour créances douteuses est comptabilisée aux dépenses.

Incertitudes relatives à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation des provisions pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables.

Pour sa part, la provision pour créances douteuses relative aux droits, permis et redevances ainsi qu'aux revenus divers est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée notamment à partir d'échantillons statistiques ou d'évaluations du risque de crédit des débiteurs.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral à recevoir pour des programmes à frais partagés qui visent à octroyer une aide financière à des tiers sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses admissibles réalisées par les tiers et le coût des travaux réellement effectués.

8. Débiteurs (suite)

Détail des débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	13 548	12 520
Taxes à la consommation	6 535	6 291
Provision pour créances douteuses	(2 362)	(2 064)
	17 721	16 747
Droits, permis, redevances et revenus divers		
Droits, permis et redevances	773	734
Revenus divers	7 990	9 401
Provision pour créances douteuses	(1 317)	(1 195)
	7 446	8 940
Autres		
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – Dividendes	273	272
Transferts du gouvernement fédéral	3 587	3 847
	3 860	4 119
	29 027	29 806

Le gouvernement est exposé au risque de crédit découlant de l'incapacité pour certains débiteurs de régler leur obligation, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le gouvernement.

Gestion du risque de crédit associé à l'impôt et aux taxes à recevoir

Le risque de crédit lié aux impôts et aux taxes à recevoir est faible. D'une part, les sommes à recevoir, totalisant 20 083 millions de dollars (18 811 millions de dollars au 31 mars 2025), ont principalement été encaissées dans les premiers mois de l'année financière 2026-2027. D'autre part, afin de réduire le risque de crédit lié aux débiteurs fiscaux non encaissés, le gouvernement applique un mécanisme légal de compensation avant d'effectuer un remboursement à un créancier. Par ailleurs, il comptabilise les créances à leur valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. Le gouvernement est d'avis que la provision de 2 362 millions de dollars (2 064 millions de dollars au 31 mars 2025) représente une estimation adéquate du risque de crédit.

8. Débiteurs (suite)

Gestion du risque de crédit associé aux droits, permis, redevances et revenus divers

Le gouvernement est exposé au risque de crédit à l'égard de ces débiteurs. Afin de se prémunir contre ce risque, il s'est doté de politiques et de procédures en matière de contrôle et de gestion. Ces politiques et procédures comprennent notamment des dispositions relatives à l'évaluation du risque de crédit, au niveau de risque acceptable, aux mesures de suivi périodique et de recouvrement ainsi qu'à l'évaluation de la provision pour créances douteuses. Le gouvernement évalue périodiquement les pratiques mises en place et les rectifie, le cas échéant, en fonction des observations et des résultats obtenus.

La grande majorité de ces débiteurs ne sont pas en souffrance, principalement parce qu'ils respectent les conditions de crédit accordées par le gouvernement. La qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

Risque de crédit – Droits, permis, redevances et revenus divers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars		
	2026		2025
	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Total
Débiteurs non en souffrance	615	5 757	6 372
Débiteurs en souffrance (balance chronologique)			7 769
Moins de 1 mois	20	2	22
1 mois à moins de 3 mois	9	244	253
3 mois à moins de 12 mois	28	423	451
12 mois et plus	101	1 564	1 665
	158	2 233	2 391
Provision pour créances douteuses			(1 317)
	773	7 990	7 446
			8 940

8. Débiteurs (suite)

Gestion du risque de crédit associé aux autres débiteurs

Le gouvernement n'a pas de risque de crédit sur les sommes à recevoir du gouvernement fédéral et des entreprises du gouvernement du Québec.

Plan d'arrangement avec les compagnies de tabac

En mars 2025, la Cour supérieure de l'Ontario a approuvé un plan d'arrangement portant sur les recours des provinces et territoires canadiens contre trois grandes compagnies de tabac. Ce plan a été proposé en octobre 2024 en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], c. C-36) et a été approuvé en décembre 2024 par l'ensemble des créanciers, dont le gouvernement.

Le montant global du plan s'élève à 32,5 milliards de dollars, dont 24,7 milliards de dollars au bénéfice des provinces et territoires canadiens. La quote-part du Québec représente 6,6 milliards de dollars. Le règlement total est payable par un paiement forfaitaire de 1,7 milliard de dollars comptabilisé en 2024-2025 et le solde, par des paiements annuels. Ces paiements sont calculés en fonction des bénéfices annuels nets après impôt au Canada des compagnies de tabac, lesquels excluent les activités liées aux produits alternatifs, notamment les produits de vapotage.

Il existe une incertitude importante quant au montant que recevra le Québec, puisqu'il est tributaire du niveau de vente des produits du tabac, qui sera influencé par l'évolution de l'économie, la réglementation et les habitudes de consommation. Le niveau des bénéfices nets découlant des produits du tabac ne peut être estimé de façon raisonnable. Ainsi, le gouvernement constate annuellement la quote-part des revenus à laquelle il a droit.

9. Placements

Principales méthodes comptables

Les placements sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Lorsque les placements sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus de placement sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du placement jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable d'un placement comptabilisé au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux dépenses et ne peut faire l'objet d'une reprise. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est comptabilisé dans les revenus. Lorsque la valeur comptable d'un placement comptabilisé à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé dans les gains et les pertes de réévaluation est reclassé dans les résultats.

Incertitude relative à la mesure

Les placements dans des instruments de capitaux propres sous forme d'actions et de mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer leur valeur recouvrable. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ces placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

9. Placements (suite)

Placements par nature de titres détenus selon l'échéance à l'acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2026			2025
	3 à 12 mois	Plus de 12 mois	Sans échéance	Total
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement				
Instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif			5 382	5 382
Dépôts à participation ⁽¹⁾			2 408	2 408
Billets ⁽²⁾	1 993			1 993
Obligations ^{(2),(3)}				
Municipalités et organismes municipaux		1 210		1 210
Gouvernements fédéral et provinciaux		63		63
Entreprises	81	96		177
Autres		1		1
Autres	720	34		754
	2 794	1 404	7 790	11 988
Comptabilisés à la juste valeur				
Instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ⁽⁴⁾			504	504
	2 794	1 404	8 294	12 492
	2 794	1 404	7 790	9 774

(1) Le gouvernement détient des unités de participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 3 454 M\$ (3 127 M\$ au 31 mars 2025) et leur valeur comptable était de 3 444 M\$ (3 096 M\$ au 31 mars 2025).

(3) Le gouvernement détenait 2 976 M\$ de ses propres titres en obligations (4 089 M\$ au 31 mars 2025 en obligations et en bons du Trésor), dont 1 099 M\$ ont été donnés en garantie du paiement d'une dette qui a été remboursée le 1^{er} avril 2026. Ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, c'est-à-dire sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels il est possible d'avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs identiques.

Politiques encadrant les activités de placement

Le gouvernement dispose de politiques qui encadrent les activités de placement à long terme. Ces politiques de placement visent à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement.

9. Placements (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont détenus dans six fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Pour chacun de ces fonds, une politique de placement a été établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, la répartition cible à long terme des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence et les écarts permis par rapport au portefeuille cible. Ces politiques tiennent également compte des positions prises en instruments financiers dérivés et déterminent le niveau d'exposition au risque de marché.

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

Gestion du risque de crédit

Tous les placements exposent le gouvernement à un risque de crédit, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, le risque de crédit est notamment géré en établissant des politiques de placement de façon à réduire l'exposition au risque à un niveau que le gouvernement juge acceptable. Par ailleurs, les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du gouvernement est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, toutes les transactions relatives aux instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers s'effectuent avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA. Concernant les autres placements, le risque de crédit est jugé faible, puisque les contrepartistes jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par les agences de notation et que les fonds sont investis de façon sécuritaire dans des placements autorisés, conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et au Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 8).

Risque de prix

Le gouvernement est exposé au risque de prix relativement aux instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la juste valeur fluctue en raison des variations du cours boursier des actions. Ainsi, une baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou, si cette baisse indique une moins-value durable, des pertes dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales méthodes comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Selon cette méthode, qui ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans les résultats des entreprises, la contrepartie étant comptabilisée aux revenus. Le coût est également ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises, la contrepartie étant alors comptabilisée dans les gains et pertes de réévaluation cumulés. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les Normes IFRS de comptabilité, à l'exception de ceux d'Hydro-Québec, qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux Normes IFRS de comptabilité, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude importante relative à la mesure

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont sujettes à une incertitude relative à la mesure découlant notamment de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec.

Des modifications apportées aux hypothèses utilisées pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des participations dans les entreprises du gouvernement ainsi qu'aux gains et pertes de réévaluation.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	2026									2025
	Hydro-Québec				Investis- sement Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec	Autres	Total	Total
	(PCGR des États-Unis)	(Normes IFRS de comptabilité)								
	31 décembre 2025	Ajustements pour les périodes de trois mois	Ajustements – Normes IFRS de comptabilité	31 mars 2026						
ÉTAT DES RÉSULTATS										
Revenus	17 999	10	(118)	17 891	1 607	3 098	4 167	984	27 747	26 557
Dépenses	15 093	216	762	16 071	1 237	1 572	2 778	838	22 496	20 859
Surplus annuel	2 906	(206)	(880)	1 820	370	1 526	1 389	146	5 251	5 698
Ajustements de consolidation				(2)	(3)	(3)		(2)	(10)	(9)
Revenus provenant des des entreprises du gouvernement				1 818	367	1 523	1 389	144	5 241	5 689
Autres éléments du résultat étendu	727	(196)	1 067	1 598	20	21	(1)	(8)	1 630	(275)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE										
Immobilisations	83 935	762	2 284	86 981	302	947	427	674	89 331	84 243
Autres actifs	24 098	4 080	(1 205)	26 973	8 680	505	802	590	37 550	34 276
Total de l'actif	108 033	4 842	1 079	113 954	8 982	1 452	1 229	1 264	126 881	118 519
Dettes et avances	65 551	5 630	140	71 321	3 393	699	265	58	75 736	70 462
Autres passifs	12 322	(2 445)	1 074	10 951 ⁽¹⁾	496	402	933	533	13 315	11 897
Total du passif	77 873	3 185	1 214	82 272	3 889	1 101	1 198	591	89 051	82 359
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 484	(153)	8 082	9 413	7	265	(14)	(17)	9 654	8 058
Autres éléments des capitaux propres	28 676	1 810	(8 217)	22 269	5 086	86	45	690	28 176	28 102
Total des capitaux propres	30 160	1 657	(135)	31 682	5 093	351	31	673	37 830	36 160
Ajustements de consolidation				12	15			22	49	56
Valeur de consolidation modifiée				31 694	5 108	351	31	695	37 879	36 216
Prêts					2 370	667		23	3 060	2 889
Participation dans les les entreprises du gouvernement				31 694	7 478	1 018	31	718	40 939	39 105
Dividendes déclarés et autres contributions	2 180	40		2 220	—	1 526	1 389	132	5 267	5 034
Principales obligations contractuelles	106 547				1 902	118	—	44	108 611	105 246
Principaux passifs éventuels	6 200 ⁽²⁾				404	—	4	—	6 608	6 588

(1) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2025). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 200 M\$ (192 M\$ au 31 mars 2025).

(2) Cette somme est relative à deux poursuites en dommages-intérêts de la part d'Innu Nation inc. et des Innus de Uashat mak Mani-utenam, dont un montant de 4 G\$ relativement au recours intenté par Innu Nation inc. Le 4 juin 2025, Hydro-Québec et Innu Nation inc. ont conclu une entente de principe dans laquelle les parties se sont engagées à régler le litige qui les oppose. L'entente n'est pas ratifiée à ce jour, mais la collaboration se poursuit afin d'établir les fondements et principes d'une nouvelle relation. Hydro-Québec fait également l'objet de poursuites conjointes avec le gouvernement du Québec, lesquelles sont présentées dans la note sur les éventualités ([note 21](#)).

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2026				2025
	Gains (pertes) sur les avantages sociaux futurs	Gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers	Autres	Total	Total
Gains de réévaluation cumulés au début					
Hydro-Québec	7 220	361	234	7 815	8 137
Autres	253	(21)	34	266	219
	7 473	340	268	8 081	8 356
Autres éléments du résultat étendu					
Hydro-Québec	1 655	50	(107)	1 598	(322)
Autres	55	(9)	(14)	32	47
	1 710	41	(121)	1 630	(275)
Gains de réévaluation cumulés à la fin					
Hydro-Québec	8 875	411	127	9 413	7 815
Autres	308	(30)	20	298	266
	9 183	381	147	9 711	8 081
Cumul des éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres					
Autres	(57)			(57)	(23)
Cumul des autres éléments du résultat étendu					
Hydro-Québec	8 875	411	127	9 413	7 815
Autres	251	(30)	20	241	243
	9 126	381	147	9 654	8 058

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable (en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2026			2025		
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	1 259	26 488	27 747	1 122	25 435	26 557
Dépenses	1 900	20 596	22 496	1 847	19 012	20 859
Surplus (déficit) annuel	(641)	5 892	5 251	(725)	6 423	5 698
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Immobilisations		89 331	89 331		84 243	84 243
Autres actifs	1 664	35 886	37 550	2 239	32 037	34 276
Total de l'actif	1 664	125 217	126 881	2 239	116 280	118 519
Dettes et avances	3 097	72 639	75 736	2 926	67 536	70 462
Autres passifs	832	12 483	13 315	841	11 056	11 897
Total du passif	3 929	85 122	89 051	3 767	78 592	82 359
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	3 060			2 889		
Dividendes déclarés et autres contributions	5 267			5 034		

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement (en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et suivantes	Total
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	3 329	86	2 532	3 456	1 686	60 233	71 322
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	415	347	236	7	8	39	1 052
Gouvernement	1 139	574	319	203	152	37	2 424
	1 554	921	555	210	160	76	3 476
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	11	6	5	3	3	10	38
Gouvernement	376	27	24	23	24	194	668
	387	33	29	26	27	204	706
Société des alcools du Québec							
Tiers hors périmètre	55	48	42	37	31	73	286
Autres							
Tiers hors périmètre	5	6	6	5	4	8	34
Gouvernement	9	5	1	1	1	7	24
	14	11	7	6	5	15	58
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	3 815	493	2 821	3 508	1 732	60 363	72 732
Gouvernement	1 524	606	344	227	177	238	3 116
	5 339	1 099	3 165	3 735	1 909	60 601	75 848

Note : Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. Les emprunts garantis s'élevaient à 66 117 M\$ (61 104 M\$ au 31 mars 2025) pour Hydro-Québec et à 904 M\$ (1 502 M\$ au 31 mars 2025) pour Investissement Québec.

11. Prêts

Principales méthodes comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un lien direct peut être établi entre les transferts accordés par le gouvernement et le remboursement d'un prêt, ce dernier est comptabilisé à titre de dépense de transfert.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est comptabilisé dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-value et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

11. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

	Au 31 mars						
	2026				2025		
	Taux moyen pondéré	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette
	En %	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$
Entreprises ^{(1),(2)}	1,85	5 607	(1 060)	4 547	6 117	(1 661)	4 456
Offices d'habitation	3,31	1 020		1 020	1 030		1 030
Municipalités et organismes municipaux	2,21	785	(67)	718	946	(107)	839
Étudiants	5,22	658	(259)	399	602	(238)	364
Autres	2,92	236	(5)	231	361	(5)	356
	2,36	8 306	(1 391)	6 915	9 056	(2 011)	7 045

(1) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur nulle.

(2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts au coût de 54 M\$ US (291 M\$ US au 31 mars 2025) pour un équivalent de 73 M\$ CA (417 M\$ CA au 31 mars 2025) et des prêts au coût de 112 M€ (128 M€ au 31 mars 2025) pour un équivalent de 181 M\$ CA (199 M\$ CA au 31 mars 2025).

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Entreprises	Offices d'habitation	Municipalités et organismes municipaux	Étudiants	Autres	Total
2027	1 155	55	171	48	83	1 512
2028	901	56	46	48	6	1 057
2029	615	56	48	48	7	774
2030	594	58	170	48	7	877
2031	491	56	68	48	7	670
	3 756	281	503	240	110	4 890
2032-2036	1 475	243	144	240	42	2 144
2037-2041	421	168	124	178	16	907
2042-2046	133	86	23			242
2047-2051	13	27	4			44
2052 et suivantes	269	6			1	276
	6 067	811	798	658	169	8 503
Échéance indéterminée	12	209			74	295
	6 079	1 020	798	658	243	8 798 ⁽¹⁾

(1) L'échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts est établi sur la base des flux contractuels prévus aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable nette des prêts qui, aux fins de leur évaluation, considère notamment les provisions pour moins-value et les conditions avantageuses importantes, ces éléments ayant un effet net de 1 883 M\$.

11. Prêts (suite)

Gestion du risque de crédit

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts et reçoit des actifs en garantie. La majorité des prêts sont accordés par le Fonds du développement économique. Les décisions relatives à l'octroi de ces prêts s'appuient principalement sur une évaluation du risque, qui tient compte de différents facteurs comme la solvabilité du tiers, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures en vigueur. Un suivi systématique des interventions est par la suite effectué.

Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 5 027 millions de dollars (5 572 millions de dollars au 31 mars 2025). Ces prêts sont accordés majoritairement à des entreprises réalisant leurs activités dans le secteur secondaire.

Proportion des prêts accordés par le Fonds du développement économique ayant des sûretés et des cautions significatives selon leur statut

	Au 31 mars			
	2026		2025	
	Coût	Proportion du solde nominal	Coût	Proportion du solde nominal
	En M\$	En %	En M\$	En %
Prêts sains	4 459	52	4 177	50
Prêts en défaut	568	52	1 395	48

Note : Un prêt est en défaut s'il est en souffrance pendant 90 jours consécutifs, s'il n'est pas raisonnable de s'attendre à un remboursement ou si le gouvernement ne peut plus s'attendre à percevoir la totalité des flux de trésorerie à la suite d'un événement défavorable, important et irrémédiable.

À l'exception des prêts aux étudiants, les prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 3 279 millions de dollars (3 484 millions de dollars au 31 mars 2025), présentent un risque de crédit généralement faible. Les garanties reçues sur ces prêts étaient de 146 millions de dollars (144 millions de dollars au 31 mars 2025). Les prêts aux étudiants présentent un risque plus élevé, car le gouvernement devient responsable des prêts lorsque l'institution financière exerce sa garantie de remboursement ([note 13](#)) en raison du défaut de paiement de l'étudiant.

Le gouvernement est d'avis que les provisions pour moins-value représentent une estimation adéquate du risque de crédit. La qualité du crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La majorité des prêts accordés sont à taux fixe. Pour les prêts à taux variable, la variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêt perçus. Ce risque lié aux taux d'intérêt est toutefois limité, car des dettes ayant sensiblement les mêmes conditions que les prêts sont contractées. Au besoin, des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés.

12. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Principales méthodes comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est comptabilisée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est comptabilisé aux résultats.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	761	1 481
Revenus à recevoir sur les placements	32	21
Dépôts à participation ⁽¹⁾	15 765	15 265
	16 558	16 767
Débiteurs	86	88
Solde du fonds	16 644	16 855

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 12 930 851 unités de participation, dont la juste valeur totale était de 19 553 M\$ (12 669 691 unités de participation dont la juste valeur totale était de 18 339 M\$ au 31 mars 2025).

12. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2026		2025
	Budget	Résultats	Résultats
Solde au début	16 812	16 855	18 458
Revenus autonomes			
Droits, permis et redevances			
Redevances hydrauliques			
Hydro-Québec	757	752	753
Producteurs privés	121	116	118
	<u>878</u>	<u>868</u>	<u>871</u>
Revenus divers			
Revenus sur les placements	649	771	876
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650
Total des revenus autonomes	2 177	2 289	2 397
Encaissement provenant de l'excédent cumulé du Fonds d'information sur le territoire			400
Solde avant le remboursement de dettes	18 989	19 144	21 255
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(2 500)	(2 500)	(4 400)
Solde à la fin	16 489	16 644	16 855

Gestion du risque de crédit

Le gouvernement gère en partie le risque de crédit associé aux dépôts à participation à la Caisse en déterminant la composition du portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau qu'il juge acceptable.

Les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds des générations est investi dans des portefeuilles sous-jacents, le fonds est indirectement exposé au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, toutes les transactions relatives aux instruments financiers détenus directement par le fonds particulier s'effectuent avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

12. Fonds des générations (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les dépôts à vue portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à cet actif financier est toutefois limité, puisque le compte de dépôts à vue représente l'équivalent du solde bancaire du gouvernement déposé auprès de la Caisse. Généralement, les sommes qui y sont déposées sont réinvesties dans l'achat d'unités de participation (dépôts à participation) le mois suivant.

Politique de placement

Le Fonds des générations est administré selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse. Cette politique de placement vise à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement. Elle considère les prévisions de rendement et de risque sur 10 ans.

Un portefeuille de référence est établi pour définir la répartition cible à long terme de chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales du portefeuille réel par rapport au portefeuille de référence. La répartition dans chacune des catégories d'investissement influence le niveau d'exposition au risque de marché. Les catégories d'investissement sont réparties sous différents portefeuilles spécialisés.

La politique de placement du portefeuille de référence du fonds particulier est la suivante :

Politique de placement

(en pourcentage de l'actif net du fonds particulier)

Portefeuilles spécialisés	Au 31 mars	
	2026	2025
Valeurs à court terme	1,00	1,00
Taux	9,00	10,00
Crédit	30,00	30,00
Total – Revenu fixe	40,00	41,00
Infrastructures	10,00	9,00
Immobilier	6,00	7,00
Total – Actifs réels	16,00	16,00
Marchés boursiers	35,00	34,00
Placements privés	9,00	9,00
Total – Actions	44,00	43,00
Répartition de l'actif	—	—
Total	100,00	100,00

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions

Principales méthodes comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoeurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Passifs découlant des transferts

Les passifs découlant des transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est comptabilisée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Incertitudes relatives à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

Estimation des passifs découlant des transferts

Les autres subventions à payer se rapportant à des projets d'infrastructure sont comptabilisées sur la base d'une estimation de l'avancement des travaux réalisés par les bénéficiaires. Ces passifs sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation de l'avancement des travaux et les travaux réellement effectués.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Incertitudes relatives à la mesure (suite)

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques, et un taux moyen à appliquer est établi pour chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

Détail des crédoeurs, frais à payer et autres provisions

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Rémunération	16 814	16 211
Passifs découlant des transferts		
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽¹⁾	6 639	6 827
Autres subventions à payer	10 015	10 952
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	7 086	6 614
Taxes à la consommation	3 624	3 558
Fournisseurs	10 234	10 021
Intérêts courus sur les dettes	5 140	4 317
Avances des fonds en fidéicommiss	179	1 150
Comptes d'accords de perception fiscale	929	613
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	660	647
	61 320	60 910

(1) En plus des sommes à payer dans le cadre de ses programmes de transfert, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2026				2025			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	7 860	7 097 ⁽¹⁾	(82)	7 015	7 967	7 213 ⁽¹⁾	(83)	7 130
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽²⁾	1 689	1 689 ⁽³⁾		1 689	1 566	1 566 ⁽³⁾		1 566
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 230	2 230 ⁽³⁾	(280)	1 950	2 321	2 321 ⁽³⁾	(267)	2 054
Offices d'habitation et autres organismes	3 966	2 887 ⁽⁴⁾	(251)	2 636	2 959	2 776 ⁽⁴⁾	(246)	2 530
Entreprises	79	69 ⁽⁵⁾	(47)	22	96	89 ⁽⁵⁾	(51)	38
		13 972	(660)	13 312		13 965	(647)	13 318

(1) Des garanties de 6 898 M\$ (7 029 M\$ au 31 mars 2025) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que des frais afférents.

(2) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base.

(3) Le gouvernement accorde des garanties en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution financière le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(4) Des garanties de 2 886 M\$ (2 750 M\$ au 31 mars 2025) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) pour des emprunts d'une durée habituelle de 25 ou de 35 ans contractés principalement par des offices d'habitation et d'autres organismes. Ces emprunts financent l'acquisition ou la construction d'immeubles ainsi que des rénovations visant la préservation du parc immobilier communautaire.

(5) Des garanties de 59 M\$ (76 M\$ au 31 mars 2025) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Au 31 mars 2026, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 79 % du solde nominal de son portefeuille de garanties (67 % du solde nominal au 31 mars 2025).

14. Revenus reportés

Principales méthodes comptables

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à effectuer pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transfert sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et comptabilisés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces visant à permettre l'acquisition de ces ressources, les revenus sont reportés et comptabilisés dans les revenus au même rythme que se fait l'amortissement des immobilisations.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et comptabilisés dans les revenus sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués.

14. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Transferts du gouvernement fédéral	5 071	4 842
Donations de tiers ⁽¹⁾	2 482	2 402
Impôt foncier scolaire	325	312
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	227	210
Autres	838	808
	8 943	8 574

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif, entre autres de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations du gouvernement	3 390	3 080
Pour le financement d'immobilisations de tiers	975	837
Pour le financement de projets de recherche et d'autres projets	706	925
	5 071	4 842

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2026				Solde au 31 mars 2025
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	
Donations de tiers					
Pour l'acquisition d'immobilisations du gouvernement	1 398	205	121	1 482	1 398
Pour d'autres fins	1 004	975	979	1 000	1 004
	2 402	1 180	1 100	2 482	2 402

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent principalement le désamiantage des bâtiments. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le gouvernement s'acquittera de ces obligations lors de la démolition ou de la rénovation de ces immobilisations.

Le passif environnemental représente une obligation qu'a le gouvernement de procéder à la réhabilitation de sites contaminés découlant d'activités actuelles ou passées de diverses natures, comme des activités minières, industrielles, commerciales ou institutionnelles, réalisées par le gouvernement ou par des tiers. Ces activités peuvent avoir été réalisées sur les terrains de tiers qui ont été abandonnés.

Principales méthodes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le gouvernement à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation du gouvernement quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance. Lorsque la date de réalisation des activités de mise hors service n'est pas prévisible, les flux de trésorerie ne sont pas actualisés. Ils sont toutefois ajustés annuellement en fonction de l'inflation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation. Ces ajustements sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable ajustée de l'immobilisation est amortie prospectivement.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté dans les états financiers, car le gouvernement est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ainsi, la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable.

Passif environnemental

Une obligation découlant de la réhabilitation d'un site contaminé est comptabilisée à titre de passif environnemental lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du gouvernement ou il est probable qu'elle en relève;
- il est prévu que le site contaminé soit réhabilité;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les sites que le gouvernement ne prévoit pas réhabiliter sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative.

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode d'estimation utilisée. Cette évaluation représente la meilleure estimation du gouvernement quant aux coûts nécessaires pour régler l'obligation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouveaux sites contaminés à réhabiliter, des coûts réels engagés et des révisions des estimations.

Incertitudes importantes relatives à la mesure

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent les coûts estimés de mise hors service, le taux d'indexation de ces coûts, le taux d'actualisation ainsi que la période d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Incertitudes importantes relatives à la mesure (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Des modifications apportées aux principales hypothèses, à la technologie utilisée ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées.

Passif environnemental

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et en raison des limites inhérentes à l'évaluation de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Sommaire des obligations

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	5 254	5 132
Passif environnemental	3 298	3 386
	8 552	8 518

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Solde au début	5 132	4 658
Nouvelles obligations de mise hors service		8
Travaux réalisés	(59)	(39)
Charge de désactualisation	199	197
Révision des estimations	(18)	308
Solde à la fin	5 254	5 132

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2026 s'élèvent à 9 843 millions de dollars (9 577 millions de dollars au 31 mars 2025). De ce montant, des coûts de 901 millions de dollars (881 millions de dollars au 31 mars 2025) n'ont pas fait l'objet d'une actualisation pour l'évaluation du passif puisque la date de réalisation des travaux de mise hors service n'est pas prévisible.

Principales hypothèses

	Au 31 mars	
	2026	2025
Taux d'indexation des coûts estimés (en %)	1,65 à 10,26	1,83 à 10,09
Taux d'actualisation, incluant l'inflation (en %)	2,65 à 5,07	2,83 à 4,83
Période d'actualisation (en années) ⁽¹⁾	1 à 98	1 à 99

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative de réalisation des travaux de mise hors service, qui s'échelonnent en général sur moins d'un an.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variations	Incidences sur la valeur des obligations au 31 mars 2026	
		En M\$	En %
– Coûts estimés non actualisés	– Hausse de 10,00 %	525	+ 10,00
	– Baisse de 10,00 %	(525)	- 10,00
– Taux d'indexation des coûts estimés	– Hausse de 0,25 %	343	+ 6,53
	– Baisse de 0,25 %	(311)	- 5,92
– Taux d'actualisation, incluant l'inflation	– Hausse de 0,25 %	(314)	- 5,98
	– Baisse de 0,25 %	348	+ 6,62
– Période d'actualisation	– Hausse de 5 ans	(448)	- 8,53
	– Baisse de 5 ans	486	+ 9,25

Passif environnemental

Évolution du passif environnemental (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Solde au début	3 386	3 344
Nouveaux sites contaminés à réhabiliter	58	24
Travaux de réhabilitation réalisés	(159)	(80)
Révision des estimations	13	98
Solde à la fin	3 298	3 386

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Source principale de la contamination et responsabilité quant à la réhabilitation

	Au 31 mars			
	2026		2025	
	Nombre de sites	Passif En M\$	Nombre de sites	Passif En M\$
SOURCE PRINCIPALE DE LA CONTAMINATION				
Activités minières				
Rejet de résidus et de stériles miniers dans des aires d'accumulation à la suite de l'extraction et du traitement de métaux et minéraux	355	1 279	356	1 239
Activités industrielles et commerciales				
Rejet de produits chimiques, de métaux lourds ou d'autres matières contaminantes dans les processus de production, de fabrication ou de transformation	60	755	49	815
Transport, manipulation et entreposage				
Déversements de produits pétroliers, fuites de substances chimiques ou usages inappropriés de matières contaminantes	662	593	720	657
Enfouissement de matières résiduelles				
Décomposition des déchets dans les lieux d'enfouissement	44	390	42	393
Autres	122	281	126	282
	1 243	3 298 ⁽¹⁾	1 293	3 386 ⁽¹⁾
RESPONSABILITÉ QUANT À LA RÉHABILITATION				
Directe	1 123	2 878	1 172	2 991
Probable	120	420	121	395

(1) Le passif environnemental tient compte d'une majoration des coûts de 714 M\$ pour prendre en considération le degré de précision associé aux différents moyens utilisés pour les estimer. Cette majoration représente un taux moyen pondéré de 28 % (729 M\$ et 27 % au 31 mars 2025).

16. Avantages sociaux futurs

Les actifs et les passifs des avantages sociaux futurs sont composés du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs, des obligations relatives aux régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs (ci-après « obligations ») ainsi que des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value des actifs, lorsque cela est approprié. La différence entre les actifs et les passifs représente l'actif net ou le passif net d'avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière.

Régimes de retraite

Des régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés. Le gouvernement et les participants contribuent au financement de tous ces régimes. Les présents états financiers présentent les obligations à la charge du gouvernement ainsi que les fonds détenus pour y faire face. Les obligations à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés dans l'[annexe 3](#), intitulée « Biens détenus en fiducie », sous « Retraite Québec ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

Les régimes de retraite du gouvernement sont :

- RRAPSC : Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels;
- RRCE : Régime de retraite de certains enseignants;
- RRCJQ : Régime de retraite des juges de la Cour du Québec, des juges municipaux et des juges de paix magistrats;
- RRE : Régime de retraite des enseignants;
- RREFQ : Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec;
- RREGOP : Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics;
- RRF : Régime de retraite des fonctionnaires;
- RRMAN : Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;
- RRMSQ : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec;
- RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement;
- RRUQ : Régime de retraite de l'Université du Québec.

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations. Pour les régimes à coûts partagés, la responsabilité du gouvernement se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés alors que pour les régimes à solde du coût, le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et certains employeurs.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, prestation établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces entreprises et organismes versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin que les prestations acquises soient versées conformément aux dispositions des régimes, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a également mis en place des programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de certains de ses employés, programmes qui prévoient l'accumulation de congés de maladie pour le personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et le versement de rentes de survivants au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'un membre du personnel d'encadrement. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui en assume les coûts en totalité. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités, programmes dont le gouvernement finance une partie des coûts.

¹ Il s'agit principalement d'organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Principales méthodes comptables

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont comptabilisés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux régimes de retraite. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants du régime ou du programme concerné.

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisés à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné par une provision pour moins-value afin que l'actif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est comptabilisée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la DMERCA des participants des régimes ou du programme concernés.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu en appliquant le taux de rendement prévu dans les évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Incertitude importante relative à la mesure

Les obligations relatives aux régimes de retraite peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2026			2025		
	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)
Actifs nets						
Congés de maladie accumulés	782	497	285	884	526	358
Régime de rentes des survivants	469	448	21	462	439	23
	1 251	945	306	1 346	965	381
Passifs nets						
Régimes de retraite	132 842	135 072	(2 230)	126 550	129 950	(3 400)
Autres avantages sociaux futurs						
Programmes de l'Université du Québec		325	(325)		316	(316)
	132 842	135 397	(2 555)	126 550	130 266	(3 716)

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Détail des avantages sociaux futurs

	Catégories			Au 31 mars		2026	2025
	À coûts	À solde	DMERCA ⁽²⁾	Valeur avant	(Pertes)		
	partagés ⁽¹⁾	du coût		(pertes) gains actuariels non amortis ⁽³⁾	gains actuariels non amortis		
	En %		En années	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$
ACTIFS NETS							
Autres avantages sociaux futurs							
Total des fonds			13 à 16	1 389	138	1 251	1 346
Moins :							
Total des obligations		✓	13 à 16	936	9	945	965
				453	147	306	381
PASSIFS NETS							
Régimes de retraite							
Obligations							
RREGOP ^{(4),(5)}	50,0 %	✓	15	90 811	(2 627)	88 184	83 916
RRPE ⁽⁶⁾	50,0 %	✓	12	24 659	(387)	24 272	23 478
RRE, RRCE et RRF ⁽⁴⁾		✓	15	9 795	(596)	9 199	9 754
RRUQ		✓	11	5 710	(139)	5 571	5 233
RRMSQ ⁽⁷⁾	50,0 %	✓	15	5 757	(377)	5 380	5 222
RRAPSC ⁽⁸⁾	50,0 %		15	816	(37)	779	736
RRCJQ, RREFQ et RRMAN		✓	2 à 10	1 748	(61)	1 687	1 611
Total des obligations				139 296	(4 224)	135 072	129 950
Moins :							
Fonds							
Fonds d'amortissement des régimes de retraite			12 à 15	130 393	5 025	125 368	119 462
Fonds particuliers des régimes de retraite							
Fonds du RRUQ			11	6 700	228	6 472	6 038
Fonds du RRMSQ			15	1 615	51	1 564	1 510
Autres fonds de régime			2 à 15	445	4	441	440
Provision pour moins-valeur				(1 003)		(1 003)	(900)
Sous-total				7 757	283	7 474	7 088
Total des fonds				138 150	5 308	132 842	126 550
				1 146	1 084	2 230	3 400
Autres avantages sociaux futurs	50,0 %	✓	14	312	13	325	316
				1 458	1 097	2 555	3 716

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations à la charge du gouvernement.

(2) La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Il s'agit des obligations des avantages sociaux pour les passifs et de la valeur de marché redressée pour les actifs.

(4) Une DMERCA commune est établie pour ces régimes, dont la continuité est assurée par le RREGOP.

(5) Les obligations attribuables aux pensionnés du service transféré du RRE et du RRF sont à solde de coût. Le coût est partagé à 50 % pour les autres participants et pensionnés du service régulier.

(6) Les obligations attribuables aux pensionnés du service régulier qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015, aux participants et pensionnés du RRAS ainsi qu'aux pensionnés du service transféré du RRE et du RRF sont à solde de coût. Le coût est partagé à 50 % pour les autres participants et pensionnés du service régulier.

(7) Les obligations constituées du service rendu avant le 1^{er} janvier 2007 sont à solde du coût, alors que celles constituées depuis le 1^{er} janvier 2007 sont à coûts partagés. La quote-part du gouvernement est de 66,7 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2020, puis elle passe progressivement à 61 % au 1^{er} janvier 2020, à 55 % au 1^{er} janvier 2021 et à 50 % au 1^{er} janvier 2022.

(8) La quote-part du gouvernement est de 46 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013, puis elle passe à 54 % au 1^{er} janvier 2013 et à 50 % au 1^{er} janvier 2025.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations des avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2026		2025
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total
Obligations au début	135 043	1 270	136 313
Coût des prestations acquises	3 873	98	3 971
Intérêts sur les obligations	8 553	66	8 619
Compensation	95		95
Prestations versées	(8 193)	(176)	(8 369)
Transferts de régimes	28		28
Modifications de régimes		2	2
Gains actuariels	(103)	(12)	(115)
Obligations à la fin	139 296	1 248 ⁽²⁾	140 544

(1) Des modifications aux dispositions du RRUQ, entrées en vigueur le 31 décembre 2024, ont eu comme incidence d'augmenter la valeur des obligations de 198 M\$. Ces modifications concernent l'indexation des rentes pour la participation effectuée du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017.

(2) Les obligations des autres avantages sociaux futurs de 1 248 M\$ sont composées d'un montant de 312 M\$ inclus dans les passifs nets des avantages sociaux futurs et d'un montant de 936 M\$ inclus dans les actifs nets des avantages sociaux futurs.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

La valeur des obligations relatives aux régimes de retraite, des programmes de l'Université du Québec, des congés de maladie accumulés et du régime de rentes des survivants fait l'objet d'évaluations actuarielles, généralement tous les trois ans. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles

Régimes de retraite	Régimes concernés	Année de dépôt
RREGOP		
31 décembre 2023	Service régulier Service transféré du RRF et du RRE	2024-2025
RRPE		
31 décembre 2023	Service régulier Service transféré du RRF et du RRE	2024-2025
31 décembre 2022	RRAS	2023-2024
RRE, RRCE et RRF		
31 décembre 2023	RRE et RRF	2024-2025
31 décembre 2024	RRCE	2025-2026
RRUQ		
31 décembre 2024		2024-2025
RRMSQ		
31 décembre 2024		2025-2026
RRAPSC, RRCJQ, RREFQ et RRMAN		
31 décembre 2022		2023-2024
Autres avantages sociaux futurs		
Congés de maladie accumulés		
31 mars 2025		2025-2026
Régimes de rentes de survivants		
31 décembre 2024		2024-2025
Programmes de l'Université du Québec		
31 décembre 2025		2025-2026

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation. Cette évaluation actuarielle est prise en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement lors de cette même année financière.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles (suite)

Principales hypothèses économiques

(en pourcentage)

	Régimes de retraite				Autres avantages sociaux futurs
	Administrés par Retraite Québec		RRUQ		
	2026-2035	2036 et suivantes	2026-2035	2036 et suivantes	
	2026-2035	2036 et suivantes	2026-2035	2036 et suivantes	
Taux de rendement, net d'inflation	4,45	4,45	4,40	4,40	4,45 ⁽¹⁾
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations	6,45	6,45	6,40	6,40	6,45 ⁽²⁾
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,60	0,50	0,60	0,50	0,50 ⁽³⁾

(1) Ne s'applique pas aux programmes de l'Université du Québec, étant donné l'absence d'actifs.

(2) Le taux d'actualisation pour les programmes de l'Université du Québec est de 4,10 %.

(3) Ne s'applique pas au régime de rentes de survivants.

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux régimes de retraite

Hypothèses	Variations	Incidences sur la valeur des obligations au 31 mars 2026	
		En M\$	En %
Économiques			
– Taux de rendement, net d’inflation	– Hausse de 0,05 %	(800)	- 0,65
	– Baisse de 0,05 %	810	+ 0,66
– Taux d’inflation	– Hausse de 0,25 %	(2 020)	- 1,65
	– Baisse de 0,25 %	2 080	+ 1,70
– Taux de progression des salaires, net d’inflation	– Hausse de 0,25 %	560	+ 0,46
	– Baisse de 0,25 %	(540)	- 0,44
Démographique			
– Espérance de vie ⁽¹⁾	– Hausse de 0,5 an	880	+ 0,72
	– Baisse de 0,5 an	(890)	- 0,73

Note : Les régimes de retraite considérés aux fins des analyses sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRMSQ.

(1) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 27,0 années pour un homme et de 29,9 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds destinés aux avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars						2025
	2026						
	Régimes de retraite				Fonds des autres avantages sociaux futurs		
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime		Total	
Valeur de marché redressée au début	124 827	6 336	1 565	451	1 498	134 677	126 778
Revenus de placement prévus	7 917 ⁽¹⁾	397	99	26	93	8 532	7 938
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu				3	16	19	316
Remboursement aux déposants	(2 500)				(180)	(2 680)	(2 665)
Cotisations versées ⁽²⁾		197		380		577	526
Prestations versées		(277)	(51)	(409)	(40)	(777)	(692)
Gains (pertes) actuariels	149	47	2	(6)	2	194	2 476
Valeur de marché redressée à la fin ⁽³⁾	130 393	6 700	1 615	445	1 389	140 542	134 677

(1) Le taux de rendement attendu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été de 6,45 % (6,35 % en 2024-2025); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 7,06 % (7,84 % en 2024-2025).

(2) Ce poste incluait 268 M\$ (254 M\$ en 2024-2025) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) La valeur de marché du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des fonds des autres avantages sociaux futurs totalisait 141 293 M\$ (134 733 M\$ au 31 mars 2025). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ, des autres fonds particuliers des régimes et des fonds des autres avantages sociaux futurs étaient respectivement de 130 926 M\$, de 6 907 M\$, de 1 629 M\$, de 441 M\$ et de 1 390 M\$ (124 766 M\$, 6 465 M\$, 1 569 M\$, 443 M\$ et 1 490 M\$ au 31 mars 2025).

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Politique de placement du FARR

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements diversifiés qui comprennent des titres à revenu fixe (par exemple, des obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels comme les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

Politique de placement

(en pourcentage de l'actif net du fonds particulier)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Portefeuilles spécialisés		
Valeurs à court terme	1,00	1,00
Taux	9,50	9,50
Crédit	24,50	24,50
Total – Revenu fixe	35,00	35,00
Infrastructures	14,25	13,50
Immobilier	9,25	10,00
Total – Actifs réels	23,50	23,50
Marchés boursiers	25,50	25,50
Placements privés	16,00	16,00
Total – Actions	41,50	41,50
Répartition de l'actif	—	—
Total	100,00	100,00

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Charges au titre des avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2026		2025
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total
CHARGE RELATIVE AUX PRESTATIONS ACQUISES			
Coût des prestations acquises	3 873	98	3 971
Compensation	95		95
Cotisations des participants et des employeurs	(268)		(268)
	3 700	98	3 798
Modifications de régimes ⁽¹⁾		2	2
Amortissement des pertes (gains) actuarielles	667	(1)	666
Variation des provisions pour moins-value	103		103
	4 470	99	4 569
(REVENU) CHARGE D'INTÉRÊT			
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	8 553	66	8 619
Revenus de placement des fonds ⁽²⁾	(8 953)	(109)	(9 062)
	(400)	(43)	(443)
	4 070	56	4 126

Note : La charge relative aux prestations acquises est comptabilisée dans les dépenses de rémunération, alors que la charge d'intérêt est comptabilisée dans les dépenses du service de la dette.

(1) Des informations sur les modifications de régimes sont présentées dans le tableau [Évolution des obligations des avantages sociaux futurs](#).

(2) Ces revenus comprennent un montant de 530 M\$ (277 M\$ en 2024-2025) découlant de l'amortissement des gains actuariels liés aux fonds destinés aux avantages sociaux futurs.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un contrat dont la valeur change en fonction d'une variable comme le cours d'une devise, le taux d'intérêt ou le prix d'une marchandise.

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Des instruments financiers dérivés comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des dettes en devises et à la gestion de la trésorerie qui en découle, ainsi que pour d'autres opérations de fonctionnement réalisées en devises.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont utilisés pour modifier l'exposition au risque de taux d'intérêt des instruments financiers à long terme afin que celle-ci respecte la répartition cible de dettes à taux fixe et à taux variable établie par le gouvernement dans ses stratégies de gestion du risque.

Principales méthodes comptables

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement.

Le gouvernement fait le choix de comptabiliser directement aux résultats les gains et pertes de change sur les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sur les contrats de change à terme visant à couvrir ces sommes ainsi que sur les opérations de fonctionnement en devises.

Incertitude relative à la mesure

Les instruments financiers dérivés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation de leur juste valeur. Les méthodes d'évaluation de ces instruments sont présentées ci-dessous.

Méthodes d'évaluations des instruments financiers dérivés

L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, c'est-à-dire que les données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur sont observables directement ou indirectement.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ainsi que les contrats d'échange de devises sont évalués au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur. Les flux futurs variables sont déterminés selon les structures à terme des taux d'intérêt.

Les contrats de change à terme sont évalués au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur.

Ces évaluations nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt, les courbes d'écarts de rendement ainsi que les cours du change. La méthode d'évaluation de certains contrats d'échange et d'autres produits dérivés peut tenir compte de données observables additionnelles, telles que les prix des instruments sous-jacents et la volatilité.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Détail des actifs et des passifs liés aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
ACTIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à recevoir des contrepartistes	1 816	2 405
Comptabilisés à la juste valeur		
Contrats d'échange de devises	5 176	6 500
Contrats d'échange de taux d'intérêt	1 442	1 687
Autres	591	416
	7 209	8 603
	9 025	11 008
PASSIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à payer aux contrepartistes	2 944	2 418
Comptabilisés à la juste valeur		
Contrats d'échange de devises	858	2 055
Contrats d'échange de taux d'intérêt	4 373	5 556
Autres	593	410
	5 824	8 021
	8 768	10 439

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Gestion des risques de crédit et de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement effectue les transactions sur les instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

En vertu des conventions-cadres, un soutien au crédit est prévu lorsque la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus dépasse un certain seuil. Le dépassement peut alors être comblé avec des titres financiers à court terme ou avec de l'argent et comptabilisé à titre de sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes. Ce soutien au crédit permet de limiter le risque de liquidité du gouvernement, en plus de son risque de crédit, à l'égard des transactions d'instruments financiers dérivés. De plus, pour certains instruments financiers dérivés, le gouvernement procède à des échanges de garanties avec ses contreparties.

Le gouvernement effectue des transactions avec de grandes institutions financières dont la cote de crédit est évaluée par au moins deux agences de notation, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'institution financière doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une des agences l'ayant évaluée. Aux 31 mars 2026 et 2025, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Gestion du risque de change

Certaines sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont libellées en devises. Afin de limiter son risque de change associé à ces sommes, le gouvernement utilise des contrats de change à terme.

18. Dettes

Les dettes du gouvernement se composent principalement de dettes contractées sur les marchés financiers. Les fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement pour rembourser ces dettes.

Elles comprennent également celles découlant des ententes de partenariat public-privé pour lesquelles le gouvernement effectue des paiements au partenaire qui sont soit comptabilisés à titre de dettes pour la portion des immobilisations construites ([note 19](#)), soit présentés à titre d'obligations contractuelles ([note 20](#)) pour la portion reliée à l'entretien futur ou à l'exploitation future des immobilisations.

Principales méthodes comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les instruments financiers inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, le gouvernement conclut des opérations d'achat et de vente de titres, soit de bons du Trésor et d'obligations, qu'il s'engage à revendre ou à racheter auprès d'une contrepartie à une date ultérieure. Ces opérations sont des conventions de revente ou des conventions de rachat. Le gouvernement débourse ou encaisse un montant au moment de la conclusion de ces opérations.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

En vertu de ces opérations, la contrepartie conserve les risques et avantages liés aux titres. Une somme à recevoir est comptabilisée à la rubrique « Titres achetés en vertu de conventions de revente » lorsque le montant est déboursé. Par ailleurs, le gouvernement a la possibilité de vendre ces titres, mais doit en acheter avec des conditions similaires à ceux vendus afin de les remettre à la contrepartie au moment prévu dans la convention de revente. Dans ce cas, l'obligation de remettre les titres ayant des conditions similaires est comptabilisée dans les passifs à la rubrique « Obligations de remise de titres » jusqu'à ce que les titres soient effectivement remis à la contrepartie.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres vendus demeurent comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière puisque le gouvernement conserve les risques et avantages liés à ces titres. Une somme à payer est comptabilisée à la rubrique « Titres vendus en vertu de conventions de rachat » lorsque le montant est encaissé.

18. Dettes (suite)

Dettes par catégories (en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2026					2025
	Équivalent en dollars canadiens					
	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total	Total
Dettes contractées sur les marchés financiers						
Obligations et billets ^{(2),(3)}	215 087	35 173	32 368	8 703	291 331	279 681
Produits d'épargne ⁽³⁾	15 888				15 888	15 764
Bons du Trésor ⁽²⁾	12 437				12 437	10 439
Emprunts temporaires ⁽⁴⁾	814				814	1 974
Emprunts hypothécaires	34				34	33
	244 260	35 173	32 368	8 703	320 504	307 891
Moins :						
Dettes dont les titres sont autodétenus						
Obligations et billets	9 846	1 304			11 150	15 546
Bons du Trésor	1				1	140
	9 847	1 304	—	—	11 151	15 686
Sous-total	234 413	33 869	32 368	8 703	309 353	292 205
Dettes découlant d'ententes et de contrats						
Ententes de partenariat public-privé	3 692				3 692	3 764
Contrats de location-acquisition	952				952	916
	4 644	—	—	—	4 644	4 680
Total des dettes	239 057	33 869	32 368	8 703	313 997	296 885

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Le gouvernement détenait 2 082 M\$ de ces titres (1 162 M\$ au 31 mars 2025) par l'entremise de ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(3) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 3 522 M\$ (4 026 M\$ au 31 mars 2025) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental.

(4) Les emprunts temporaires sont composés principalement d'emprunts bancaires et de billets à court terme.

18. Dettes (suite)

Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé

			Au 31 mars		
			2026		2025
			Équivalent en dollars canadiens		
	Nombre d'ententes	Échéance	Obligations contractuelles ⁽¹⁾	Dettes	Dettes
			En M\$	En M\$	En M\$
Centres hospitaliers universitaires	3	2043 à 2050	3 049	2 504	2 547
Universités de Montréal et McGill (y compris leur centre de recherche respectif)					
Infrastructures pour le transport routier	2	2043	497	1 061	1 085
Autoroutes 25 et 30 (y compris leur pont à péage respectif)					
Autres	2	2039 à 2044	284	127	132
Maison symphonique de Montréal					
Centre de détention Sorel-Tracy					
	7		3 830	3 692	3 764

Note : Ces ententes ont été conclues pour une période variant de 29 à 39 ans.

(1) Ces obligations contractuelles en approvisionnement de biens et services ([note 20](#)) concernent principalement l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

18. Dettes (suite)

Taux moyen pondéré des dettes (en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2026	2025
Taux par devise – Avant considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés		
Dettes contractées sur les marchés financiers		
En dollars canadiens	3,58	3,55
En dollars américains	4,07	3,65
En euros	1,70	1,31
En d'autres devises ⁽¹⁾	3,22	3,23
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé		
En dollars canadiens	8,54	8,54
Dettes découlant de contrats de location-acquisition		
En dollars canadiens	4,46	4,49
Taux moyen pondéré du gouvernement – Après considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	3,67	3,69

Note : Les taux moyens pondérés des dettes contractées sur les marchés financiers sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs en vigueur au 31 mars, et le taux moyen pondéré des dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé est déterminé en fonction du taux implicite de chaque entente.

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

18. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens		Total
	Dettes contractées sur les marchés financiers (valeur nominale) ⁽¹⁾	Dettes découlant d'ententes et de contrats	
2027	33 751	105	33 856
2028	14 597	109	14 706
2029	15 094	119	15 213
2030	21 664	128	21 792
2031	25 869	136	26 005
	110 975	597	111 572
2032-2036	98 694	854	99 548
2037-2041	13 403	1 188	14 591
2042-2046	27 257	1 107	28 364
2047-2051	11 815	505	12 320
2052 et suivantes	56 547	393	56 940
	318 691	4 644	323 335
Moins :			
Dettes dont les titres sont autodétenus	11 686		11 686
	307 005 ⁽²⁾	4 644	311 649

(1) Cet échéancier prévoit des remboursements de 4 954 M\$ en 2027, de 2 408 M\$ en 2028, de 1 696 M\$ en 2029, de 1 154 M\$ en 2030, de 856 M\$ en 2031 et de 1 875 M\$ en tout pour les années 2032-2036 relativement aux produits d'épargne remboursables à vue totalisant 5 284 M\$ ainsi qu'aux obligations à taux progressif pouvant être remboursables sur demande à leur date d'anniversaire et totalisant 7 659 M\$.

(2) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable des dettes qui, aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, considère les coûts de transaction, les escomptes et les primes, ces éléments ayant un effet net de 2 348 M\$.

Gestion des risques liés aux dettes

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés expose le gouvernement au risque de liquidité, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition. La gestion des risques est effectuée sur les dettes contractées sur les marchés, incluant celles dont les titres sont autodétenus.

18. Dettes (suite)

Risque de liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, le gouvernement dispose entre autres de marges de crédit, notamment dans le fonds général du fonds consolidé du revenu pour un total de 1 165 millions de dollars canadiens, obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Aux 31 mars 2026 et 2025, le solde de ces marges était nul.

Il dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 250 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le gouvernement maintient, dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2026, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 731 millions de dollars canadiens (13 353 millions de dollars canadiens au 31 mars 2025).

Risque de change

Afin de gérer le risque de change, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés visant à échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme.

Après la prise en compte de l'effet des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, l'exposition nette des dettes en devises contractées sur les marchés était négligeable au 31 mars 2026, comme elle l'était au 31 mars 2025, par rapport à la valeur nominale des dettes. Elle s'élève à 156 millions de dollars (176 millions de dollars au 31 mars 2025).

18. Dettes (suite)

Exposition nette après gestion du risque de change des dettes en devises contractées sur les marchés financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2026			2025
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dettes (valeur nominale)	Instruments financiers dérivés (valeur nominale)	Exposition nette	Exposition nette
En dollars américains	35 253	35 220	33	41
En euros	32 480	32 357	123	135
En d'autres devises	8 721	8 721	—	—
	76 454	76 298	156	176

Risque de taux d'intérêt

Afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux variable contre des paiements d'intérêts à taux fixe, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

Le gouvernement détermine la proportion visée de dettes à taux fixe et à taux variable après la prise en compte des instruments financiers dérivés et des fonds d'amortissement afférents à des emprunts. Aux fins de ce calcul, les instruments financiers et les sommes détenues dans les fonds d'amortissement qui ne viennent pas à échéance dans la prochaine année financière sont considérés comme fixes, à l'exception des instruments financiers qui subiront une modification de taux d'intérêt dans l'année et des sommes consacrées aux liquidités prudentielles, conformément aux stratégies de gestion du gouvernement.

Au 31 mars 2026, les dettes contractées sur les marchés financiers étaient constituées à 84 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 16 % de dettes portant intérêt à taux variable (à 85 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 15 % de dettes portant intérêt à taux variable au 31 mars 2025).

18. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Ces fonds sont rattachés à 109 983 millions de dollars de dettes (111 863 millions de dollars au 31 mars 2025).

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2026	2025
	Équivalent en dollars canadiens	
Actifs		
Placements ⁽¹⁾		
Bons du Trésor	8 352	8 053
Obligations et billets ^{(2),(3)}	12 063	10 885
	20 415	18 938
Titres achetés en vertu de conventions de revente	10 920	5 535
Intérêts courus et autres éléments d'actifs ⁽²⁾	712	116
	32 047	24 589
Passifs		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	7 280	3 998
Obligations de remise de titres	3 463	2 458
Autres	537	36
	11 280	6 492
Solde des fonds	20 767	18 097

(1) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 20 249 M\$ (19 008 M\$ au 31 mars 2025) et leur valeur comptable était de 20 415 M\$ (18 938 M\$ au 31 mars 2025).

(2) Le gouvernement détenait également 7 870 M\$ (11 521 M\$ au 31 mars 2025) de ses propres titres en obligations et billets et 72 M\$ (113 M\$ au 31 mars 2025) en intérêts courus sur ces titres. Ces éléments sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(3) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Au 31 mars 2026, le gouvernement avait donné en garantie des titres de placement dont la valeur comptable était de 38 M\$ (164 M\$ au 31 mars 2025).

18. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début avant compensation des titres autodétenus	29 731	31 786
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	1 957	1 426
Revenus nets sur les placements	739	1 053
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(108)	66
	32 319	34 331
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(3 610)	(4 600)
Solde avant compensation des titres autodétenus	28 709	29 731
Moins :		
Titres autodétenus	7 942	11 634
Solde à la fin	20 767	18 097

Gestion des risques liés aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts

La gestion des risques est effectuée sur les actifs et les passifs détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, incluant ceux dont les titres sont autodétenus. Les sommes composant ces fonds sont gérées en fonction d'une politique de placement.

18. Dettes (suite)

Risques de crédit et de liquidité

Le risque de crédit associé aux placements détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts est faible, car le cadre de gestion et la politique de placement limitent les risques associés aux placements du gouvernement. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Les risques de crédit et de liquidité associés aux opérations de conventions de revente et aux conventions de rachat sont faibles, puisque le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion propre à ces instruments financiers qui lui permet de limiter les pertes potentielles. En vertu de cette politique, des ententes sont conclues avec les contrepartistes, lesquelles prévoient l'échange de garanties en fonction de la position nette liée à ces opérations.

Échéancier de remboursement des dettes après effet des instruments financiers dérivés et des sommes accumulées dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts (en millions de dollars)

Équivalent en dollars canadiens							Total
Dettes contractées sur les marchés financiers après prise en compte des instruments financiers dérivés (valeur nominale)						Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	
Échéance au 31 mars	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises	Sous-total		
2027	33 211	(192)	17		33 036	(4 047)	28 989
2028	14 235	6	17		14 258	(1 823)	12 435
2029	14 687	204	17		14 908	(2 272)	12 636
2030	21 004	5	18		21 027	(5 317)	15 710
2031	25 691	4	16		25 711	(3 168)	22 543
	108 828	27	85	—	108 940	(16 627)	92 313
2032-2036	96 135	6	38		96 179	(6 248)	89 931
2037-2041	13 202				13 202		13 202
2042-2046	27 257				27 257	(2 806)	24 451
2047-2051	11 815				11 815	(1 095)	10 720
2052 et suivantes	56 547				56 547	(1 933)	54 614
	313 784	33	123	—	313 940 ⁽¹⁾	(28 709)	285 231

- (1) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats et en prenant en considération l'effet des instruments financiers dérivés. Cette base diffère de la valeur comptable totalisant 320 504 M\$, car les coûts de transaction, les escomptes et les primes de 1 813 M\$ ne sont pas considérés dans la valeur nominale, alors que l'effet net des instruments financiers dérivés, à la baisse de 4 751 M\$, n'est pas considéré dans la valeur comptable.

19. Immobilisations

Principales méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis) selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration et de développement ainsi que, le cas échéant, les coûts de mise hors service. Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les œuvres d'art et les trésors historiques comme les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos sont comptabilisés à titre de dépenses dans l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire sans qu'elles aient été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

Les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé constituent des projets d'infrastructure découlant des contrats à long terme par lesquels le gouvernement s'associe à au moins un partenaire privé pour leur réalisation et qui respectent toutes les conditions suivantes :

- le ou les partenaires du secteur privé sont responsables de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure, de son financement après sa mise en service et de son exploitation ou de son entretien;
- le projet d'infrastructure est contrôlé par le gouvernement à tout moment sur la durée de l'entente, et, à l'échéance de l'entente, le gouvernement en contrôle l'intérêt résiduel important, le cas échéant;
- les risques liés au projet sont partagés entre le gouvernement et le ou les partenaires du secteur privé.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont comptabilisées au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie utile.

19. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans ⁽¹⁾
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés médicaux, éducationnels, scientifiques ou industriels, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs et périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication ou de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, ainsi que le matériel et les logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

- (1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée allant jusqu'à 125 ans.

19. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories (en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
COÛT								
Solde au début	3 393	93 549	3 333	58 915	15 276	4 641	7 327	186 434
Acquisitions	169	886	55	2 851	945	368	58	5 332
Travaux en cours		5 473	164	1 242	90	97	399	7 465
Incidence des dispositions et des réductions de valeur	(19)	(306)	(13)	(543)	(581)	(277)	(339)	(2 078)
Reclassements et autres ajustements	12	(28)	(10)	3	22			(1)
Solde à la fin	3 555	99 574	3 529	62 468	15 752	4 829	7 445	197 152
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au début		34 165	1 302	23 207	9 608	3 366	4 810	76 458
Dépenses d'amortissement		2 128	153	1 817	907	573	406	5 984
Incidence des dispositions		(256)	(5)	(542)	(562)	(272)	(324)	(1 961)
Reclassements et autres ajustements		4	(2)					2
Solde à la fin	—	36 041	1 448	24 482	9 953	3 667	4 892	80 483
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	3 555	63 533	2 081	37 986	5 799	1 162	2 553	116 669
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	3 393	59 384	2 031	35 708	5 668	1 275	2 517	109 976

19. Immobilisations (suite)

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

(en millions de dollars)

	<u>Bâtiments</u>	<u>Aména- gements</u>	<u>Réseaux complexes</u>	<u>Matériel et équipement</u>	<u>Total</u>
Coût	5 311	196	2 303	152	7 962
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	1 031	87	784	105	2 007
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	4 280	109	1 519	47	5 955 ⁽²⁾
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	4 389	119	1 576	57	6 141 ⁽²⁾

Note : En contrepartie des immobilisations acquises, un passif financier est comptabilisé dans les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé (note 18) pour toutes les ententes.

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 186 M\$ (186 M\$ en 2024-2025).

(2) La valeur comptable nette était de 4 216 M\$ pour les centres hospitaliers universitaires (4 336 M\$ au 31 mars 2025), de 1 519 M\$ pour les infrastructures de transport routier (1 576 M\$ au 31 mars 2025) et de 220 M\$ pour les autres ententes (229 M\$ au 31 mars 2025).

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	<u>Bâtiments</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Coût	1 102	40	1 142
Amortissement cumulé	270	22	292
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	832	18	850
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	809	17	826

Immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur (travaux en cours)

(en millions de dollars)

	<u>Bâtiments</u>	<u>Aména- gements</u>	<u>Réseaux complexes</u>	<u>Matériel et équipement</u>	<u>Équipements informatiques et bureautiques</u>	<u>Dévelop- pement informatique</u>	<u>Total</u>
Coût au 31 mars 2026	12 901	221	2 920	232	114	885	17 273
Coût au 31 mars 2025	11 971	242	2 137	223	95	791	15 459

Note : Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2025-2026 et en 2024-2025.

20. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales méthodes comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à l'exécution de l'obligation;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement au moment où l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses					Investissements		Total
	Transfert		Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations	Promesses de prêts et d'investis- sements	
	Capital	Ententes autres qu'en capital	Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services	Autres			
2027	5 577	5 424	744	9 166	132	7 210	2 229	30 482
2028	4 336	3 305	630	5 204	60	2 467	597	16 599
2029	3 264	2 047	535	3 333	18	1 001	161	10 359
2030	2 772	479	436	2 348	10	355	72	6 472
2031	2 906	309	357	1 703	5	188	43	5 511
	18 855	11 564	2 702	21 754	225	11 221	3 102	69 423
2032 et suivantes	4 137	5 385	1 588	12 234	12	328	14	23 698
	22 992	16 949	4 290	33 988	237	11 549	3 116	93 121
Échéancier indéterminé							881	881
	22 992	16 949	4 290	33 988	237	11 549	3 997	94 002

Droits contractuels par sources de revenus (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Ressources naturelles	Services à rendre	Transferts du gouvernement fédéral	Autres	Total
2027	234	924	7 919	385	9 462
2028	77	801	6 925	143	7 946
2029	27	805	5 900	50	6 782
2030	26	815	5 321	33	6 195
2031	26	828	5 146	20	6 020
	390	4 173	31 211	631	36 405
2032 et suivantes	114	1 862	3 129	54	5 159
	504	6 035	34 340	685	41 564

21. Éventualités

Principales méthodes comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passifs lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'événement ou que l'événement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les méthodes comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans la note sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et dans celle sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et le passif environnemental ([note 15](#)).

Incertitudes importantes relatives à la mesure

Les passifs éventuels comptabilisés et ceux présentés en note complémentaire peuvent varier de façon importante, y compris dans la prochaine année financière, en raison des différentes hypothèses retenues pour les estimer et pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

L'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes liées aux passifs éventuels n'est pas fournie puisque leur présentation pourrait entraîner des répercussions négatives sur le dénouement des poursuites et des litiges.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et du passif environnemental est présentée respectivement dans la note sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et dans celle sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et le passif environnemental ([note 15](#)).

Passifs éventuels

Réclamations et poursuites judiciaires

Le gouvernement est visé par diverses réclamations et poursuites judiciaires découlant d'événements ou de décisions ayant causé des dommages ou des préjudices à des personnes physiques ou morales. Par ailleurs, différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement portant principalement sur des revendications territoriales et sur la reconnaissance de certains droits ancestraux. Ces recours sont à différents degrés d'avancement, certains étant actuellement suspendus ou inactifs.

Les réclamations et poursuites dont le dénouement est jugé probable et pour lesquelles une estimation raisonnable du montant peut être établie ont été comptabilisées à titre de passif. Celles pour lesquelles le gouvernement n'a pas été en mesure d'établir une estimation raisonnable n'ont pas été comptabilisées à titre de passif et aucun montant n'est présenté.

21. Éventualités (suite)

Passifs éventuels (suite)

Enfin, les sommes en cause pour les procédures dont le dénouement est jugé indéterminable sont estimées à 14 550 millions de dollars pour celles intentées par les différentes communautés autochtones et à 6 551 millions de dollars pour les autres procédures.

Plaintes et application de la Loi sur l'équité salariale

La Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001) oblige les employeurs assujettis à assurer l'équité salariale entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et celles à prédominance masculine au sein d'une même entreprise. Lorsque des écarts salariaux causés par la discrimination fondée sur le sexe sont constatés, ces employeurs doivent les corriger.

Au regard de l'application de la Loi, le gouvernement a la responsabilité de 12 programmes d'équité salariale applicables aux personnes salariées de la fonction publique et du secteur parapublic. Pour chacun des programmes, le gouvernement doit s'assurer tous les cinq ans que l'équité salariale est maintenue entre ces catégories d'emplois. Le gouvernement inscrit une provision pour une catégorie d'emplois à prédominance féminine lorsqu'il est probable que celle-ci bénéficie d'un correctif salarial à la suite d'une évaluation du maintien ou d'un litige (plainte, différend ou recours) et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier.

Essentiellement, les litiges en cours portent sur le programme d'équité salariale visant le personnel syndiqué du secteur parapublic. Concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale de 2025, qui aurait dû être terminée au 20 décembre 2025, les travaux se poursuivent avec les organisations syndicales concernées.

Concernant les évaluations du maintien de l'équité salariale de 2015 et de 2020, elles font l'objet de plaintes devant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces plaintes sont en cours d'analyse. Les plaintes et recours sont portés par des personnes salariées et des organisations syndicales. Quant à l'évaluation du maintien de l'équité salariale de 2010, il n'y a plus de plaintes en attente de décision de la part de la CNESST, mais certains recours demeurent en attente d'audience ou d'une décision du Tribunal administratif du travail.

La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif éventuel comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

22. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
Amortissement des immobilisations	5 984	5 569
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(5 241)	(5 689)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises	4 066	4 215
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	8 619	8 348
Autres	771	958
	13 456	13 521
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(9 062)	(8 215)
Créances douteuses, autres provisions et pertes	1 798	2 086
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(771)	(876)
Autres éléments sans effet sur les flux de trésorerie	(143)	(61)
	6 021	6 335

Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement et informations supplémentaires

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2026	2025
VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS AU FONCTIONNEMENT		
Actifs		
Débiteurs	(322)	(3 508)
Autres	(82)	(451)
	(404)	(3 959)
Passifs		
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	789	2 261
Autres	648	365
	1 437	2 626
	1 033	(1 333)
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts payés	10 510	10 244
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	2 532	2 922

23. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2025-2026, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles

Le gouvernement met sur pied des programmes administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille. L'Assemblée nationale et les personnes désignées constituent également des portefeuilles.

Au cours de l'année financière, les modifications suivantes ont été apportées au périmètre comptable du gouvernement.

Entité	Portefeuille	Date d'application
Création		
Commissaire au bien-être et aux droits des enfants	Personnes désignées par l'Assemblée nationale	12 mai 2025
Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport	Éducation	7 juin 2025
Fonds Impulsion S.E.C.	Économie, Innovation et Énergie	27 août 2025
Abolition		
Financement-Québec	Finances	1 ^{er} avril 2025
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	Santé et Services sociaux	1 ^{er} avril 2025

Les modifications suivantes ont également été apportées en 2025-2026 dans la composition des portefeuilles à la suite des changements dans les responsabilités des ministres.

Entité	Portefeuille 2024-2025	Portefeuille 2025-2026
Conseil du statut de la femme	Relations internationales et Francophonie	Santé et Services sociaux
Office des professions du Québec	Conseil du trésor et Administration gouvernementale	Travail
Commission de la capitale nationale du Québec	Conseil du trésor et Administration gouvernementale	Affaires municipales et Habitation
Fonds de la région de la Capitale-Nationale		

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Assemblée nationale

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à la langue française
Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au bien-être et aux droits des enfants
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Affaires municipales et Habitation

Ministère et organismes budgétaires

Affaires municipales et Habitation
Commission municipale du Québec
Tribunal administratif du logement

Organismes autres que budgétaires

Commission de la capitale nationale du Québec
Société d'habitation du Québec

Fonds spéciaux

Fonds de la région de la Capitale-Nationale
Fonds régions et ruralité

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Ministère et organismes budgétaires

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Organismes autres que budgétaires

Institut de technologie agroalimentaire du Québec (30 juin)
La Financière agricole du Québec

Entreprise du gouvernement¹

Capital Financière agricole inc. (31 décembre)

Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État

Ministère et organisme budgétaire

Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État
Commission de la fonction publique

Organismes autres que budgétaires

Autorité des marchés publics
Centre d'acquisitions gouvernementales
Société québécoise des infrastructures

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Conseil exécutif

Ministère et organisme budgétaire

- Conseil exécutif
- Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

Ministère et organisme budgétaire

- Culture et Communications
- Conseil du patrimoine culturel du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la Civilisation
- Musée national de l'histoire du Québec
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Société de développement des entreprises culturelles
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)

Fonds spéciaux

- Fonds Avenir Mécénat Culture
- Fonds du patrimoine culturel québécois

Cybersécurité et Numérique

Ministère

- Cybersécurité et Numérique

Fonds spécial

- Fonds de la cybersécurité et du numérique

Économie, Innovation et Énergie

Ministère et organisme budgétaire

- Économie, Innovation et Énergie
- Commission de l'éthique en science et en technologie

Organismes autres que budgétaires

- Fonds de recherche du Québec
- Régie de l'énergie
- Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

Fonds spéciaux

- Capital ressources naturelles et énergie
- Fonds des ressources naturelles (volet Gestion des énergies fossiles)²
- Fonds du développement économique
- Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Économie, Innovation et Énergie (suite)

Entreprises du gouvernement¹

Fonds d'investissement Eurêka S.E.C. (31 décembre)
Fonds Impulsion S.E.C. (31 décembre)
Hydro-Québec³ (31 décembre)
Investissement Québec³
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour³

Éducation

Ministère et organismes budgétaires

Éducation
Commission consultative de l'enseignement privé
Conseil supérieur de l'éducation
Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport
Protecteur national de l'élève

Organismes autres que budgétaires

Institut national des mines
Institut national d'excellence en éducation
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Fonds spécial

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
Centre de services scolaire de Charlevoix
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Centre de services scolaire de la Baie-James
Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemin
Centre de services scolaire de la Capitale
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Centre de services scolaire De La Jonquière
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Centre de services scolaire de la Riveraine
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Centre de services scolaire de Laval
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Centre de services scolaire de l'Énergie
Centre de services scolaire de l'Estuaire
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴ (suite)

Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Centre de services scolaire des Appalaches
Centre de services scolaire des Bois-Francs
Centre de services scolaire des Chênes
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Centre de services scolaire des Découvreurs
Centre de services scolaire des Draveurs
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
Centre de services scolaire des Îles
Centre de services scolaire des Laurentides
Centre de services scolaire des Mille-Îles
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Centre de services scolaire des Navigateurs
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre de services scolaire des Phares
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Centre de services scolaire des Samares
Centre de services scolaire des Sommets
Centre de services scolaire des Trois-Lacs
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Centre de services scolaire du Fer
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
Centre de services scolaire du Littoral
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
Centre de services scolaire Harricana
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Centre de services scolaire Marie-Victorin
Centre de services scolaire René-Lévesque

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Commissions scolaires⁴

- Commission scolaire Central Québec
- Commission scolaire crie
- Commission scolaire Eastern Shores
- Commission scolaire Eastern Townships
- Commission scolaire English-Montréal
- Commission scolaire Kativik
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire New Frontiers
- Commission scolaire Riverside
- Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
- Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Emploi et Solidarité sociale

Ministère et organisme budgétaire

- Emploi et Solidarité sociale
- Commission des partenaires du marché du travail

Organisme autre que budgétaire

- Office de la sécurité économique des chasseurs cris (30 juin)

Fonds spéciaux

- Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
- Fonds de développement du marché du travail
- Fonds des biens et des services
- Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Fonds québécois d'initiatives sociales

Enseignement supérieur

Ministère et organismes budgétaires

- Enseignement supérieur
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Organisme autre que budgétaire

- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)

Fonds spécial

- Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴

- Cégep André-Laurendeau
- Cégep Beauce-Appalaches
- Cégep d'Ahuntsic
- Cégep de Baie-Comeau
- Cégep de Bois-de-Boulogne
- Cégep de Chicoutimi

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Enseignement supérieur (suite)

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴ (suite)

Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de St-Félicien
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional Champlain
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Vanier College of General and Vocational Education

Enseignement supérieur (suite)

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Université du Québec et ses constituantes⁵

- École de technologie supérieure
- École nationale d'administration publique
- Institut national de la recherche scientifique
- Télé-université
- Université du Québec
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Ministère et organisme budgétaire

- Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Organismes autres que budgétaires

- Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec
- Société québécoise de récupération et de recyclage

Fonds spéciaux

- Fonds bleu
- Fonds d'électrification et de changements climatiques
- Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
- Fonds des ressources naturelles (volet Conservation et mise en valeur de la faune)²

Famille

Ministère et organisme budgétaire

- Famille
- Curateur public

Fonds spécial

- Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Finances

Ministère

- Finances⁶

Organismes autres que budgétaires

- Agence du revenu du Québec⁷
- Autorité des marchés financiers
- Institut de la statistique du Québec
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société nationale de l'amiante⁸

Finances (suite)

Fonds spéciaux

- Fonds de financement
- Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux
- Fonds de lutte contre les dépendances
- Fonds des générations
- Fonds des services de santé
- Fonds du centre financier de Montréal
- Fonds du Plan Nord
- Fonds relatif à l'administration fiscale
- Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)⁹

Entreprises du gouvernement¹

- Loto-Québec
- Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi de mars)
- Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Immigration, Francisation et Intégration

Ministère

- Immigration, Francisation et Intégration

Justice

Ministère et organismes budgétaires

- Justice
- Comité de la rémunération des juges
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Organismes autres que budgétaires

- Commission des services juridiques
- Fonds d'aide aux actions collectives
- Société québécoise d'information juridique

Fonds spéciaux

- Fonds Accès Justice
- Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles
- Fonds des registres du ministère de la Justice
- Tribunal administratif du Québec (Fonds du)⁹

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Langue française

Ministère et organismes budgétaires

- Langue française
- Commission de toponymie
- Office québécois de la langue française

Organisme autre que budgétaire

- Centre de la francophonie des Amériques

Relations internationales et Francophonie

Ministère

- Relations internationales et Francophonie

Organisme autre que budgétaire

- Office Québec-Monde pour la jeunesse

Ressources naturelles et Forêts

Ministère

- Ressources naturelles et Forêts

Organismes autres que budgétaires

- Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
- Société du Plan Nord

Fonds spéciaux

- Fonds des ressources naturelles (volets Forestier, Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière)²
- Fonds d'information sur le territoire

Entreprise du gouvernement¹

- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Santé et Services sociaux

Ministère et organismes budgétaires

- Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Conseil du statut de la femme
- Office des personnes handicapées du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Fonds de l'assurance médicaments
- Héma-Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Santé Québec
- Urgences-santé

Fonds spécial

- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Santé et Services sociaux (suite)

Établissements desservant une population nordique et autochtone

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Sécurité publique

Ministère et organismes budgétaires

Sécurité publique
Bureau des enquêtes indépendantes
Bureau du coroner
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire à la lutte contre la corruption
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux
Tribunal administratif de déontologie policière

Organismes autres que budgétaires

École nationale de police du Québec (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec (30 juin)

Fonds spécial

Fonds des services de police

Tourisme

Ministère

Tourisme

Organismes autres que budgétaires

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal

Fonds spécial

Fonds de partenariat touristique

Transports et Mobilité durable

Ministère et organisme budgétaire

Transports et Mobilité durable
Commission des transports du Québec

Organismes autres que budgétaires

Mobilité Infra Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société des Traversiers du Québec

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Transports et Mobilité durable (suite)

Fonds spéciaux

- Fonds aérien
- Fonds de gestion de l'équipement roulant
- Fonds de la sécurité routière
- Fonds des réseaux de transport terrestre

Travail

Ministère

- Travail

Organismes autres que budgétaires

- Office des professions du Québec
- Régie du bâtiment du Québec

Fonds spécial

- Tribunal administratif du travail (Fonds du)⁹

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entité est différente du 31 mars, elle est indiquée entre parenthèses. Aux fins de la consolidation aux états financiers du gouvernement, des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

1. Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100 %, à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc., qui est de 90,1 %.
2. Le Fonds des ressources naturelles, institué en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2), est composé de différents volets. Les informations financières du volet Gestion des énergies fossiles sont présentées dans le portefeuille Économie, Innovation et Énergie. Celles du volet Conservation et mise en valeur de la faune font partie du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs. Finalement, les informations financières de tous les autres volets sont cumulées et présentées dans le portefeuille Ressources naturelles et Forêts.
3. Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, les revenus de ces entreprises du gouvernement sont comptabilisés dans le portefeuille Finances, car les actions de celles-ci sont détenues par le ministre des Finances.
4. L'année financière des centres de services scolaires, commissions scolaires et collèges se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
5. Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, date de la fin de leur année financière.
6. Conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18), le décret 1160-2025 confie les fonctions et les responsabilités du ministre du Revenu au ministre des Finances.
7. Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.
8. La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
9. Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

État consolidé des revenus
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2026						
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouver- nement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				10			10
Personnes désignées par l'Assemblée nationale				1			1
Affaires municipales et Habitation			9	307		511	827
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			29	67	(3)	176	269
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État			1	135			136
Conseil exécutif							—
Culture et Communications		5	1	186		6	198
Cybersécurité et Numérique				61			61
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			22	320	1	20	363
Éducation	1 243	88		1 622		347	3 300
Emploi et Solidarité sociale			45	218		787	1 050
Enseignement supérieur				1 190		253	1 443
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		43	1 603	101		84	1 831
Famille			30	3			33
Finances	72 872	27 182	2 462	3 336	5 235	25 470	136 557
Immigration, Francisation et Intégration			40	6		868	914
Justice			7	394		70	471
Langue française				1			1
Relations internationales et Francophonie				1			1
Ressources naturelles et Forêts			245	268	8	40	561
Santé et Services sociaux				5 588		610	6 198
Sécurité publique			27	535		101	663
Tourisme		183	3	81			267
Transports et Mobilité durable		2 138	2 079	362		460	5 039
Travail			105	129			234
Total des revenus	74 115	29 639	6 708	14 922	5 241	29 803	160 428

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, les revenus de ces entreprises du gouvernement sont comptabilisés dans le portefeuille Finances, car les actions de celles-ci sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminé le 31 mars 2025							
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouver- nement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				14			14
Personnes désignées par l'Assemblée nationale				1			1
Affaires municipales et Habitation			8	277		660	945
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			29	73	(3)	181	280
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État				90			90
Conseil exécutif				1		1	2
Culture et Communications		5	1	220		9	235
Cybersécurité et Numérique				50			50
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			19	367	(3)	23	406
Éducation	1 196	89		1 600		439	3 324
Emploi et Solidarité sociale			42	201		778	1 021
Enseignement supérieur				1 145		280	1 425
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		41	1 794	49		94	1 978
Famille			27	5			32
Finances	67 885	25 954	1 763	5 152	5 672	25 203	131 629
Immigration, Francisation et Intégration			84	11		1 550	1 645
Justice			6	361		61	428
Langue française				1			1
Relations internationales et Francophonie				2			2
Ressources naturelles et Forêts			338	268	23	22	651
Santé et Services sociaux			2	5 324		716	6 042
Sécurité publique			25	463		111	599
Tourisme		168	3	72			243
Transports et Mobilité durable		2 120	1 953	383		370	4 826
Travail			97	122			219
Total des revenus	69 081	28 377	6 191	16 252	5 689	30 498	156 088

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, les revenus de ces entreprises du gouvernement sont comptabilisés dans le portefeuille Finances, car les actions de celles-ci sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2026				
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses, autres provisions et pertes
				Total
PORTEFEUILLES				
Assemblée nationale		142	54	196
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	14	111	35	160
Affaires municipales et Habitation	4 856	152	243	5 253
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 134	252	137	1 525
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	1	968	255	1 224
Conseil exécutif	441	152	19	612
Culture et Communications	1 585	240	324	2 149
Cybersécurité et Numérique	44	100	201	345
Économie, Innovation et Énergie	3 418	104	210	4 365
Éducation	1 386	17 195	4 949	23 541
Emploi et Solidarité sociale	5 052	536	142	5 811
Enseignement supérieur	4 985	4 745	1 381	11 183
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 277	369	163	1 802
Famille	9 383	144	106	9 633
Finances	1 323	1 407	689	4 267
Immigration, Francisation et Intégration	233	218	78	529
Justice	598	936	978	2 524
Langue française	13	51	10	74
Relations internationales et Francophonie	34	91	25	150
Ressources naturelles et Forêts	299	299	696	1 293
Santé et Services sociaux	7 231	40 822	17 757	65 945
Sécurité publique	368	1 956	948	3 272
Tourisme	313	73	142	529
Transports et Mobilité durable	4 709	898	3 560	9 176
Travail	12	170	42	224
Dépenses de portefeuilles	48 709	72 131	33 144	1 798
Service de la dette				10 148
Total des dépenses				165 930

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2025					
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses, autres provisions et pertes	Total
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		136	56		192
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13	102	31		146
Affaires municipales et Habitation	4 590	154	220	41	5 005
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 259	246	109	(8)	1 606
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État		1 072	167		1 239
Conseil exécutif	434	152	19		605
Culture et Communications	1 314	242	402	3	1 961
Cybersécurité et Numérique	83	102	171		356
Économie, Innovation et Énergie	3 326	105	244	1 094	4 769
Éducation	1 305	17 080	4 957	10	23 352
Emploi et Solidarité sociale	4 994	540	148	25	5 707
Enseignement supérieur	5 171	4 693	1 425	94	11 383
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 604	378	196	3	2 181
Famille	8 762	144	109		9 015
Finances	1 111	1 391	481	636	3 619
Immigration, Francisation et Intégration	281	211	84		576
Justice	543	899	810	17	2 269
Langue française	11	50	11		72
Relations internationales et Francophonie	39	91	27		157
Ressources naturelles et Forêts	367	301	720		1 388
Santé et Services sociaux	7 171	39 923	16 974	159	64 227
Sécurité publique	445	1 852	645		2 942
Tourisme	315	72	228	2	617
Transports et Mobilité durable	3 363	900	3 411	10	7 684
Travail	24	164	38		226
Dépenses de portefeuilles	46 525	71 000	31 683	2 086	151 294
Service de la dette					9 969
Total des dépenses					161 263

Annexe 3

Biens détenus en fiducie

Les biens détenus en fiducie sont confiés à un ministère ou à un organisme du gouvernement (fiduciaire) qui doit les administrer selon les dispositions contractuelles ou légales applicables. Le fiduciaire détient et administre les biens au profit de bénéficiaires désignés et au nom de ceux-ci. Les biens détenus en fiducie et les activités afférentes sont exclus du périmètre comptable puisque ces biens ne sont pas la propriété du gouvernement.

Sommaire des soldes fiduciaires administrés pour des bénéficiaires désignés

(en millions de dollars)

	Au 31 décembre ⁽¹⁾			
	2025			2024
	Actif	Passif	Actif net	Actif net (redressés)
FIDUCIAIRES				
Retraite Québec	249	228	21	19
Régimes de retraite				
RREGOP	98 265	83 436	14 829	12 102
RRPE	14 597	12 233	2 364	2 112
Autres	2 756	2 387	369	292
Fonds du régime de rentes du Québec	165 266	615	164 651	142 532
	281 133	98 899	182 234	157 057
Caisse de dépôt et placement du Québec	28 799		28 799	27 523
Commission de la construction du Québec	41 326	37 520	3 806	3 321
Société de l'assurance automobile du Québec	14 306	10 900	3 406	2 850
Curateur public	1 018	151	867	770
Conseil de gestion de l'assurance parentale	1 403	149	1 254	896
Autres fiduciaires	2 128	941	1 187	1 295
	370 113	148 560	221 553	193 712

(1) Tous les soldes sont établis en date de fin d'année financière des fonds fiduciaires, soit au 31 décembre, à l'exception de certains fonds inclus dans la catégorie « Autres fiduciaires » dont la fin d'année financière est le 31 mars.

Les placements administrés par plusieurs fiduciaires du gouvernement comme Retraite Québec, la Commission de la construction du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec sont généralement confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). La Caisse gère aussi les placements détenus par le gouvernement aux fins de ses propres activités, comme pour le Fonds des générations et le FARR, comptabilisés dans les présents états financiers, ainsi que des fonds confiés par d'autres déposants comme la CNESST ou des régimes de retraite de municipalités qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement. La somme des fonds confiés par tous les déposants à la Caisse moins ses passifs représente son actif net.

Annexe 3

Biens détenus en fiducie (suite)

Actif net de la Caisse de dépôt et placement du Québec

(en millions de dollars)

	Au 31 décembre	
	2025	2024
SOMMES ADMINISTRÉES		
Exclues du périmètre comptable		
Pour le compte de fiduciaires du gouvernement	331 428	297 254
Pour d'autres déposants	28 799	27 523
	360 227	324 777
Incluses au périmètre comptable		
Pour le gouvernement	157 029	148 510
	517 256	473 287

Fiduciaires du gouvernement

Fiduciaires	Biens détenus et principaux bénéficiaires
Retraite Québec (déposant à la Caisse)	Cotisations d'employés, de travailleurs autonomes et d'employeurs au Régime de rentes du Québec et aux régimes de retraite du secteur public, dont le RREGOP et le RRPE <i>Travailleurs retraités</i>
Caisse de dépôt et placement du Québec	Placements réalisés à partir des cotisations et des contributions des déposants <i>Personnes retraitées ou assurées</i>
Commission de la construction du Québec (déposant à la Caisse)	Contributions des employés et des employeurs du secteur de la construction <i>Employés et retraités du secteur de la construction</i>
Société de l'assurance automobile du Québec (déposant à la Caisse)	Contributions d'assurance des usagers de la route au Fonds d'assurance automobile du Québec <i>Personnes accidentées de la route ou mandataires de celles-ci</i>
Curateur public	Comptes sous administration des biens de personnes mineures dont les parents sont dans l'impossibilité d'exercer leurs responsabilités parentales ou de personnes majeures jugées inaptes <i>Personnes mineures ou majeures jugées inaptes</i>
Conseil de gestion de l'assurance parentale (déposant à la Caisse)	Cotisations des travailleuses, des travailleurs et des employeurs versées au Fonds d'assurance parentale <i>Travailleuses et travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant</i>

Annexe 3

Biens détenus en fiducie (suite)

Fiduciaires du gouvernement (suite)

Autres fiduciaires	Activités fiduciaires
Agence du revenu du Québec	Biens non réclamés et Fonds des pensions alimentaires
Autorité des marchés financiers (déposant à la Caisse)	Fonds d'indemnisation des services financiers
La Financière agricole du Québec (déposant à la Caisse)	Fonds d'assurance-récolte Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Ministère de la Famille	Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
Ministère de la Sécurité publique	Fonds central de soutien à la réinsertion sociale
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Comité Entraide des secteurs public et parapublic Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
Ministère des Finances	Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
Office de la protection du consommateur (déposant à la Caisse)	Cautionnements individuels des agents de voyages Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Fonds d'assurance-garantie
Régie du bâtiment du Québec	Fonds de garantie
Société québécoise de récupération et de recyclage	Régime de compensation pour les organismes municipaux

